



Bulletin Officiel

N°6359 Lundi 24 Mai 2021

www.cmf.tn26^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDES SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19 3

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS -SIMPAR- AGO 4

ASSURANCES MAGHREBIA AGE 5

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

ASSURANCES MAGHREBIA 7

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV AXIS TRESORERIE 10

PAIEMENT DE DIVIDENDES

TUNISO-EMIRATIE SICAV 12

FCP IRADETT 50 13

FCP IRADETT CEA 13

MAC EPARGNANT FCP 14

MAC EPARGNE ACTIONS FCP 15

MAC EQUILIBRE FCP 16

MAC CROISSANCE FCP 17

SICAV AXIS TRESORERIE 18

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS APE

EMPRUNT SUBORDONNE BIAT 2021-1 19

ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*mise à jour en date du 03/05/2021*)

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

- COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -ASTREE-
- COTUNACE
- AIR LIQUIDE TUNISIE

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

- AIR LIQUIDE TUNISIE
- TUNISIE PROFILES ALUMINIUM -TPR-

ANNEXE V

SITUATIONS ANNUELLES ARRETEES AU 31 MARS 2021

- FCP DELTA EPARGNE ACTIONS
- FCP IRADETT CEA

COMMUNIQUÉ DU CMF

**TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDÉS
SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19**

Compte tenu des conséquences économiques de la pandémie de COVID-19, le Conseil du Marché Financier se mobilise pour accompagner les sociétés, afin de faire face à l'éventuelle complexité liée à la mise en œuvre de la réglementation sur l'information financière.

Dans ce cadre, et en concertation avec le Conseil National de la Comptabilité, le Conseil du Marché Financier, attire l'attention des institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016), sur la nécessité de prise en compte des implications comptables, des décisions de soutien prises par les autorités publiques en faveur des ménages et des entreprises afin de faire face aux conséquences économiques engendrées par la pandémie de COVID-19.

Il est à rappeler que le comité auxiliaire au Conseil National de la comptabilité, créé par le président dudit conseil, saisi sur la question relative au traitement comptable des modifications des flux de trésorerie contractuels des financements accordés par les institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016) et des institutions de micro finance (IMF sous forme de sociétés anonymes régies par le décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011 tel que modifié par la loi n°2014-46 du 24 juillet 2014), a émis un avis portant sur le traitement comptable susvisé.

Les institutions financières sus-indiquées sont, de ce fait, appelées à se conformer aux dispositions de l'avis du Conseil National de la Comptabilité n°2020-A du 30 décembre 2020, portant sur le traitement comptable des modifications des financements accordés aux bénéficiaires suite à la pandémie de COVID-19.

بلاغ الشركات

استدعاء للجلسة العامة العادية

الشركة العقارية وللمساهمات

المقر الاجتماعي : 1082 نهج مصمودة - ميتوال فيل - تونس 14

إنّ السادة المساهمين في رأس مال الشركة العقارية وللمساهمات مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الجمعة 18 جوان 2021 على الساعة الرابعة مساءً بفضاء "تونس إرينا" الشارع الرئيسي - ضفاف البحيرة 1 - تونس، وذلك للتداول في المسائل المدرجة بجدول الأعمال التالي:

1. تلاوة تقارير مجلس الإدارة المتعلقة بنشاط الشركة والقوائم المالية المنفردة، وبنشاط تجمّع الشركة والقوائم المالية المجمعّة، للسنة المالية المختومة بتاريخ 2020/12/31.
2. تلاوة تقارير مراقبي الحسابات المتعلقة بالقوائم المالية المنفردة للشركة وبالقوائم المالية المجمعّة، للسنة المالية المختومة في 2020/12/31، والتقرير الخاص بالإنفاقيات المشار إليها بالفصل 200 وما يليه و475 من مجلة الشركات التجارية.
3. المصادقة على تقارير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية المنفردة والمجمعّة للسنة المالية 2020 وإبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة.
4. تخصيص نتائج السنة المحاسبية 2020.
5. تحديد مبلغ مكافآت الحضور لأعضاء مجلس الإدارة واللجنة الدائمة للتدقيق للسنة المالية 2020.
6. تجديد، عند الاقتضاء، نيابة خمسة أعضاء بمجلس الإدارة.
7. تجديد مهام أحد مراقبي الحسابات.
8. الترخيص لمجلس الإدارة في شراء عدد من الأسهم المكونة لرأس مال الشركة طبقاً للفصل 19 من قانون 1994/117.
9. صلاحية إستكمال إجراءات التسجيل و الإعلان.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

ASSURANCES MAGHREBIA S .A

Siège social : Angle 64, Rue de Palestine/ 22, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite –1002 TUNIS

En raison des circonstances actuelles liées à la situation sanitaire et en référence aux mesures gouvernementales relatives à la lutte contre la Pandémie COVID-19 et au communiqué du CMF du 19/03/2020 relatif à la tenue des assemblées générales des sociétés faisant appel public à l'épargne, messieurs les actionnaires de la Société Assurances Maghrebias sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui sera tenue à distance **le vendredi 11 juin 2021 à 11h30** (en vidéoconférence), sans présence physique des actionnaires en se limitant au bureau de l'Assemblée, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1) Approbation des modalités d'organisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
- 2) Mise à jour des statuts conformément à la réglementation en vigueur.

Messieurs les actionnaires sont avisés que la société met à leur disposition les documents relatifs à cette assemblée à son siège social et sur la plateforme dédiée dans les délais légaux.

Afin de permettre aux actionnaires de communiquer via la plateforme électronique dédiée, il est indispensable de procéder à une inscription à distance en remplissant un formulaire disponible sur le site de la société : www.maghrebias.com.tn

Une fois inscrit, et après avoir accédé à la plateforme, l'actionnaire sera capable de :

- Consulter et télécharger les documents afférents à l'assemblée générale Extraordinaire et notamment le formulaire de vote et le pouvoir ;
- Suivre en ligne le déroulement de la séance de l'assemblée sans droit de vote ;
- Poser des questions par message électronique.

Messieurs les actionnaires sont invités à exprimer leur vote par correspondance ou à donner pouvoir au Président de l'Assemblée. Le vote émis par correspondance n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.

Les formulaires signés et légalisés ou les pouvoirs au Président doivent être adressés au siège social de la société par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposés à son bureau d'ordre durant les horaires administratifs de travail.

Il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'assemblée générale.

Tout actionnaire qui veut donner mandat au Président pour se faire représenter doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 4 juin 2021, son pouvoir au siège social de la société.

Toutes les questions ou observations relatives aux documents et informations mis à la disposition de Messieurs les actionnaires ou à toute question en lien avec la présente assemblée générale peuvent être posées, via la plateforme, au plus tard le 25 mai 2021.

Les questions ayant une incidence sur la décision de vote donneront lieu à une réponse de la part de la société au plus tard le 1^{er} juin 2021.

2021- AS -0664

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

ASSURANCES MAGHREBIA S .A

Siège social : Angle 64, Rue de Palestine / 22, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Tunis –
Belvédère

La société ASSURANCES MAGHREBIA S.A publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 11 Juin 2021.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve la tenue à distance de cette Assemblée par les moyens de communication audiovisuelle et ce au vu des circonstances actuelles de l'épidémie du COVID-19.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide la mise à jour des statuts de la société conformément à la réglementation régissant les sociétés cotées en Bourse, la loi n° 2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat d'investissement et la loi n°52-2018 du 29 octobre 2018 relative au registre national des Entreprises. En conséquence les articles suivants seront modifiés comme suit :

ARTICLE 7– FORME DES ACTIONS – CONDITIONS DE VALIDITE DES TITRES

Les titres des actions sont nominatifs et consignés dans des comptes tenus par la société émettrice.

Les actions ne sont négociables qu'après l'immatriculation **de la société au Registre National des Entreprises.**

Un compte est ouvert au siège social de la société au nom de chaque propriétaire indiquant le nom et le domicile et s'il y a lieu le nom et le domicile de l'usufruitier ainsi que le nombre de titres détenus.

La Société **ou son intermédiaire agréé mandaté** délivre une attestation comportant le nombre des valeurs mobilières détenues par l'intéressé.

Tout propriétaire peut consulter les comptes sus-indiqués.

A l'exception des actions libérées en espèces, les actions de numéraires doivent être intégralement libérées lors de la souscription.

Il peut être créé des actions à dividende prioritaire sans droit de vote dans la limite du tiers (1/3) du capital social. La valeur nominale de chacune d'elles est égale à celle des actions ordinaires. Toutes ces actions bénéficient des dispositions du Code des Sociétés Commerciales prévues à cet effet.

ARTICLE 8 NOUVEAU (Article 9 ancien) – INDIVISIBILITE DES ACTIONS

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action. Les propriétaires indivis d'une action sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux considéré par elle comme propriétaire.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu propriétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires. Cependant, les actionnaires peuvent convenir entre eux toute autre répartition pour l'exercice du droit de vote aux Assemblées Générales. En ce cas, ils devront porter leur convention à la connaissance de la société par **écrit recommandé avec accusé de réception ou tout autre moyen laissant une trace écrite ou ayant la**

force probante de l'acte écrit adressée au siège social, la société étant tenue de respecter cette convention pour toute Assemblée qui se réunirait après l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi de **l'écrit recommandé avec accusé de réception ou tout autre moyen laissant une trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrit.**

ARTICLE 11 NOUVEAU (Article 12 ancien) – DEFAUT DE LIBERATION

A défaut par l'actionnaire de libérer aux termes fixés par le Conseil d'Administration le reliquat du montant des actions par lui souscrites, la société lui adresse une mise en demeure par **écrit recommandé avec accusé de réception ou tout autre moyen laissant une trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrit.** A l'expiration du délai d'un mois de la mise en demeure restée sans effet, la société procède à la vente en bourse des dites actions sans autorisation judiciaire.

L'actionnaire défaillant, les cessionnaires successifs ainsi que les souscripteurs sont tenus solidairement du montant non libéré des actions.

Deux ans après la cession des actions en bourse, tout actionnaire qui a cédé ses titres cesse d'être tenu des versements non appelés.

ARTICLE 14 NOUVEAU (Article 15 ancien) – CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins et de douze (12) membres au plus **dont deux membres indépendants et un membre représentant des actionnaires minoritaires.**

Est membre indépendant, tout membre n'ayant aucune relation avec la société, ou avec ses actionnaires ou ses administrateurs, qui est de nature à affecter l'indépendance de sa décision ou à le rendre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel.

Sont considérés actionnaires minoritaires, les actionnaires détenant individuellement au plus 0,5 % du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5 % du capital.

Une personne morale peut être nommée membre du Conseil d'Administration. Lors de sa nomination, elle est tenue de nommer un représentant permanent conformément aux dispositions de l'article 191 du Code des Sociétés Commerciales.

Les membres du Conseil d'Administration peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire.

ARTICLE 15 NOUVEAU (Article 16 ancien) – DUREE

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale Constitutive ou par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de trois (3) ans renouvelable ; chaque année s'entendant de l'intervalle entre deux Assemblées Générales Ordinaires Consécutives.

Le mandat de chacun des deux membres indépendants ne peut être renouvelé qu'une seule fois.

Tout membre sortant est rééligible.

ARTICLE 29 NOUVEAU (Article 30 ancien) – REGLEMENT DES ASSEMBLEES GENERALES

L'Assemblée Générale est présidée par le Président ou en son absence, par un Administrateur Délégué spécialement désigné à cet effet par le Conseil d'Administration.

Au cas où l'Assemblée est convoquée à la diligence d'une personne étrangère au Conseil d'Administration (Commissaire aux comptes ou liquidateur...) c'est la personne ayant fait la convocation qui préside l'Assemblée.

Le Président de l'Assemblée Générale est assisté par deux scrutateurs, d'un secrétaire, désignés par les actionnaires présents. Ils forment le bureau de l'assemblée.

Il est tenu une feuille de présence laquelle contient les noms, prénoms et domicile des actionnaires présents ou représentés, et indique le nombre d'actions possédées par chacun d'eux. Cette feuille dûment émargée par les actionnaires présents ou leurs mandataires et certifiée par les membres du bureau. Elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout requérant.

ARTICLE 30 NOUVEAU (Article 31 ancien) – ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'Administration si la convocation est faite par lui ou par la personne qui a fait la convocation de l'Assemblée.

Toutefois un ou plusieurs actionnaires représentant au moins cinq (5%) du capital social peuvent demander l'inscription de projets supplémentaires de résolutions à l'ordre du jour. Ces projets sont inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale après avoir adressé par le ou les actionnaires précités à la société, **un écrit recommandé avec accusé de réception ou tout autre moyen laissant une trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrit.**

La demande doit être adressée avant la tenue de la première Assemblée Générale qui ne peut délibérer sur des questions non inscrites à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration et procéder à leur remplacement.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale ne peut être modifié sur deuxième convocation.

Article 40 NOUVEAU (Article 41 ancien) - IMMATRICULATION :

La Société doit être immatriculée au **Registre National des Entreprises** dans les **délais prévus par la réglementation en vigueur.**

Article 42 (Article 43 ancien) – DEPOT ET PUBLICATION DES ACTES ET DELIBERATIONS :

Sont soumis aux formalités de dépôts et de publicité, tous les actes et les délibérations ayant pour objet :

- La modification des statuts,
- La nomination des dirigeants des sociétés, le renouvellement ou la cessation de leurs fonctions,
- La dissolution de la société
- La fusion, la scission, l'apport partiel ou total d'actif
- La liquidation
- L'avis de clôture des comptes après dissolution ou liquidation ou fusion ou scission ou la réalisation d'apport partiel ou total d'actif.

La publicité doit être effectuée **dans les délais prévus par la réglementation en vigueur.**

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au Président du Conseil d'Administration pour la signature des statuts mis à jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

AVIS DES SOCIÉTÉS

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV AXIS TRESORERIE
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°01-2003 du 13 mai 2003
Siège Social : Yasmine Tower-Bloc C- 6^{ème} étage
Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 2021

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte de la tenue tardive de l'Assemblée par rapport au délai statutaire de quatre (4) mois suivant la clôture de l'exercice, tel que stipulé à l'article 28 alinéa 2 des statuts. L'Assemblée Générale constate que ce retard ne lèse en rien les intérêts des actionnaires et entérine ce retard.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve le rapport du Conseil d'Administration, ainsi que les états financiers dudit exercice et prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du résultat de l'exercice et des sommes distribuables au titre de l'exercice 2020 qui s'élèvent globalement à 2 958 196 dinars et décide de mettre en paiement l'intégralité des sommes distribuables sous forme d'un dividende de **5,411 dinars** par action et ceci à compter du **26 mai 2021**.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'allouer le montant global de 4000 dinars net au titre de jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, à répartir comme suit :

Nom ou raison sociale	Qualité	Net en D
M. Lotfi SEHILI	Président du Conseil	1 000
ARAB TUNISIAN BANK	Administrateur représenté par M. Lassaad SEBAI	1 000
LLOYD TUNISIEN	Administrateur représenté Mme Nesrine BEN GHORBEL	1 000
BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Administrateur représenté par M. Lotfi SEHILI	1 000
Total		4 000

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tout pouvoir au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de cette Assemblée pour accomplir les formalités légales et réglementaires partout où besoin sera.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

2021- AS -0666

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

TUNISO-EMIRATIE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n° 45 -2006 du 8 novembre 2006
Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra – 1002 Tunis

En application de la 3^{ème} résolution de son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 18 mai 2021, TUNISO- EMIRATIE SICAV informe ses actionnaires qu'elle règle, au titre de l'exercice 2020 :

un dividende de 6,883 dinars par action

Ce dividende sera mis en paiement à partir du **vendredi 28 mai 2021** au choix de l'actionnaire :

- soit en numéraire,
- soit sous forme de réinvestissement en actions TUNISO- EMIRATIE SICAV sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 28 mai 2021 ; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au **jeudi 27 mai 2021** pour faire le choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions.

2021- AS -0667

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP IRADETT 50

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF N° 18-2006 du 24 mai 2006

FCP IRADETT CEA

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF N° 20-2006 du 24 mai 2006

Adresse : Carré de l'Or - Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

L'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS, gestionnaire de FCP IRADETT 50 et de FCP IRADETT CEA informe les porteurs de parts de ces fonds que son Conseil d'Administration, réuni en date du 19 mars 2021, a décidé de mettre en paiement les dividendes relatifs à l'exercice 2020 comme suit :

FCP IRADETT CEA : 1,045 dinar par part
FCP IRADETT 50 : 0,273 dinar par part

Ces dividendes sont payables à partir du **jeudi 27 mai 2021** aux guichets de l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS au Carré de l'Or- Résidence EL KARAMA-Les jardins du Lac II-Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

2021- AS -0668

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

MAC EPARGNANT FCP
Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n°01-2005 du 16 février 2005
Adresse : Green Center - Bloc C -2^{ème} Etage- Rue du Lac Constance
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

MAC SA, gestionnaire de MAC EPARGNANT FCP informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2020 et à compter du lundi 31 mai 2021,

Un dividende de 3,399 dinars par part

Ce dividende est payable aux guichets de **MAC SA et de QNB TUNISIA.**

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de **MAC EPARGNANT FCP** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2021- AS -0669

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

MAC EPARGNE ACTIONS FCP

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°02-2009 du 24 février 2009

Adresse : Green Center - Bloc C -2^{ème} Etage- Rue du Lac Constance
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

MAC SA, gestionnaire de MAC EPARGNE ACTIONS FCP informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2020 et à compter du lundi 31 mai 2021,

Un dividende de 0,127 dinar par part

Ce dividende est payable aux guichets de **MAC SA**.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de **MAC EPARGNE ACTIONS FCP** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2021- AS -0670

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

MAC EQUILIBRE FCP

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°03-2005 du 16 février 2005

Adresse : Green Center - Bloc C -2^{ème} Etage- Rue du Lac Constance
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

MAC SA, gestionnaire de MAC EQUILIBRE FCP informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2020 et à compter du lundi 31 mai 2021,

Un dividende de 2,750 dinars par part

Ce dividende est payable aux guichets de **MAC SA**.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de **MAC EQUILIBRE FCP** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2021- AS -0671

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

MAC CROISSANCE FCP

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°02-2005 du 16 février 2005

Adresse : Green Center - Bloc C -2^{ème} Etage- Rue du Lac Constance
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

MAC SA, gestionnaire de MAC CROISSANCE FCP informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2020 et à compter du lundi 31 mai 2021,

Un dividende de 2,561 dinars par part

Ce dividende est payable aux guichets de **MAC SA**.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de **MAC CROISSANCE FCP** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2021- AS -0672

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV AXIS TRESORERIE

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du CMF n°01-2003 du 13 mai 2003

Siège Social : Yasmine Tower-Bloc C- 6^{ème} étage

Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 2021, **SICAV AXIS TRESORERIE** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2020, un dividende de :

5,411 dinars par action

Ce dividende est payable à partir du **mercredi 26 mai 2021** au siège social de la société sis à l'immeuble Yasmine Tower- Bloc C 6ème étage- Boulevard de la Terre- Centre Urbain Nord- 1082 Tunis.

2021- AS -0673

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE



BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

BIAT

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 178.500.000 DINARS
SIEGE SOCIAL : 70-72, AVENUE HABIB BOURGUIBA - TUNIS

Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
« Emprunt Subordonné BIAT 2021-1 » de 90 000 000 DT susceptible d'être porté à
120 000 000 DT
sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 03 juin 2020 a autorisé l'émission par la Banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés pour un montant global maximum de 500 millions de dinars sur une période de trois ans et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Par ailleurs, il est à signaler que l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 23 avril 2021 a décidé d'augmenter à 950 millions de dinars le montant global maximum, autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 juin 2020, pour l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés.

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 10 mars 2021, a décidé d'émettre au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2021, un emprunt obligataire subordonné, sans recours à l'appel public à l'épargne, d'un montant de **90 MD** susceptible d'être porté à un maximum de **120 MD**.

Le Conseil d'Administration a également délégué les pleins pouvoirs au Directeur Général de la Banque pour procéder à l'émission de cet emprunt et en arrêter les conditions et modalités en fonction des conditions du marché.

Usant à son tour de ces pouvoirs, le Directeur Général de la banque a décidé l'émission d'un emprunt obligataire subordonné « **Emprunt Subordonné BIAT 2021-1** » de **90 MD susceptible d'être porté à un montant maximum de 120 MD**, auprès de souscripteurs identifiés et ce, selon les conditions suivantes :

Pour les montants strictement inférieurs à 5 Millions de dinars :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	TMM+2,25% et / ou 8,60%	Annuel constant par 1/5ème à partir de la 1ère année
B	5 ans	TMM+2,50% et / ou 8,85%	In Fine

Pour les montants supérieurs ou égaux à 5 Millions de dinars :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
C	5 ans	TMM+2,50% et / ou 9,10%	Annuel constant par 1/5ème à partir de la 1ère année
D	5 ans	TMM+2,75% et / ou 9,35%	In Fine

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

- **Montant :** Le montant total du présent emprunt est fixé à **90 MD susceptible d'être porté à un maximum de 120 MD**, divisés en 900 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal, susceptibles d'être portées à un maximum de 1 200 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné BIAT 2021-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

- **Période de souscription et de versement :** Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **24/05/2021** auprès des guichets de la BIAT, et clôturés au plus tard le **23/07/2021**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (120 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 1 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 120 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **23/07/2021**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **24/08/2021** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier dès la clôture des souscriptions.

- **But de l'émission :** L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné BIAT 2021-1 » permettra à la BIAT de renforcer ses fonds propres et d'améliorer ainsi ses ratios de solvabilité et de concentration des risques et ce, conformément aux règles prudentielles énoncées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment aux nouvelles exigences de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2016-03 du 29 juillet 2016.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Dénomination de l'emprunt :** « Emprunt Subordonné BIAT 2021-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la BIAT.
- **Prix de souscription et d'émission :** Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **23/07/2021**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises est fixée au **23/07/2021**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt et ce, même en cas de prorogation de cette date.
- **Date de règlement :** Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A, exclusivement réservée aux montants strictement inférieurs à 5 millions de dinars, d'une durée de 5 ans :**

- ✓ **Taux variable :**

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,25% brut l'an**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **225 points de base**. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

- ✓ **Taux fixe :**

- Taux annuel brut de **8,6 % l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B, exclusivement réservée aux montants strictement inférieurs à 5 millions de dinars, d'une durée de 5 ans In Fine :**

- ✓ **Taux variable:**

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,5% brut l'an**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **250 points de base**. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

- ✓ **Taux fixe :**

- Taux annuel brut de **8,85% l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie C, exclusivement réservée aux montants strictement supérieurs ou égaux à 5 millions de dinars, d'une durée de 5 ans :**

- ✓ **Taux variable :**

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,5% brut l'an**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **250 points de base**. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

- ✓ **Taux fixe :**

- Taux annuel brut de **9,10% l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie D, exclusivement réservée aux montants strictement supérieurs ou égaux à 5 millions de dinars, d'une durée de 5 ans in Fine :**

✓ **Taux variable :**

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,75% brut l'an**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **275 points de base**. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

✓ **Taux fixe :**

- Taux annuel brut de **9,35% l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

➤ **Amortissement-remboursement :**

Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories A et C sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories B et D feront l'objet d'un seul amortissement **in fine**.

L'emprunt sera amorti en totalité le **23/07/2026** pour toutes les catégories.

- **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

➤ **Païement :**

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **23 Juillet** de chaque année.

Pour les catégories A et C, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **23/07/2022**.

Pour les catégories B et D, le premier paiement en intérêts aura lieu le **23/07/2022** et le remboursement total en capital aura lieu le **23/07/2026**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

➤ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,6% l'an** pour la catégorie A, de **8,85% l'an** pour la catégorie B, de **9,10% l'an** pour la catégorie C et de **9,35% l'an** pour la catégorie D et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

➤ **Marge actuarielle :(souscription à taux variable)**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois d'avril 2021 à titre indicatif, qui est égale à 6,448% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,698% pour la catégorie A, de 8,948% pour les catégories B et C, 9,198% pour la catégorie D.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,25%** pour la catégorie **A**, **2,50%** pour les catégories **B** et **C**, **2,75%** pour la catégorie **D**, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

➤ **Durée totale et durée de vie moyenne de l'emprunt :**

• **Durée totale :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de **5 ans** pour les catégories A, B, C et D.

• **Durée de vie moyenne :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de vie moyenne de **3 ans** pour les catégories A et C, de **5 ans** pour les catégories B, et D.

• **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ **5 ans** pour les catégories B et D ;
- ✓ **2,701 ans** pour la catégorie A ;
- ✓ **2,687 ans** pour la catégorie C.

➤ **Mode de placement :** Il s'agit d'un **placement privé**. **L'émission de cet emprunt subordonné se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**. **Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

➤ **Cessibilité des obligations subordonnées :** Les obligations subordonnées émises dans le cadre de cet emprunt obligataire subordonné sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations subordonnées au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations subordonnées sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

➤ **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang :**

• **Rang de créance :**

En cas de liquidation de la BIAT, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations subordonnées prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

- **Garantie:** Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
- **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :**
L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt «Emprunt Subordonné BIAT 2021-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing.
L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.
- **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.
- **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées :** Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.
- **Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées :**
Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que définie dans le paragraphe «rang de créance» ci-dessus.

- **Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur.

Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné :**



Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

2021- AS -0662

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	198,834	202,820	202,897		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	16/04/07	135,663	138,453	138,511		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	113,878	115,816	115,856		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	121,243	123,990	124,048		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	118,816	121,211	121,258		
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	116,618	119,695	119,757		
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	114,359	116,361	116,404		
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	46,744	47,358	47,370		
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	33,122	33,786	33,799		
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	112,226	114,494	114,540		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
11 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	17,534	17,868	17,874		
12 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	126,004	127,765	127,804		
13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,178	1,185	1,185		
14 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	118,928	121,528	121,581		
15 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11,622	11,827	11,830		
16 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	166,484	169,993	170,070		
17 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11,578	11,782	11,786		
18 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (1)	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,477	96,795	96,842		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
19 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,846	1,890	1,891		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
20 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	63,361	64,337	64,359		
21 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	25/04/94	132,558	135,638	135,733		
22 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	11/11/01	105,737	107,359	107,483		
23 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	105,648	107,713	107,758		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
24 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	135,529	141,943	142,346		
25 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	519,152	538,997	540,159		
26 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,683	139,636	140,410		
27 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE **	MAXULA BOURSE	15/10/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
28 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE **	MAXULA BOURSE	15/10/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
29 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	168,397	172,753	173,164		
30 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,444	95,226	95,246		
31 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	125,190	127,421	127,484		
32 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	160,682	172,378	172,865		
33 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	143,868	152,836	153,371		
34 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,000	23,098	23,146		
35 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	91,681	90,901	90,960		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
36 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2147,555	2215,958	2221,166		
37 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	125,405	129,837	131,356		
38 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	211,191	221,769	223,704		
39 AIRLINES FCP VALEURS CEA***	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17,599	en dissolution	en dissolution		
40 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,820	2,989	2,989		
41 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,535	2,677	2,679		
42 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	67,913	66,752	67,205		
43 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,226	1,282	1,285		
44 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,276	1,293	1,294		
45 FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,203	1,236	1,248		
46 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,178	1,211	1,225		
47 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	112,701	115,176	115,943		
48 AL AMANAH PRUDENCE FCP****	CGF	25/02/08	133,188	en dissolution	en dissolution		
49 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1142,671	1196,446	1203,070		
50 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	12,972	13,584	13,706		
51 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	06/11/17	9,852	10,310	10,376		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>							
52 UBCL-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	86,094	91,728	91,875		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
53 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/21	4,548	109,386	106,731	106,768
54 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	29/05/20	5,838	100,933	102,604	102,641
55 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	29/05/20	3,949	107,696	109,722	109,764
56 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	24/05/21	5,398	104,918	107,039	101,699

57	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	29/05/20	6,557	107,234	109,987	110,040
58	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	29/05/20	4,926	109,726	111,896	111,940
59	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	21/05/21	5,277	106,230	103,065	103,108
60	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	03/02/97	18/05/21	4,821	103,279	100,367	100,405
61	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/20	3,119	102,962	104,249	104,276
62	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/04/21	5,706	107,119	103,557	103,600
63	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	03/05/21	6,342	109,306	105,266	105,313
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/20	4,325	105,929	107,661	107,695
65	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/20	3,894	104,856	106,400	106,435
66	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	26/03/21	4,941	105,040	102,073	102,115
67	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/20	4,602	104,509	106,051	106,086
68	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/20	5,870	104,296	106,246	106,287
69	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/20	3,816	106,815	108,435	108,463
70	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	24/05/21	5,407	104,496	106,694	101,331
71	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/20	5,451	104,153	105,976	106,029
72	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/20	4,191	107,259	109,015	109,052
73	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	28/04/21	4,022	103,224	100,739	100,771
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	18/05/21	3,742	108,188	106,436	106,473
75	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	5,114	105,789	103,061	103,101
76	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,827	107,316	109,483	109,523
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
77	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	21/05/21	7,610	111,811	115,158	107,545
SICAV MIXTES								
78	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/21	0,199	63,589	65,127	65,261
79	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	21/05/21	0,442	91,816	93,395	93,626
80	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/04/21	0,730	18,328	17,790	17,807
81	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	26/03/21	5,216	279,682	296,736	297,800
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/20	40,291	2222,734	2266,711	2269,674
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	19/05/21	1,823	75,191	70,889	70,951
84	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	12/05/20	2,288	56,836	56,633	56,648
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	108,247	106,309	106,353
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
86	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	05/05/20	0,323	11,629	12,017	12,039
87	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	05/05/20	0,289	13,786	14,921	14,960
88	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	19/05/21	0,081	15,165	16,059	16,098
89	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	19/05/21	0,184	13,508	13,965	13,985
90	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	29/05/20	6,174	149,845	149,077	149,157
91	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,234	9,712	9,735
92	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	28/05/20	5,692	9,059	101,659	101,982
93	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	77,258	78,060	78,250
94	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	76,966	78,432	78,752
95	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/20	3,901	99,851	102,085	102,162
96	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	89,949	94,866	95,076
97	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,141	10,335	10,360
98	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	04/02/21	1,451	96,667	100,782	101,302
99	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	15/01/07	24/05/21	1,001	140,968	149,390	148,741
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
100	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	29/05/20	1,325	98,185	104,526	107,041
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	0,686	115,856	118,630	118,370
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	116,654	120,407	122,240
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,092	189,900	197,500	198,291
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	3,543	174,320	181,173	181,789
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,376	166,989	171,415	172,206
106	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	18/05/20	0,213	23,320	23,543	23,809
107	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	140,701	135,641	137,110
108	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	153,933	156,173	156,509
109	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
110	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	29/05/20	202,368	5414,197	5480,755	5517,353
111	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	5461,164	5619,269	5695,043
112	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/20	3,269	85,641	89,186	91,605
113	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	29/05/20	246,769	4570,396	4693,720	4698,159
114	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	22/04/21	0,227	10,224	10,315	10,386
115	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/20	9,216	165,461	169,884	171,459
116	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	16/05/16	24/05/21	106,138	10549,752	11014,985	10978,444
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
117	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,702	137,347	129,323	129,749

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société -UIB ASSURANCES- et l'ouverture au public des fonds « FCPR Tunisian Development Fund IV – MUSANADA », « FCPR Tunisian Development Fund IV – MUSANADA II » et « FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
41. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
42. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
43. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
44. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
45. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
46. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
47. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
48. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
49. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
50. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téoulba-	73 604 149
51. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
52. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
53. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
54. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
55. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
56. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
57. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
58. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
59. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
60. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
61. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
63. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
64. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
65. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
66. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
67. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100

68. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
69. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
70. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
71. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
74. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
75. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
78. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
79. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200

25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-		73 524 000
43. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
53. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
56. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
58. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998

62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
91.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
92.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
93.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
94. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
95. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
96. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
97.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
98 Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA (1)	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP (2)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 03/05/2021

28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011-1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
39	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
40	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
43	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
47	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE (4)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE (4)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
50	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
51	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
53	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (5)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

58	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
59	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
60	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
64	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
70	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
77	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
82	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
83	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
84	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
85	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 03/05/2021

86	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
87	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
88	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
89	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
90	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
92	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
93	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
94	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
96	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
97	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
98	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
99	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
100	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
101	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
103	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
104	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
105	TUNISIAN EQUITY FUND (6)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
106	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
107	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
108	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
110	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
111	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
112	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
113	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

115	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
116	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

- (1) FCP en dissolution anticipée suite au rachat de la totalité des parts
(2) FCP en dissolution en application de l'article 15 du code des OPC
(3) Initialement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT
(4) FCP en liquidation anticipée
(5) Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE
(6) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB Growth Fund	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR Tunisian Development Fund IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR Tunisian Development Fund IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES - ASTREE-

Siège social : 45, Avenue Kheireddine Pacha BP 780 - 1080 – Tunis Cedex

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances -ASTREE-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Cherif BEN ZINA et Mme Selma LANGAR.

	Notes	Au 31 décembre 2020			Au 31/12/2019
		Brut	Amortissements et provisions	Net	
AC Actifs incorporels	A 1	<u>2 382 512</u>	<u>1 309 002</u>	<u>1 073 510</u>	<u>759 465</u>
AC11,12,13 Investissements de recherche et développement/Logiciels /Fonds com		1 545 812	1 309 002	236 810	355 511
AC14 Acomptes versés		836 700		836 700	403 954
AC Actifs corporels d'exploitation	A 2	<u>7 677 662</u>	<u>6 148 904</u>	<u>1 528 759</u>	<u>1 383 075</u>
AC21 Installations techniques et machines		6 238 599	5 156 586	1 082 013	1 175 112
AC22 Autres installations, outillages et mobiliers		1 218 388	992 317	226 071	141 899
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		220 675		220 675	66 065
AC Placements	A 3	<u>506 375 508</u>	<u>21 845 093</u>	<u>484 530 415</u>	<u>465 370 981</u>
AC31 <u>Terrains, constructions et actions de sociétés immobilières nc</u>	A 3.1	<u>31 347 606</u>	<u>5 780 927</u>	<u>25 566 679</u>	<u>25 785 793</u>
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		3 855 502	2 589 133	1 266 369	1 354 401
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		18 395 604	3 191 794	15 203 810	15 334 892
AC313 Parts et actions de sociétés immobilières non cotées		9 096 500		9 096 500	9 096 500
AC32 <u>Placements dans les entreprises liées et participations</u>	A 3.2	<u>25 781 365</u>		<u>25 781 365</u>	<u>25 781 365</u>
AC33 <u>Autres placements financiers</u>	A 3.3	<u>447 767 122</u>	<u>16 064 166</u>	<u>431 702 957</u>	<u>412 446 890</u>
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP		92 769 386	15 920 837	76 848 549	82 040 396
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		167 619 053	416	167 618 637	109 236 013
AC333 Prêts hypothécaires		773 664		773 664	707 934
AC334 Autres Prêts		1 053 019	142 912	910 107	862 547
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		185 552 000		185 552 000	219 600 000
AC34 <u>Créances pour espèces déposées auprès des Entreprises cé</u>	A 3.4	<u>1 479 414</u>		<u>1 479 414</u>	<u>1 356 934</u>
AC Part des réassureurs dans les provisions techniques	A 4	<u>39 238 496</u>		<u>39 238 496</u>	<u>42 191 024</u>
AC510 Provisions pour primes non acquises		12 034 244		12 034 244	12 359 863
AC530 Provisions pour sinistres Vie		263 030		263 030	352 048
AC531 Provisions pour sinistres Non Vie		26 941 222		26 941 222	29 479 113
AC550 Provisions d'égalisation et d'équilibrage Non Vie					
AC Créances	A 5	<u>88 667 265</u>	<u>25 539 401</u>	<u>63 127 864</u>	<u>54 579 858</u>
AC61 <u>Créances nées d'opérations d'Assurance directe</u>	A 5.1	<u>74 198 345</u>	<u>23 496 968</u>	<u>50 701 377</u>	<u>47 488 337</u>
AC611 Primes acquises et non émises	A 5.1.1	8 180 389		8 180 389	7 964 858
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	A 5.1.2	57 390 881	21 682 066	35 708 815	33 872 041
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'Entreprise d'ass	A 5.1.3	8 627 074	1 814 902	6 812 173	5 651 438
AC62 <u>Créances nées d'opérations de réassurance</u>	A 5.2	<u>4 243 767</u>	<u>875 912</u>	<u>3 367 856</u>	<u>1 229 475</u>
AC63 <u>Autres Créances</u>	A 5.3	<u>10 225 153</u>	<u>1 166 521</u>	<u>9 058 632</u>	<u>5 862 047</u>
AC631 Personnel	A 5.3.1	394 189		394 189	316 321
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités pub	A 5.3.2	8 645 138		8 645 138	5 536 196
AC633 Débiteurs divers	A 5.3.3	1 185 825	1 166 521	19 304	9 530
AC Autres éléments d'Actif	A 6	<u>41 311 332</u>		<u>41 311 332</u>	<u>35 087 506</u>
AC71 <u>Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse</u>	A 6.1	<u>19 252 720</u>		<u>19 252 720</u>	<u>13 786 929</u>
AC72 <u>Frais d'acquisition reportés</u>	A 6.2	<u>4 221 889</u>		<u>4 221 889</u>	<u>4 346 253</u>
AC73 <u>Comptes de régularisation Actif</u>	A 6.3	<u>17 836 722</u>		<u>17 836 722</u>	<u>16 954 324</u>
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	A 6.3.1	12 800 195		12 800 195	13 058 172
AC733 Autres comptes de régularisation	A 6.3.2	5 036 527		5 036 527	3 896 153
Total de l'Actif :		685 652 775	54 842 400	630 810 375	599 371 910

Annexe n°2
Capitaux propres et passif du Bilan

(Chiffres en dinars tunisien)

		Notes	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Capitaux propres				
	P 1			
CP1	Capital social ou fonds équivalent	P 1.1	30 000 000	30 000 000
CP2	Réserves et primes liées au capital	P 1.2	53 345 873	33 350 873
CP4	Autres capitaux propres	P 1.3	43 926 315	48 893 815
CP5	Résultat reporté	P 1.4	540 204	290 715
	Total capitaux propres avant résultat :		127 812 392	112 535 404
CP6	Résultat	P 1.5	25 524 992	51 276 988
	Total capitaux propres avant affectation :		153 337 384	163 812 392
Passif				
	P 2			
PA2	Provisions pour autres risques et charges	P 2.1	<u>20 550 502</u>	<u>14 700 502</u>
PA23	Autres provisions		20 550 502	14 700 502
PA3	Provisions techniques brutes	P 2.2	<u>387 420 570</u>	<u>355 806 950</u>
PA310	Provisions pour primes non acquises Non Vie		43 073 172	42 004 123
PA320	Provisions d'assurances Vie		196 062 217	166 011 879
PA330	Provisions pour sinistres Vie		5 051 807	3 480 342
PA331	Provisions pour sinistres Non Vie		133 160 941	131 940 055
PA340	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes Vie		2 688 393	3 817 059
PA341	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes Non Vie		3 541 088	2 494 014
PA350	Provision pour égalisation et équilibrage Non Vie			2 383 772
PA360	Autres provisions techniques Vie		571 207	572 780
PA361	Autres provisions techniques Non Vie		3 271 744	3 102 926
PA5	Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	P 2.3	<u>16 779 899</u>	<u>18 432 245</u>
PA6	Autres dettes	P 2.4	<u>49 804 369</u>	<u>43 723 906</u>
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	P 2.4.1	<u>14 810 294</u>	<u>11 956 558</u>
PA611	Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe	P 2.4.1.1	8 953 114	9 439 595
PA612	Dettes indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	P 2.4.1.2	5 857 180	2 516 962
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	P 2.4.2	<u>17 236 289</u>	<u>16 365 995</u>
PA63	Autres dettes	P 2.5	<u>17 757 785</u>	<u>15 401 353</u>
PA631	Dépôts et cautionnements reçus	P 2.5.1	507 136	507 136
PA632	Personnel	P 2.5.2	1 815 883	1 711 123
PA633	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	P 2.5.3	14 579 615	12 450 175
PA634	Créditeurs divers	P 2.5.4	855 151	732 919
PA7	Autres passifs	2.6	<u>2 917 652</u>	<u>2 895 915</u>
PA71	Comptes de régularisation passif	P 2.6.1	2 917 652	2 895 915
Total des capitaux propres et du Passif :			630 810 375	599 371 910

(Chiffres en dinars tunisiens)

Annexe n°3 Etat de résultat technique de l'Assurance Non Vie		Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations nettes
		Au 31/12/2020	Au 31/12/2020	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
PRNV1	Primes acquises	133 381 492	<36 530 601>	96 850 891	91 687 626
	PRNV11 Primes émises et acceptées	134 450 541	<36 479 389>	97 971 152	95 209 740
	PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	<1 069 050>	<51 212>	<1 120 262>	<3 522 114>
PRNT3	Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	14 562 002		14 562 002	26 889 691
PRNV2	Autres produits techniques	1 208 697		1 208 697	1 395 294
CHNV1	Charges de sinistres	<80 041 894>	14 776 633	<65 265 261>	<72 084 709>
	CHNV11 Montants payés	<78 821 008>	17 314 524	<61 506 484>	<63 713 625>
	CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	<1 220 886>	<2 537 891>	<3 758 777>	<8 371 084>
CHNV2	Variation des autres provisions techniques	<168 819>		<168 819>	<7 910>
CHNV3	Participation aux bénéfices et ristournes	<3 105 033>	139 371	<2 965 662>	<4 673 689>
CHNV4	Frais d'exploitation	<21 024 726>	8 195 761	<12 828 965>	<13 037 309>
	CHNV41 Frais d'acquisition	<8 199 590>		<8 199 590>	<8 436 202>
	CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	<74 774>		<74 774>	537 684
	CHNV43 Frais d'administration	<12 750 362>		<12 750 362>	<13 300 837>
	CHNV44 Commissions reçues des réassureurs		8 195 761	8 195 761	8 162 046
CHNV5	Autres charges techniques	<7 913 028>		<7 913 028>	<4 506 090>
CHNV6	Variation de la provision pour égalisation & équilibrage	2 383 772		2 383 772	<2 383 772>
RTNV	Sous Total: Résultat technique de l'assurance Non Vie	39 282 463	<13 418 836>	25 863 627	23 279 132

Annexe n°4
Etat de résultat technique de l'Assurance Vie

Notes	Opérations Brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations nettes
	Au 31/12/2020	Au 31/12/2020	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
PRV1 Primes	39 828 898	<537 889>	39 291 009	36 004 051
PRV11 Primes émises et acceptées	39 828 898	<537 889>	39 291 009	36 004 051
PRV2 Produits de placements	15 869 462		15 869 462	25 892 063
PRV21 Revenus des placements	13 755 532		13 755 532	10 882 931
PRV23 Reprise de correction de valeurs sur placements	950 857		950 857	322 810
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements	1 163 073		1 163 073	14 686 321
PRV4 Autres produits techniques			-	-
CHV1 Charge de sinistres	<8 725 343>	335 795	<8 389 549>	<7 076 621>
CHV11 Montants payés	<7 153 879>	424 812	<6 729 067>	<6 383 721>
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	<1 571 465>	<89 017>	<1 660 482>	<692 900>
CHV2 Variation des autres provisions techniques	<28 819 156>		<28 819 156>	<23 854 008>
CHV21 Provisions d'assurance vie	<28 820 729>		<28 820 729>	<23 858 722>
CHV22 Autres provisions techniques	1 573		1 573	4 714
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes	<170 280>	56 913	<113 367>	<2 465 051>
CHV4 Frais d'exploitation	<3 752 543>	78 455	<3 674 088>	<3 862 345>
CHV41 Frais d'acquisition	<3 149 512>		<3 149 512>	<3 162 666>
CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	<49 590>		<49 590>	15 842
CHV43 Frais d'Administration	<553 440>		<553 440>	<740 443>
CHV44 Commissions reçues des réassureurs		78 455	78 455	24 922
CHV5 Autres charges techniques	<2 853 391>		<2 853 391>	<124 031>
CHV9 Charges des placements	<777 448>		<777 448>	<1 481 406>
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts	<442 116>		<442 116>	<647 315>
CHV92 Correction de valeur sur placements	<142 541>		<142 541>	<574 328>
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	<192 790>		<192 790>	<259 763>
RTV Sous Total : Résultat technique de l'assurance Vie	10 600 198	<66 726>	10 533 472	23 032 651

**Annexe n°5
Etat de Résultat**

(Chiffres en dinars tunisiens)

	Notes	(Chiffres en dinars tunisiens)	
		Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
RTNV <u>Résultat Technique de l'Assurance Non Vie</u>		25 863 627	23 279 132
RTV <u>Résultat Technique de l'Assurance Vie</u>		10 533 472	23 032 651
PRNT1 <u>Produits des placements Assurance Non Vie</u>		25 395 777	46 235 825
PRNT11 Revenus des placements		22 012 872	19 433 805
PRNT13 Reprise de correction de valeurs sur placements		1 521 649	576 447
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements		1 861 256	26 225 573
CHNT1 <u>Charges des placements de l'Assurance Non Vie</u>		<1 244 144>	<2 645 369>
CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		<707 515>	<1 155 920>
CHNT12 Correction de valeurs sur placements		<228 108>	<1 025 586>
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements		<308 521>	<463 863>
CHNT2 <u>Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non Vie</u>		<14 562 002>	<26 889 691>
PRNT2 Autres produits non techniques		530 529	492 778
CHNT3 Autres charges non techniques		<5 896 805>	<4 507 230>
Résultats provenant des activités ordinaires		40 620 454	58 998 096
CHNT4 Impôts sur le Résultat		<13 699 298>	<7 111 547>
Résultats provenant des activités ordinaires après impôts		26 921 156	51 886 549
CHNT5 Pertes extraordinaires		<1 396 164>	<609 561>
Résultat net après modifications comptables :		25 524 992	51 276 988

Annexe n° 6 : Tableau des engagements reçus et donnés

Intitulé	Notes	31/12/2020	31/12/2019
HB1 Engagements reçus		1 111 873	1 038 143
<i>Engagements hypothécaires reçues sur Prêts octroyés</i>		773 664	707 934
<i>Avals, cautions de garanties</i>		338 209	330 209
HB2 Engagements donnés		1 947 358	1 854 851
<i>HB21 Avals, cautions de garanties octroyés au titre d'appel d'offres</i>		1 947 358	1 854 851
<i>HB22 Titres et actifs acquis avec engagements de revente</i>			
<i>HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>			
<i>HB24 Autres engagements donnés</i>			
HB3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires			
HB4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution			
HB5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance			
HB6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers			

État de flux de trésorerie (méthode directe) GENERAL		Notes	31/12/2020	31/12/2019
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
E1	Encaissements des primes reçues des assurés	E1	175 384 997	164 607 128
E2	Sommes versées pour paiement des sinistres	E2	<67 157 380>	<67 693 664>
E3	Encaissements des primes reçues (acceptations)	E3	208 210	32 340
E4	Sommes versées pour les sinistres (acceptations)	E4	<2 882>	<20 161>
E5	Commissions versées sur les acceptations	E5	<19 166>	<4 442>
E6	Décaissements de primes pour les cessions	E6	<37 704 847>	<30 513 963>
E7	Encaissements des sinistres pour les cessions	E7	15 731 535	20 511 999
E8	Commissions reçues sur les cessions	E8	8 363 436	5 880 728
E9	Commissions versées aux intermédiaires	E9	<15 210 092>	<14 760 478>
E10	Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	E10	<8 861 739>	<7 782 213>
E11	Variation des dépôts auprès des cédantes	E11		
E12	Variation des espèces reçues des cessionnaires	E12	<2 706 421>	<4 582 390>
E13	Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	E13	<465 921 122>	<220 863 973>
E14	Encaissements liés à la cession de placements financiers	E14	459 877 224	149 910 007
E15	Taxes sur les assurances versées au Trésor	E15	<23 560 112>	<17 146 572>
E16	Produit financiers reçus	E16	16 663 862	53 954 287
E17	Impôts sur les bénéfices payés	E17	-	-
E18	Autres mouvements	E18	<12 395 561>	<8 697 984>
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation			42 689 942	22 830 650
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
V1	Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	V1		
V2	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	V2		
V3	Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinées à l'exploitation	V3	<1 272 189>	<5 763 775>
V4	Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation	V4		
V5	Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participat	V5		
V6	Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participat	V6		
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			<1 272 189>	<5 763 775>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
F1	Encaissements suite à l'émission d'actions	F1		
F2	Dividendes et autres distributions	F2	<35 912 166>	<10 774 031>
F3	Encaissements provenant d'emprunts	F3		
F4	Remboursements d'emprunts	F4		
F5	Augmentation/Diminutions des ressources spéciales	F5		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			<35 912 166>	<10 774 031>
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités				
		L1	<39 797>	<286 039>
Variations de trésorerie			5 465 791	6 006 804
Trésorerie de début d'exercice			13 786 929	7 780 124
Trésorerie de fin d'exercice			19 252 720	13 786 929

1. Présentation de l'entreprise, de ses opérations et de ses activités

- **Dénomination sociale** : Compagnie d'Assurances et de Réassurances « **ASTREE** »
- **Date de constitution** : 22/10/1949
- **Forme juridique** : S.A faisant appel public à l'épargne
- **Siège social** : 45, Avenue Kheireddine Pacha – Tunis, B.P. 780 TUNIS Cedex
- **Capital Social** : 30 000 000 DT
- **Branches exploitées** : Toutes branches
- **Principaux Réassureurs** :
 - MUNCHENER RUCK
 - PARTNER RE
 - TUNIS RE
 - SCOR
 - CCR
 - EULER
 - EUROPE ASSISTANCE
- **Conseil d'Administration**
 - M. Mohamed Habib BEN SAAD; Président du Conseil d'Administration ;
 - M. Abdel Monem KOLSI, Directeur Général ;
- **Administrateurs**
 - M. Zouheir HASSEN ;
 - M. Ahmed KAMMOUN ;
 - M. Pierre REICHERT, représentant le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.
 - M. Kamel JENDOUBI, représentant la Banque de Tunisie.
 - M. Eric CHARPENTIER, représentant la Banque Fédératrice du crédit Mutuel.
- **Réseau de production** :
 - Bureau Direct
 - **71** Agences d'assurances
 - **40** Courtiers
- **Nom et siège de la société mère qui publie les comptes consolidés** :
 - La Banque de Tunisie, 2 Rue de Turquie 1001- Tunis.

2. Faits marquants de l'exercice

A/ Le secteur des assurances :

Les faits saillants ayant marqué l'activité du secteur des assurances en 2020 :

- L'adoption d'un ensemble de mesures par le Comité Général des Assurances (CGA) et la Fédération tunisienne des sociétés d'assurances (FTUSA), dès l'annonce du confinement total en date du 22 Mars 2020 suite à la pandémie COVID-19, afin de préserver les intérêts des assurés et des bénéficiaires des contrats d'assurances, dont notamment :
 - La prorogation de la validité des attestations d'assurance Auto pour tous les contrats qui arrivent à échéance pendant la période de confinement.
 - L'extension gratuite des garanties Dommages et RC des hôteliers recevant les personnes confinées contre les dommages que ces derniers peuvent causer aux hôtels.
- La réalisation d'une étude d'impact sectorielle de la pandémie COVID-19 et ses retombées sur l'activité des compagnies d'assurances et leurs résultats en 2020, et ce sous l'égide du CGA.
- La mise en place par le CGA d'un cadre réglementaire (circulaire n°01/2020 du 19 juin 2020 du CGA) relatif aux mesures devant être prises par les Compagnies d'assurances pour l'adoption des normes IAS/IFRS, et ce conformément à la décision de l'Assemblée Générale du Conseil National de la Comptabilité du 6 Septembre 2018. L'entrée en vigueur de l'application des normes IFRS, est prévue pour le 1er janvier 2021.
- La signature d'un avenant portant sur la révision du protocole des tarifs des garanties facultatives Auto en date du 18/06/2020, et prenant effet à compter du 1er juillet 2020.
- La mise en place d'un cadre réglementaire (circulaire n°72/2020 du CGA du 19/06/2020) portant création d'un Comité de pilotage et d'un Comité technique chargés de la conduite du projet relatif à l'adoption des normes de solvabilité basées sur les risques des compagnies d'assurances. Ce projet est parrainé par la Banque Mondiale et rentre dans le cadre d'une action de soutien technique de la Banque au développement du secteur des Assurances.

B/ Activité de la Compagnie en 2020 :

▪ Production :

Situation comparative des primes émises au 31/12/2020 (hors acceptation) : En DT

Branche	31/12/2020	Part %	31/12/2019	Part %
Automobile	64 791 245	37,00	60 464 768	36,27
Vie	(*) 40 309 852	23,02	35 489 774	21,29
Maladie	23 894 695	13,64	22 768 163	13,66
Transport et aviation	8 434 316	4,82	11 556 725	6,93
Multirisques	9 633 793	5,50	11 311 742	6,79
Incendie	6 144 406	3,51	4 547 141	2,73
Individuelle	997 135	0,57	860 582	0,52
Responsabilité Civile	8 603 096	4,91	8 138 128	4,88
Risques Spéciaux	5 409 115	3,09	4 636 494	2,78
Risques Agricoles	1 147 217	0,66	1 385 592	0,83
Invalidité	2 371 857	1,35	2 286 743	1,37
Assistance	635 593	0,36	818 118	0,49
Assurance-Crédit	2 314 634	1,32	1 974 965	1,18
Vol	416 538	0,24	449 547	0,27
Bris de glaces et dégâts des eaux	23 015	0,01	18 882	0,01
	175 126 507	100	166 707 364	100

Source : Etats de production au 31/12/2019

(*) Dont **2,6 MD** primes Vie relatives à l'impact Covid-19.
(Décret-loi du Chef du Gouvernement n°2020-30 du 10 juin 2020)

Au terme de l'exercice 2020, le chiffre d'affaires de la Compagnie a atteint un montant de **175,127 MD** contre **166,707 MD** à la même période en 2019, soit une enveloppe en primes additionnelles d'environ 8,42 MD qui correspond à une progression de **5,05 %**.

▪ Structure du portefeuille :

La croissance du niveau d'activité de la Compagnie, en 2020, s'est accompagnée d'une certaine modification de la structure de son portefeuille, dont les plus importantes sont :

- La branche **Automobile** consolide sa position de leadership dans le portefeuille de la Compagnie, avec une part en augmentation de 0,73 point en s'établissant à **37%** (36,27 au 31/12/2019).
- Une avancée de **1,73 points** du poids de la branche **Vie (23,02%** contre 21,29% au 31/12/2019). Celle-ci renforce sa position **au second rang** dans la structure globale du portefeuille de la Compagnie.
- La branche **Maladie** conserve ainsi sa position au 3ième rang dans le portefeuille global de la Compagnie, avec une part de **13,64%** (13,66% au 31/12/2019).

▪ **Sinistres :**

La **sinistralité globale** de la Compagnie est en **amélioration de 5,95 points (50,01%** contre 55,96% en 2019). Celle-ci est imputable essentiellement à l'amélioration de la sinistralité de la branches **Auto de 15 points**.

▪ **Encaissements :**

Au 31 décembre 2020, le ratio d'encaissement s'est établi à **79,50 %** contre **79,51%** en 2019.

▪ **Placements :**

- L'ensemble des placements nets de la Compagnie totalise, au 31 décembre 2020, un montant net de **484 530 415 DT** contre **465 370 981 DT** à la même date une année auparavant, soit une progression de **4,12%**.
- Le revenu total des placements de la Compagnie totalise, au 31/12/2020, un montant de **41 265 239 DT** contre **72 127 888 DT** en 2019.

▪ **Réassurance & Acceptation :**

- Les soldes de la réassurance Non-Vie & Vie se sont établis au 31/12/2020 respectivement à **13 418 836 DT** et **66 726 DT** contre **11 546 487 DT** et **371 537 DT** au 31/12/2019. Quant aux Acceptations, le résultat s'est établi à **(12 484 DT)** en 2020 contre un résultat de **268 991 DT** en 2019.

▪ **Les autres produits & charges techniques :**

- Au 31/12/2020, les autres produits techniques Non-Vie se sont établis **1 208 697 DT** contre **1 395 294 DT** en 2019.
- Les autres charges techniques Non-Vie & Vie se sont élevées respectivement à **7 913 028 DT** et **2 853 391 DT (*)** contre **4 506 090 DT** et **124 031 DT**, une année auparavant.

(*) Dont **2,6 MD** abandon sur les primes Vie relatives à l'impact Covid-19.

(Décret-loi du Chef du Gouvernement n°2020-30 du 10 juin 2020)

C/ Note sur les effets du report des échéances des crédits aux particuliers dans le cadre des mesures d'accompagnement liées au Covid-19 (Décret-loi n°2020-30 du 10 juin 2020) :

Conformément aux dispositions du Décret-loi du Chef du Gouvernement n°2020-30 du 10 juin 2020 et aux conditions arrêtées par les Circulaires de la Banque Centrale de Tunisie relatives au report des échéances des crédits aux particuliers de 3 mois ou 7 mois décidé dans le cadre des mesures de soutien des bases de solidarité nationale et l'assistance des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », Astrée Assurances a pu calculer, sur la base des données reçues de la Banque de Tunisie, la prime complémentaire découlant de ce report ainsi que la provision mathématique correspondante. Par ailleurs, l'Astrée a envoyé des correspondances aux autres banques partenaires demandant les éléments des reports effectués pour pouvoir évaluer la provision mathématique et la surprime conséquentes. Aucune réponse n'a été reçue à ce jour.

Tenant compte de l'état d'avancement des discussions en cours entre les deux Associations Professionnelles des Banques et des Assurances et en attendant l'aboutissement à un accord de place sur les modalités de traitement des effets des reports, ASTREE a, par mesure de prudence, comptabilisé la prime et la provision complémentaires issues du report sur les comptes de 2020 et a en même temps abandonné la prime en question conformément au Décret-loi sus indiqué. Bien entendu, le traitement comptable de cette prime est susceptible d'être revu pour s'aligner aux éventuels accords qui seront conclus entre les deux secteurs.

3. Normalisation comptable

- Les états financiers sont établis par référence aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459, portant promulgation du cadre conceptuel comptable.
- Les divers postes de bilan et des états de résultats sont déterminés à partir des regroupements des comptes principaux. Ces mêmes comptes sont alimentés par les comptes imputables ayant fait l'objet des écritures d'origine et ce conformément aux tableaux de rattachement des comptes aux états financiers.
- L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers ont été effectuées conformément aux normes suivantes :
 - Norme comptable **n°26** relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
 - Norme comptable **n°27** relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
 - Norme comptable **n°28** relative aux revenus dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
 - Norme comptable **n°29** relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
 - Norme comptable **n°30** relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
 - Norme comptable **n°31** relative aux placements dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.

4. Principes comptables et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan et des comptes de résultats

4.1 / Primes émises et acceptées :

Les primes correspondent aux primes émises et acceptées, hors taxes, brutes de réassurance et nettes d'annulations et de ristournes. Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date d'arrêté des comptes.

4.2 / Opérations techniques d'assurance Non Vie :

▪ Provision pour primes non acquises :

Les provisions pour primes non acquises sont des provisions destinées à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat. Ces provisions sont calculées, séparément pour chaque contrat d'assurance, sur la base de la méthode du « prorata temporis » et portent sur la prime commerciale ; c'est à dire la prime du risque, majorée des différents chargements.

Le calcul est réalisé sur la base des primes nettes de cessions dans une première phase, puis dans une seconde phase sur la base de la partie des primes cédées. La provision pour primes non acquises relative aux cessions ne doit en aucun cas être portée au passif du bilan pour un montant inférieur à celui pour lequel la part du réassureur dans la provision pour primes non acquises figurant à l'actif.

▪ Frais d'acquisition reportés :

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

La part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste « frais d'acquisition reportés » inclus dans les autres éléments d'actif. La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'exploitation au compte de résultat.

Ces frais sont évalués en appliquant au montant des primes non acquises le coefficient des frais d'acquisition déterminé par le rapport des frais d'acquisition aux primes émises.

▪ Montants payés :

Ce poste est composé des éléments suivants :

- Sinistres réglés durant l'exercice relatifs à l'exercice en cours et aux exercices antérieurs nets de recours encaissés ;
- Montant des rentes et des rachats de rentes payés au cours de l'exercice relatifs aux branches accident du travail et invalidité ;
- Frais de règlement des sinistres notamment les frais relatifs aux services régleurs de sinistres et les commissions affectées à la gestion des sinistres.

- **Provisions pour sinistres à payer :**

Les provisions pour sinistres à payer correspondent au coût total estimé que représentera pour l'entreprise d'assurances le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres. La provision pour sinistres à payer est calculée pour son montant brut sans tenir compte des recours à encaisser. Elle tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan.

Ces provisions incluent aussi une provision pour frais de gestion déterminée en fonction des taux de frais réels observés.

- **Provision pour participation aux bénéfices et ristournes Non Vie :**

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés.

Le montant de la participation aux bénéfices est évalué selon les engagements contractuels de la compagnie.

- **Autres provisions techniques :**

- **Provision pour risques en cours :**

La provision pour risques en cours représente les montants à provisionner en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer. Cette provision est destinée à faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance en cours excédent le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

Le poste « Autres provisions techniques » comprend également une réserve de rente d'invalidité et les arrérages de rentes à payer.

- **Provision mathématique de rentes :**

Les provisions mathématiques des rentes sont constituées lorsque les indemnités au titre d'un sinistre seront versées sous forme d'annuités. Ces provisions correspondent à la valeur actuelle probable des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes, postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'événements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice. Elles sont calculées sur la base de méthodes actuarielles reconnues. Le montant de la provision mathématique des rentes est majoré de 5% à titre de chargement de gestion.

4.3 / Opérations techniques d'assurance vie :

- **Provision mathématique Vie :**

La provision mathématique représente la différence, à la date d'inventaire, entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré.

La provision mathématique comprend la valeur actuarielle estimée des engagements de l'entreprise d'assurance y compris les participations aux bénéfices déjà allouées et déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures. Le calcul de cette provision se fait sur la base de la prime commerciale en excluant les chargements d'acquisition des contrats. La provision mathématique est calculée contrat par contrat sur la base des normes techniques telle que définie par l'arrêté du ministre des finances du 5 janvier 2009 et des formules actuarielles figurant au niveau des notes techniques.

- **Provision pour sinistres à payer :**

Les provisions pour sinistres à payer représentent la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, rachats arrivés à échéance déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

▪ **Provision pour participation aux bénéfices et ristournes Vie :**

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés.

▪ **Provision d'égalisation :**

La provision d'égalisation comprend les montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance.

4.4 / Les opérations de réassurance & d'acceptation

Lors de l'arrêté des comptes, les opérations courantes au titre de la réassurance et de l'acceptation sont comptabilisées sur la base des décomptes trimestriels. Les opérations d'inventaire sont comptabilisées sur la base d'un bilan de réassurance et d'acceptation consolidé.

4.5 / Les opérations financières & non techniques :

▪ **Placements :**

Les placements et les produits y afférents sont comptabilisés conformément à la norme NC31. Aucune anticipation ou report n'est effectué sur les produits comme l'exige la norme NC19, les dividendes, intérêts courus non échus et les loyers sont comptabilisés à la date de leur réalisation effective.

La répartition des produits des placements nets des charges aux différentes catégories est effectuée conformément à la norme NC27.

▪ **Provision pour dépréciation des placements et des créances :**

L'évaluation des placements est appliquée conformément à la norme des placements NC31.

La méthode de provisionnement des créances nées d'opérations d'assurance directe est celle instaurée par la tutelle (circulaire « CGA » datée du 29 Mars 2017) et qui consiste à constater des provisions sur :

- Les créances envers les assurés à concurrence de 20% pour les créances datant de (N-1) et 100 % pour les créances datant de (N-2 & antérieures) ;
- Les créances envers les intermédiaires : à concurrence de 80% et 100% pour les créances datant respectivement de (N), et (N-1 & antérieures).

Toutefois, un complément de provision est constaté en plus de la méthode de la tutelle pour permettre de couvrir les arriérés présentant un risque supérieur.

La méthode de provisionnement des autres éléments des créances est calculée au cas par cas relativement à l'échéance de l'impayé, la qualité du créancier et de l'avancement de la procédure du contentieux le cas échéant.

4.6 / Ventilation des frais généraux par destination :

Les frais généraux sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destination dans les postes des comptes de résultats au moyen de clés de répartition s'appuyant sur des indices d'activité. Les clefs de répartition analytique sont objectives et contrôlables. Par ailleurs, la présentation des frais se présentent comme suit :

- Les frais de gestion des placements sont inclus dans les charges des placements ;
- Les frais de règlement des sinistres sont compris dans les charges de sinistres ;
- Les frais d'acquisition des contrats, les frais d'administration et les autres charges techniques apparaissent au niveau de la rubrique « frais d'exploitation » correspondante aux comptes de résultats vie et non vie. Les commissions reçues des réassureurs sont inscrites en déduction de ce poste dans la mesure où ces commissions ne sont pas considérées comme un revenu mais comme une couverture des frais de gestion engagés par l'assureur.

5. Notes sur le Bilan

5.1 / Mouvements sur les éléments de l'actif

Les mouvements sur les éléments d'actif sont présentés au niveau de l'annexe N°8.

5.2 / Etat récapitulatif des placements

L'état récapitulatif des placements reprenant la valeur brute, nette et la juste valeur des placements est présenté au niveau de l'annexe N° 9.

5.3 / Ventilation des créances et dettes selon la durée résiduelle

Créances	Moins d'un an	1 an et (-) de 5 ans	Plus que 5 ans	Total
Primes acquises et non émises	8 180 389	-	-	8 180 389
Autres créances nées d'opération d'assurance directe	35 279 125	18 939 104	3 172 652	57 390 881
Créances indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance	5 316 078	2 933 873	377 124	8 627 075
Créances nées d'opération de Réassurance	3 629 334	-	614 433	4 243 767
Personnel	394 190	-	-	394 190
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	8 645 138	-	-	8 645 138
Débiteurs divers	19 304	-	1 166 521	1 185 825
Total des créances :	61 463 558	21 872 977	5 330 730	88 667 265

Dettes	Moins d'un an	1 an et (-) de 5 ans	Plus que 5 ans	Total
Dettes nées d'opération d'assurance directe	3 897 273	4 147 460	908 381	8 953 114
Dettes nées d'opération de réassurance	10 675 821	4 854 817	1 705 651	17 236 289

Dettes indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance	5 422 134	125 692	309 355	5 857 181
Dépôts et cautionnements reçus	-	56 241	450 895	507 136
Personnel	1 815 883			1 815 883
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	14 579 615			14 579 615
Créditeurs divers	855 151			855 151
Total des dettes :	37 245 877	9 184 210	3 374 282	49 804 369

5.4 / Capitaux propres

Le capital de l'entreprise « Astrée » s'élève à 30 000 000 DT constitué par 6 000 000 actions nominatives de 5 dinars chacune.

Le détail des mouvements ayant affecté la composition des fonds propres et la ventilation des réserves au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	Capital	Réserves	Autres capitaux propres	Dividendes	Résultat reporté	Résultat de l'exercice
Solde au 31/12/2019	30 000 000	33 350 873	48 893 815		290 715	51 276 988
Affectation AGO du 30 Juin 2020	-	19 995 000	<4 967 500>	36 000 000	249 489	<51 276 988>
Résultat 2020	-	-	-	-	-	25 524 992
Solde au 31/12/2020	30 000 000	53 345 873	43 926 315	36 000 000	540 204	25 524 992

Conformément à la décision de l'AGO en date du 30 Juin 2020, la répartition du résultat 2019 a été effectuée comme suit :

Résultat au 31/12/2020 :	51 276 988
Résultat reporté :	290 715
Total à distribuer :	51 567 704
Réserve pour réinvestissements exonérés	< 27 500>
Réserve pour réserves facultatives	<15 000 000>
Dividendes	<36 000 000>
Résultat reporté :	540 204

La ventilation des réserves est présentée au niveau de la note P dans la rubrique informations diverses sur le bilan. Par ailleurs, aucun élément du bilan n'ayant fait l'objet d'une réévaluation durant l'exercice 2020.

5.5 / Provisions pour sinistres à payer

Récapitulation de la provision pour Sinistres à payer Vie et Non Vie

LIBELLE	Non Vie	Vie	31/12/2020	31/12/2019
Provision pour sinistres à payer	124 714 395	4 745 619	129 460 014	126 888 410
Chargement de gestion	10 425 702	306 188	10 731 890	10 604 299
Prévision de recours à encaisser	<2 719 457>		<2 719 457>	<2 673 423>
Provision SAP Acceptations	740 301		740 301	601 111
TOTAL	133 160 941	5 051 807	138 212 748	135 420 397

L'état des règlements et des provisions pour sinistres à payer par exercice de survenance est présenté en annexe N°10.

5.6 / Informations diverses sur le bilan

A – Actif du bilan

Note - A 1- Actifs incorporels

LIBELLE	Montant brut	Amorti.	VNC 31/12/2020	VNC 31/12/2019
Logiciels	2 282 512	<1 309 002>	973 510	659 465
Fonds Commercial	100 000	-	100 000	100 000
TOTAL	2 382 512	<1 309 002>	1 073 510	759 465

Note - A 2 - Actifs corporels d'exploitation

LIBELLE	Montant brut	Amorti.	VNC 31/12/2020	VNC 31/12/2019
AC 21 – Installations techniques et machines	6 238 599	<5 156 586>	1 082 013	1 175 112
AC 22 – Autres installations, outillages et mobiliers	1 218 388	<992 317>	226 071	141 899
AC 23 – Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	220 675		220 675	66 065
TOTAL	7 677 662	<6 148 903>	1 528 759	1 383 075

Note - A 3 - Placements

A 3.1 – Terrains, constructions et actions des sociétés immobilières non cotées

LIBELLE	Montant brut	Amorti.	VNC 31/12/2020	VNC 31/12/2019
AC 311- Terrains et constructions d'exploitation	3 855 502	<2 589 133>	1 266 369	1 354 401
AC 312 – Terrains et constructions hors exploitation	18 395 604	<3 191 794>	15 203 810	15 334 892
AC 313 – Parts et actions dans des sociétés immobilières non cotées	9 096 500	-	9 096 500	9 096 500
TOTAL	31 347 606	<5 780 927>	25 566 679	25 785 793

A 3.2 – Placements dans les entreprises liées & Participations

LIBELLE	Montant brut	Provision	VNC 31/12/2020	VNC 31/12/2019
AC 321 – Parts dans des entreprises liées	25 781 363	-	25 781 363	25 781 363
AC 323 – Parts dans les entreprises avec lien de participation	2		2	2
TOTAL	25 781 365	-	25 781 365	25 781 365

A 3.3 – Autres placements financiers

LIBELLE	Montant brut	Amorti.	VNC 31/12/2020	VNC 31/12/2019
AC 331 – Actions, autres titres à revenu variable	92 769 386	<15 920 837>	76 848 549	82 040 396
AC 332 – Obligations et autres titres à revenu fixe	167 619 053	<416>	167 618 637	109 236 013
AC 333 – 334 Prêts	1 826 683	<142 912>	1 683 771	1 570 481
AC 335 – Dépôts monétaires	185 552 000	-	185 552 000	219 600 000
TOTAL	447 767 122	<16 064 165>	431 702 957	412 446 890

A 3.4 – Créances pour espèces déposés auprès des entreprises cédantes

LIBELLE	31/12/2020	31/12/2019
Provisions pour Primes non acquises acceptations	739 114	755 823
Provisions pour Sinistres à payer acceptations	740 300	601 111
TOTAL	1 479 414	1 356 934

Note – A 4 – Part des réassureurs dans les provisions techniques

LIBELLE	31/12/2020	31/12/2019
AC 510 – Provisions pour primes non acquises	12 034 244	12 359 863
AC 530 – Provisions pour sinistre vie	263 030	352 048
AC 531 – Provisions pour sinistres non-vie	26 941 222	29 479 113
TOTAL	39 238 496	42 191 024

Note - A 5 – Créances

A 5.1 – Créances nées d'opérations d'assurances directes

A 5.1.1 - Primes acquises et non émises

LIBELLE	31/12/2020	31/12/2019
Primes acquises et non émises non-vie	8 218 664	7 657 917
Primes acquises et non émises vie	2 078 584	2 441 166
S/Total :	10 297 248	10 099 083
Primes à annuler	<2 116 859>	<2 134 225>
TOTAL	8 180 389	7 964 858

A 5.1.2 – Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

LIBELLE	31/12/2020	31/12/2019
Quittances de primes à recevoir	49 061 105	46 596 057
Primes/Sinistres Affaires en Co-assureurs	269 456	124 167
Comptes à régulariser agences, courtiers et Bureau Direct – Débit	5 248 021	4 125 478
Effets à recevoir et Effets Impayés	2 377 463	2 624 652
Chèques impayés	434 836	637 161
S/Total :	57 390 881	54 107 515
Provisions au titre des arriérés primes	<19 908 560>	<18 315 911>
Provision au titre des chèques impayés	<434 836>	<637 161>
Provision au titre des effets impayés	<1 338 670>	<1 282 402>
TOTAL	35 708 815	33 872 041

A 5.1.3 – Créances indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance

LIBELLE	31/12/2020	31/12/2019
Avances sur recours matériels	2 605 541	1 912 404
Avances sur recours corporels	1 937 787	1 683 227
Indemnisation Directe des Assurés	2 891 062	2 347 419
Sinistres officiels	1 523	1 523
Autres créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	1 191 162	1 157 458
S/Total :	8 627 075	7 102 031
Provisions pour dépréciation de créances	<1 814 902>	<1 450 593>
TOTAL	6 812 173	5 651 438

A 5.2 – Créances nées d'opération de réassurance

LIBELLE	31/12/2020	31/12/2019
Cessionnaires	3 895 442	1 612 712
Cédantes	348 326	231 196
S/Total :	4 243 768	1 843 908
Provision pour dépréciation de créances	<875 912>	<614 433>
TOTAL	3 367 856	1 229 475

5.3 – Autres créances

A 5.3.1 – Personnel

LIBELLE	31/12/2020	31/12/2019
Avances au personnel	259 465	180 305
Autres avances	134 724	136 016
TOTAL	394 189	316 321

A 5.3.2 – Etat, Organismes de Sécurité Sociale, Collectivités Publiques

LIBELLE	31/12/2020	31/12/2019
Acomptes provisionnels	6 400 392	4 369 133
Avances sur impôts/sociétés (y compris Crédit d'impôt)	2 046 739	965 533
Autres	198 007	201 530
TOTAL	8 645 138	5 536 196

A 5.3.3 – Débiteurs divers

LIBELLE	31/12/2020	31/12/2019
Compte de liaison avec la délégation Maroc	956 131	837 448
Avances	229 694	219 921
S/Total :	1 185 825	1 057 369
Provision pour dépréciation	<1 166 521>	<1 047 839>
TOTAL	19 304	9 530

Note A 6 – Autres éléments d'actif

A 6.1 – Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse

LIBELLE	31/12/2020	31/12/2019
Banques, CCP et chèques à l'encaissement	6 676 842	5 930 926
Effets remis à l'encaissement	12 403 905	7 706 795
Autres	171 973	149 208
TOTAL	19 252 720	13 786 929

A 6.2 – Frais d'acquisition reportés

Conformément aux principes comptables adoptés par la Compagnie et ci-dessus évoqués, les frais d'acquisition reportés s'élèvent au 31/12/2020 à **4 221 889** DT contre **4 346 253** DT au 31/12/2019.

A 6.3 – Compte de régularisation Actif

A 6.3.1 – Intérêts et loyers acquis et non échus

LIBELLE	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts s/Valeurs Mobilières courus et non échus	12 605 979	12 879 463
Loyers échus et à recevoir	194 216	178 709
TOTAL	12 800 195	13 058 172

A 6.3.2 – Autres comptes de régularisation actif

LIBELLE	31/12/2020	31/12/2019
Autres comptes de régularisation Actif	4 915 193	3 882 180
Autres charges constatées ou payées d'avance	115 564	8 203
Estimation de réassurance et d'acceptation	5 770	5 770
TOTAL	5 036 527	3 896 153

Note – P – Capitaux propres et passif du Bilan

Note -P 1 - Capitaux propres

LIBELLE	31/12/2020	31/12/2019
P 1.1 – Capital social	30 000 000	30 000 000
P 1.2 – Réserves et primes liées au capital	53 345 873	33 350 873
Réserve légale	3 000 000	3 000 000
Réserve facultative	45 619 870	25 624 870
Primes d'émission	4 206 546	4 206 546
Primes de fusion	407 974	407 974
Autres réserves	111 483	111 483
P 1.3 – Autres capitaux propres	43 926 315	48 893 815
Réserves spéciales de réévaluation	1 948 685	1 948 685
Réserves pour réinvestissements exonérés	41 977 630	46 945 130
P 1.4 – Résultat reporté	540 204	290 715
S/Total :	127 812 392	112 535 404
P 1.5 – Résultat de la période	25 524 992	51 276 988
TOTAL CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION :	153 337 384	163 812 392

Note - P 2 – Passif

P 2.1 – Provisions pour autres risques et charges

Le solde de la provision pour autres risques et charges se présente comme suit :

LIBELLE	31/12/2020	31/12/2019
Provision d'ouverture	14 700 502	11 472 109
Constitution/Reprise	5 850 000	3 228 393
Provision de clôture	20 550 502	14 700 502

Il est à noter que la société a reçu courant 2020 une notification des résultats de la vérification approfondie portant sur les exercices 2016-2017-2018 pour un montant de 11,5 MDT.

La société a rejeté les principaux chefs de redressement en s'appuyant sur des justificatifs probants et des textes légaux en la matière.

En couverture des risques éventuels et sur la base de cette notification, la société a constaté dans ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 les provisions jugées nécessaires.

P 2.2 – Provisions techniques brutes

LIBELLE	31/12/2020	31/12/2019
PA 310- Provisions pour primes non acquise Non vie	43 073 172	42 004 123
PA 320- Provisions d'assurance Vie	196 062 217	166 011 879
PA 330- Provisions pour Sinistre Vie	5 051 807	3 480 342
PA 331- Provisions pour Sinistre Non Vie	133 160 941	131 940 055
PA 340- Provisions pour P.B & Ristournes Vie	2 688 393	3 817 059
PA 341- Provisions pour P.B & Ristournes Non Vie	3 541 088	2 494 014
PA 350- Provisions pour Egalisation & Equilibrage Non Vie	-	2 383 772
PA 360- Autres provisions Techniques Vie	571 207	572 780
PA 360- Autres provisions Techniques Non Vie	3 271 745	3 102 926
- Réserve mathématique de rentes	3 216 486	3 006 586
- Réserve d'invalidité	35 615	53 538
- Arrérages à payer	19 644	19 644
- Provision pour risque en cours	-	23 158
TOTAL	387 420 570	355 806 950

P 2.3 – Dettes pour dépôts en espèces reçus des Cessionnaires :

LIBELLE	31/12/2020	31/12/2019
Provisions pour sinistres non vie	13 063 092	13 612 017
Provisions pour sinistres vie	352 027	352 047
Provisions pour primes non acquises	3 364 780	4 468 181
TOTAL	16 779 899	18 432 245

P 2.4 – Autres Dettes

P 2.4.1 – Dettes nées d'opérations d'assurance directe

P 2.4.1.1 – Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe

LIBELLE	31/12/2020	31/12/2019
Commissions sur arriérés	4 836 585	5 799 793
Comptes de régularisation	3 843 917	3 096 859
Primes affaires collectives à payer	272 612	542 943
TOTAL	8 953 114	9 439 595

P 2.4.1.2 – Dettes indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

LIBELLE	31/12/2020	31/12/2019
Comptes intermédiaires Sinistres	5 366 590	2 089 426
Sinistres officiels	253 425	253 425
Recours client	237 165	174 111
TOTAL	5 857 180	2 516 962

P 2.4.2 – Dettes nées d'opérations de réassurances

LIBELLE	31/12/2020	31/12/2019
Cessionnaires	16 075 419	15 528 447
Cédantes	1 133 269	810 865
Récessionnaires	27 601	26 683
TOTAL	17 236 289	16 365 995

2.5 – Autres dettes

P 2.5.1 – Dépôts et cautionnements reçus

LIBELLE	31/12/2020	31/12/2019
Dépôts de Garanties en espèces des Assurés	378 503	378 503
Dépôts de Garanties en espèces des locataires	128 633	128 633
TOTAL	507 136	507 136

P 2.5.2 – Personnel

LIBELLE	31/12/2020	31/12/2019
Dettes provisionnées pour congés payés	762 388	749 000
Autres charges à payer	728 023	719 303
Autres dettes	325 472	242 820
TOTAL	1 815 883	1 711 123

P 2.5.3 – Etats, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques

LIBELLE	31/12/2020	31/12/2019
Impôts sur les Sociétés et autres charges fiscales à payer	10 899 412	8 229 998
Cotisations Sociales	825 980	998 365
Taxes d'assurance à payer	819 825	831 069
Retenues à la source	534 398	540 743
Autres charges sociales à payer	1 500 000	1 850 000
TOTAL	14 579 615	12 450 175

P 2.5.4 – Crédoeurs divers

LIBELLE	31/12/2020	31/12/2019
Actionnaires, dividendes à payer	354 820	266 985
Dettes sur acquisition d'immobilisations et de valeurs mobilières de Placement	79 030	214 807
Autres crédoeurs divers	421 301	251 127
TOTAL	855 151	732 919

P 2.6 – Autres passifs

P 2.6.1 – Comptes de régularisation Passif

LIBELLE	31/12/2020	31/12/2019
Encaissements en instance d'affectation	85 684	97 053
Intérêts et loyers perçus ou comptabilisés d'avance	109 192	42 566
Autres comptes de régularisation Passif	2 722 776	2 756 296
TOTAL	2 917 652	2 895 915

6. Informations diverses sur l'état de résultat

6.1 / Ventilation des produits & charges de placement

La ventilation des produits et charges de placement est présentée au niveau de l'annexe N°11.

6.2 / Résultats techniques par catégorie d'assurances

Les résultats techniques vie et non vie sont présentés respectivement en annexes N°12 et N°13.

6.3 / Affectation des produits aux différentes catégories

Les produits des placements sont ventilés au prorata de la moyenne des montants des provisions techniques à l'ouverture et des montants des provisions techniques à la clôture.

La méthode de cantonnement des produits et charges de placements est effectuée conformément à la norme NC27.

6.4 / Ventilation des charges de personnel

L'effectif du personnel se détaille au 31 décembre 2020 comme suit :

LIBELLE	31/12/2020
Cadres	112
Agents d'encadrement	38
Agents d'exécution	26
Personnel Contractuel	11
Personnel de services	1
Personnel en détachement	1
TOTAL	189

Les frais de personnel s'élèvent au 31/12/2020 à la somme de **13 538 647 DT** et sont ventilés comme suit :

CATEGORIE	MONTANT	
	31/12/2020	31/12/2019
Salaires	8 444 233	8 150 492
Charges sociales	2 396 638	2 375 295
Assurance collective vie	2 550 003	5 151 882
Personnel en détachement	147 773	165 318
TOTAL	13 538 647	15 842 987

6.5 / Charges de commissions

Le montant total des commissions servies aux intermédiaires, s'élevant à la somme de **16 485 011 DT**, se détaille comme suit :

CATEGORIE	MONTANT	
	31/12/2020	31/12/2019
Agents généraux	8 846 019	8 301 991
Courtiers	3 819 976	3 841 704
Autres commissions	3 700 899	3 237 136
Commissions Acceptations	118 117	147 416
TOTAL	16 485 011	15 528 247

6.6 / Ventilation des primes par zone géographique

La ventilation par zone géographique des primes émises nettes de taxes et d'annulations en cours, s'élevant à la somme de **175 126 507 DT** au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

ZONE	MONTANT	
	31/12/2020	31/12/2019
Nord	147 294 766	139 605 477
Centre	9 365 121	8 829 853
Sud	18 466 620	18 272 034
TOTAL	175 126 507	166 707 364

6.7 / Ventilation des produits non techniques

Les produits non techniques se détaillent comme suit :

LIBELLE	MONTANT
Profits exceptionnels sur exercice en cours	530 528
Profits exceptionnels sur exercice antérieures	1
TOTAL	530 529

6.8 / Ventilation des autres charges non techniques

Les charges non techniques se détaillent comme suit :

LIBELLE	MONTANT
Provision pour risques & charges	5 850 000
Autres pertes	46 805
TOTAL	5 896 805

6.9 / Tableau de passage du résultat comptable au résultat fiscal

LIBELLE	31/12/2020	31/12/2019
Résultat Comptable	40 620 454	58 998 096
Réintégration	9 332 698	6 709 612
Déductions	<30 157 364>	<45 361 502>
Résultat Fiscal avant réinvestissements exonérés	19 795 788	20 346 206
Réinvestissements exonérés	-	<27 500>
Résultat Fiscal	19 795 788	20 318 706
Impôt sur les sociétés	<6 928 526>	<7 111 547>
Retenue à la source sur libératoire au titre de 2020 & 2021	<8 697 958>	-
Report d'impôt au titre d'exercice 2019	1 927 186	-
Contribution au profit de Budget de l'Etat au titre de 2019 & 2020	<802 290>	-
Contribution Sociale Solidaire	< 593 874>	< 609 561>
Bénéfice Comptable	25 524 992	51 276 988

6.10 / Provisions d'assurance vie

Les provisions d'assurance vie ont été évaluées conformément aux méthodes comptables décrites dans la rubrique principes comptables. La variation entre le montant d'ouverture et de clôture est présentée comme suit :

LIBELLE	31/12/2020
Provision mathématique vie à l'ouverture	166 011 879
Charges de provisions au 31/12/2020	34 147 579(*)
S/Total :	200 159 458
Capitaux échus, rentes et rachats polices vie payées	<4 097 241>
TOTAL	196 062 217

(*) Dont un montant de 2,5 MD relatif au report des échéances des crédit aux particuliers Covid-19.
(Décret-loi du Chef du Gouvernement n°2020-30 du 10 juin 2020)

6.11 / Tableau de raccordement du résultat techniques par catégorie d'assurance aux états financiers

Les tableaux de raccordement des états de résultat techniques vie et non vie sont présentés au niveau des annexes N°15 et N°16.

7. Note sur l'état des engagements hors bilan

Le tableau des engagements reçus et donnés est présenté en annexe N° 6. Conformément à la norme NC26 § 47, la compagnie ne présente aucun engagement à l'égard des dirigeants.

8. Note sur l'état de flux de trésorerie

L'état de flux de trésorerie est présenté en annexe N°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base d'un système de recensement individuel par flux dont l'imputation au niveau des rubriques correspondantes se fait systématiquement après comptabilisation du flux.

9. Comparabilité des comptes

▪ Changement de méthodes comptables

Conformément à la norme NC26, aucun changement n'a été opéré au 31 décembre 2020 sur les méthodes d'estimation, d'évaluation et de comptabilisation utilisées au 31 décembre 2019.

10. Diligences spécifiques

- Conformément à l'article 58 bis du Code des Assurances, la marge de solvabilité requise pour la Compagnie est évaluée, au 31 décembre 2020, à **32 154** KDT.
- Conformément à l'arrêté du Ministre des Finances de 2001, le taux des actifs admis en représentation des engagements techniques de la Compagnie s'élève, au 31 décembre 2020, à **126,49 %**.

11. Evènements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 31 Mars 2021. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Etat récapitulatif des Placements au 31/12/2020

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	22 251 106	16 470 179	31 146 097	14 675 918
Parts et actions de Sociétés immobilières non cotées	9 096 500	9 096 500	9 096 500	-
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	84 185 443	68 264 606	72 579 134	4 314 528
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	26 691 828	26 691 828	26 874 542	182 714
Autres parts d'OPCVM	7 673 480	7 673 480	8 115 559	442 079
Obligations et autres titres à revenu fixe	167 619 053	167 618 637	167 618 637	0
Autres Dépôts	185 552 000	185 552 000	185 552 000	0
TOTAL :	503 069 411	481 367 230	500 982 469	19 615 239

	<u>Valeur nette</u>	<u>Juste Valeur</u>
Actions cotées	8 391 816	12 706 393
Actions non cotées	59 872 741	59 872 741
Total :	68 264 557	72 579 134

Obligations cotées	19 324 000	19 324 000
Obligations non cotées	9 000 000	9 000 000
Titres de créances négociables et bons du trésor	139 294 637	139 294 637
Total :	167 618 637	167 618 637

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2014	2015	2016	2017	2018
Inventaire 2018					
Règlements cumulés	47 534 366	50 125 616	50 956 833	45 233 143	14 861 250
Provisions pour sinistres	4 368 261	6 343 016	13 981 123	27 127 966	48 988 197
Total charges des sinistres	51 902 626	56 468 632	64 937 956	72 361 110	63 849 446
Primes acquises	91 523 084	99 802 503	102 432 504	110 077 636	115 465 413
% sinistres / primes acquises	56,71%	56,58%	63,40%	65,74%	55,30%

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2015	2016	2017	2018	2019
Inventaire 2019					
Règlements cumulés	51 878 961	54 359 636	55 138 682	39 559 929	37 379 994
Provisions pour sinistres	4 008 126	8 310 664	18 696 557	24 481 741	51 383 259
Total charges des sinistres	55 887 087	62 670 300	73 835 239	64 041 670	88 763 253
Primes acquises	99 802 503	102 432 504	110 077 636	115 465 413	126 987 438
% sinistres / primes acquises	56,00%	61,18%	67,08%	55,46%	69,90%

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2016	2017	2018	2019	2020
Inventaire 2020					
Règlements cumulés	56 619 155	58 004 935	46 777 210	57 688 284	38 632 150
Provisions pour sinistres	4 918 441	15 133 429	15 775 657	28 829 375	43 921 000
Total charges des sinistres	61 537 596	73 138 364	62 552 867	86 517 659	82 553 150
Primes acquises	102 432 504	110 077 636	115 465 413	126 987 438	133 381 492
% sinistres / primes acquises	60,08%	66,44%	54,17%	68,13%	61,89%

Annexe n° 11 : Ventilation des charges et produits des placements au 31/12/2020

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des Entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total	Raccordement
Revenus des placements immobiliers		1 637 650	1 637 650	PRNT11+PRV21
Revenus des participations	2 725 923	6 047 924	8 773 847	PRNT11+PRNT13+PRNT14+PRV21+PRV23+PRV24
Revenus des autres placements		30 853 742	30 853 742	PRNT11+PRV21
Autres revenus financiers (Honoraires, commissions)				
Total produits des placements	2 725 923	38 539 316	41 265 239	
Intérêts		512 422	512 422	CHNT11+CHV91
Frais externes et internes	468 880	1 040 290	1 509 170	CHNT11+CHNT12+CHNT13+CHV91+CHV92+CHV93
Autres frais				
Total charges des placements	981 302	1 552 712	2 021 592	

Annexe n°12 : Résultat technique de la catégorie Vie au 31/12/2020

	Vie	Décès	Mixte	Capitalisation	Total
Primes Acquises	1 101 009	16 309 989	875 778	21 542 121	39 828 898
Charges de prestations	<372 035>	<2 917 495>	<542 683>	<3 321 666>	<7 153 879>
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	<452 218>	<4 501 560>	122 745	<25 559 588>	<30 390 621>
Solde de souscription :	276 756	8 890 934	455 840	<7 339 132>	2 284 397,851
Frais d'acquisition	<169 582>	<2 913 686>	<105 002>	<10 832>	<3 199 103>
Autres charges de gestion nettes	<57 040>	<2 915 413>	<36 185>	<398 194>	<3 406 831>
Charges d'acquisition et de gestion nettes :	<226 623>	<5 829 098>	<141 187>	<409 026>	<6 605 934>
Produits nets de placements	991 267	3 261 243	641 123	10 198 381	15 092 014
Participation aux résultats	<603 101>	-	<483 156>	915 977	<170 280>
Solde Financier :	388 166	3 261 243	157 967	11 114 358	14 921 735
Part des réassureurs dans les primes acquises	-	<517 751>	<20 138>	-	<537 889>
Part des réassureurs dans les prestations payées	-	424 812	-	-	424 812
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-	<89 017>	-	-	<89 017>
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	-	56 913	-	-	56 913
Commissions reçues des réassureurs	-	78 181	273	-	78 455
Solde de réassurance :	0	<46 862>	<19 864>	0	<66 726>
Résultat technique 2020 :	438 300	6 276 217	452 755	3 366 200	10 533 472
Résultat technique 2019 :	1 691 065	12 485 601	930 594	7 925 391	23 032 651
Variation 2020 - 2019 :	<1 252 765>	<6 209 384>	<477 839>	<4 559 190>	<12 499 178>
	-74%	-50%	-51%	58%	-54%
Informations complémentaires :					
Versement périodique de rente Vie			2 900	25 546	28 446
Rachats Vie payés	34 200		275 861	746 255	1 056 315
Capitaux échus Vie	332 047	0	260 339	2 420 093	3 012 479
Provisions techniques brutes Vie à la clôture	12 586 786	37 622 791	7 877 334	137 975 306	196 062 217
Provisions techniques brutes Vie à l'ouverture	11 489 469	34 547 339	7 559 353	112 415 718	166 011 879

**Annexe n° 14 : Tableau récapitulatif des éléments constitutifs
de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers au 31/12/2020**

Année d'inventaire	Exercice				
	2016	2017	2018	2019	2020
Participation aux résultats (état de résultat technique) * Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques) * Variation de la provision pour participation aux bénéfices	270 097	653 773	1 468 238	2 464 743	170 280
Participation aux résultats des contrats d'assurance vie * Provisions mathématiques moyennes * Montant minimum de participation * Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris intérêts techniques) dont variation de la provision pour PB	86 251 329	105 531 693	128 498 748	153 671 169	181 037 048

La première partie du tableau correspond à la décomposition du poste participation aux bénéfices et ristournes de l'état de résultat technique de l'assurance vie en participation attribuée aux contrats et variation de la provision pour participation aux bénéfices. Ces éléments sont obtenus à partir de la nomenclature comptable. La seconde partie du tableau reprend les éléments suivants:

- a) Les provisions mathématiques moyennes qui correspondent à la moyenne arithmétique des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice;
- b) Le montant minimum de la PB qui est déterminé sur la base des obligations contractuelles en la matière.
- c) Le montant effectif de la participation aux bénéfices qui reprend le total de la partie (1) du tableau.

**Annexe n°15 : Tableau de raccordement du résultat technique
par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Vie au 31/12/2020**

	Raccordement	Total
Primes Acquises	PRV11	39 828 898
Charges de prestations	CHV11	<7 153 879>
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	CHV12, CHV21, CHV22	<30 390 621>
Solde de souscription :		2 284 398
Frais d'acquisition	CHV41, CHV42	<3 199 103>
Autres charges de gestion nettes	PRV4, CHV43, CHV5	<3 406 831>
Charges d'acquisition et de gestion nettes :		<6 605 934>
Produits nets de placements	PRV2, CHV9	15 092 014
Participation aux Bénéfices	CHV3	<170 280>
Solde Financier :		14 921 735
Primes cédées ou rétrocédées	PRV11 2° Colonne	<537 889>
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV11 2° Colonne	424 812
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHV12 2° Colonne	<89 017>
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	CHV3 2° Colonne	56 913
Commissions reçues des réassureurs	CHV44 2° Colonne	78 455
Solde de réassurance :		<66 726>
Résultat technique :		10 533 472
Informations complémentaires :		
Versements périodiques de rentes Vie		28 446
Montants des rachats Vie		1 056 315
Capitaux échus Vie		3 012 479
Provisions techniques brutes Vie à la clôture		196 062 217
Provisions techniques brutes Vie à l'ouverture		166 011 879

**Annexe n°16 : Tableau de raccordement du résultat technique
par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Non Vie au 31/12/2020**

	Raccordement	Total
Primes acquises		
Primes émises	PRNV11	134 450 541
Variation des primes non acquises	PRNV12	<1 069 050>
Charges de prestations		
Prestations et frais payés	CHNV11	<78 821 008>
Charges des provisions pour prestations diverses	CHNV12, CHNV2, CHNV3	<90 409>
Solde de souscription :		54 470 074
Frais d'acquisition	CHNV41+CHNV42	<8 274 364>
Autres charges de gestion nettes	CHNV43, CHNV5 et PRNV2	<19 454 694>
Charges d'acquisition et de gestion nettes :		<27 729 058>
Produits nets de placements	PRNT3	14 562 002
Participation aux Bénéfices	CHNV3	<2 020 556>
Solde Financier :		12 541 446
Part des réassureurs dans les primes cédées	PRNV11, PRNV12 2° Colonne	<36 530 601>
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHNV11 2° Colonne	17 453 895
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHNV12, CHNV2 2° Colonne	<2 537 891>
Commissions reçues des réassureurs	CHNV44 2° Colonne	8 195 761
Solde de Réassurance :		<13 418 836>
Résultat technique :		25 863 627
Informations complémentaires :		
Provisions pour primes non acquises à la clôture		43 073 172
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture		42 004 123
Provisions pour Sinistres à payer à la clôture		133 160 941
Provisions pour Sinistres à payer à l'ouverture		131 940 055
Provision pour Egalisation & Equilibrage à la Clôture		0
Provision pour Egalisation & Equilibrage à l'Ouverture		2 383 772
Provision pour participation aux bénéfices et ristournes		3 541 088
Provision pour participation aux bénéfices et ristournes		2 494 014
Autres provisions techniques à la clôture		3 271 744
Autres provisions techniques à l'ouverture		3 102 926

Mesdames et Messieurs les Actionnaires
Compagnie d'Assurances et de Réassurances « ASTREE »
45, Avenue Kheireddine Pacha, 1080 Tunis

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la compagnie d'assurances et de réassurances «ASTREE» au titre de l'exercice arrêté au 31 décembre 2020, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la compagnie « ASTREE », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, les états de résultats techniques, l'état de résultat global et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total net du bilan de 630 810 375 dinars, des capitaux propres positifs de 153 337 384 dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 25 524 992 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la compagnie au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 2-C aux états financiers qui décrit l'application des dispositions du décret-loi 2020-19 du 10 juin 2020 relatif au report de remboursement des échéances des crédits aux particuliers octroyés par les banques et les établissements financiers à leurs clients et qui a pour effet d'augmenter la valeur des capitaux assurés et de prolonger la durée des risques assurés par ASTREE. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons estimé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

▪ Evaluation des provisions techniques :

Au 31 décembre 2020, les provisions techniques brutes totalisent un montant de 387 420 570 dinars au regard d'un total bilan de 630 810 375 dinars, ce qui représente 61% de ce dernier. Cette rubrique est composée essentiellement des provisions d'assurances vie pour un montant de 196 062 217 dinars, provisions pour sinistres non vie pour une valeur de 133 160 941 dinars et d'autres provisions techniques pour un montant total de 58 197 411 dinars.

La composition détaillée de ces provisions est présentée au niveau de la note « P2.2 ».

Nous avons considéré que la valeur de ces provisions est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative par rapport au total bilan de la compagnie, de leur évaluation, le plus souvent basée sur des hypothèses, des estimations ou des appréciations comme indiqué dans les notes « 4.2 » et « 4.3 » des états financiers et de l'influence qu'ils peuvent représenter dans l'appréciation du respect des deux ratios règlementaires de la compagnie.

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et d'autres techniques de contrôle, pris connaissance et évalué les procédures mises en place par la compagnie pour l'évaluation et la présentation des provisions techniques.

Nos travaux ont consisté également à :

- Apprécier le respect des dispositions légales et règlementaires applicables à la compagnie en matière des provisions technique notamment l'arrêté du Ministre de Finance du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation,
- Apprécier le caractère raisonnable et approprié des hypothèses retenues par la compagnie pour l'évaluation de ses engagements futurs,
- Désigner un actuair pour l'audit des provisions techniques conformément à la circulaire du Comité Général des Assurances (CGA) n°258/2010 et fixant les conditions et modalités de rédaction du rapport des commissaires aux comptes des compagnies d'assurances et réassurances destiné au CGA ainsi que la circulaire N° 3/2018 du 11 juillet 2018 relative à l'organisation des travaux de l'actuaire pour le rapport adressé au Comité Général des Assurances

- S'assurer de l'exhaustivité et de l'exactitude des provisions techniques ainsi que le bien fondé des méthodes d'évaluation appliquées par la compagnie, moyennant le recours aux travaux d'un actuaire,
- Analyser les tendances et corroborer les estimations moyennant le rapprochement entre les estimations historiques et les réalisations de la compagnie,
- Rapprocher les données issues du système d'information avec les chiffres comptabilisés.

Par ailleurs, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les notes « P2.2 », « 4.2 » et « 4.3 » des états financiers relatives à la composition des provisions techniques et les modalités de leur évaluation.

▪ **Provisions pour créances douteuses :**

Les créances sur intermédiaires et assurés inscrites à l'actif de la compagnie s'élèvent au 31 décembre 2020 à 49 061 105 dinars. A cette même date, les provisions pour créances douteuses comptabilisées, à ce titre, s'élèvent à 19 908 560 dinars, soit une dotation de 1 592 649 dinars.

Compte tenu de la nouvelle circulaire du CGA n°24/2017 en date du 29 mars 2017 fixant une nouvelle méthodologie de calcul des provisions pour les primes arriérées, nous avons considéré l'évaluation des provisions pour créances douteuses comme un point clé de notre audit.

Nous avons examiné les méthodes d'évaluation retenues par la compagnie tel que décrites au niveau de la note « 4.5 » des états financiers. En effet, nos travaux ont principalement consisté à :

- S'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires en matière d'évaluation des provisions pour les primes arriérées,
- Apprécier les principes retenus pour estimer la provision pour créances douteuses au regard des procédures internes applicables par la compagnie,
- Apprécier l'analyse des risques effectuée par la compagnie en se basant sur les rapports d'inspection,
- Analyser la composition, la nature et l'évolution des arriérés, moyennant des revues analytiques détaillées,
- Effectuer des demandes d'information auprès des intermédiaires afin de confirmer l'exhaustivité et l'exactitude des chiffres constatés dans les comptes de la compagnie, et
- Etudier le caractère approprié des informations fournis dans les notes « 4.5 » et « A.5.1.2 » des états financiers.

▪ **Evaluation des Placements financiers**

Au 31 Décembre 2020, l'encours des placements financiers s'élève à un montant brut de 473 548 487 DT, provisionnés à concurrence de 16 064 166 DT, soit un montant net de 457 484 321 DT, représentant 73% du total bilan.

Les placements financiers sont évalués conformément à l'arrêté du Ministre des Finances du 28 Mars 2005, modifiant l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation et comme décrit dans la note 6.3 des états financiers.

Compte tenu de l'importance des placements financiers par rapport au total bilan de la compagnie « ASTREE » et les risques de dépréciation de leurs valeurs, nous avons considéré l'évaluation des placements financiers comme une question clé dans notre audit.

L'essentiel de nos travaux d'audit des placements financiers a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- L'évaluation du contrôle interne régissant le processus d'évaluation des placements financiers afin de s'assurer de la bonne conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés,
- S'assurer que les placements financiers ont été évalués conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 Février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 Mars 2005 et aux dispositions de la NC 31 « Les placements dans les entreprises d'assurance et / ou de réassurance »,
- Nous avons examiné les informations données par la direction sur l'activité et les perspectives d'avenir envisageables ainsi que les critères et hypothèses retenues pour déterminer les valeurs d'utilité des différents titres de participations et les provisions qui en résultent.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'Assemblée des actionnaires a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 – 117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Société.

- **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Fait à Tunis, le 31 Mars 2021
Les commissaires aux comptes

P/ GAC – CPA International
Mme Selma LANGAR

P/ CMC – DFK International
Mr Chérif BEN ZINA

Mesdames et Messieurs les Actionnaires

En application des articles 200 et 475, du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a informé que conformément aux dispositions du Décret-loi du Chef du Gouvernement n°2020-30 du 10 juin 2020 et aux conditions arrêtées par les Circulaires de la Banque Centrale de Tunisie relatives au report des échéances des crédits aux particuliers de 3 mois ou 7 mois décidé dans le cadre des mesures de soutien des bases de solidarité nationale et l'assistance des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », Astrée Assurances a pu calculer, sur la base des données reçues de la Banque de Tunisie, la prime complémentaire découlant de ce report ainsi que la provision mathématique correspondante qui s'élèvent respectivement à 2.675 mille dinars et 2.535 mille dinars.

Tenant compte de l'état d'avancement des discussions en cours entre les deux Associations Professionnelles des Banques et des Assurances et en attendant l'aboutissement à un accord de place sur les modalités de traitement des effets des reports, ASTREE a, par mesure de prudence, comptabilisé la prime et la provision complémentaires issues du report sur les comptes de 2020 et a en même temps abandonné la prime en question conformément au Décret-loi sus indiqué. Bien entendu, le traitement comptable de cette prime est susceptible d'être revu pour s'aligner aux éventuels accords qui seront conclus entre les deux secteurs.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Un membre du personnel de la Banque de Tunisie a été détaché auprès de sa filiale ASTREE. La charge brute du personnel détaché auprès de cette société relative à l'exercice 2020 s'élève à 147 773 Dinars.

Par ailleurs, et en dehors de la convention précitée, nos investigations n'ont relevé aucune convention en dehors des opérations courantes nécessaires à la réalisation de l'objet social, y compris une convention de bancassurance, une convention de location à titre onéreux de locaux d'archivage avec la Banque de Tunisie et deux conventions de location à titre onéreux de deux locaux pour abriter deux agences de la Banque de Tunisie.

C- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

1- Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définies comme suit :

Le comité de rémunération, issu du Conseil d'Administration du 24 novembre 2016, a décidé d'accorder au Directeur Général de la Compagnie :

- Une rémunération annuelle brute fixe de 250 000 dinars payable sur douze mensualités.
- Une prime annuelle variable calculée en fonction du Bénéfice Net de la compagnie, avec un plafond de 100 000 dinars par an, payable après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale des Actionnaire.

Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec une prise en charge des frais d'essence par la compagnie.

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le conseil d'administration et soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle.

2- Les obligations et engagements vis-à-vis du Directeur Général et des membres du conseil d'administration, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2020, se présentent comme suit (en dinars) :

	DG	Administrateurs
	Charges de l'exercice	
Avantages à court terme	353 750	30 000
Jetons de présence	12 500	87 500
TOTAL	366 250	117 500

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales.

Fait à Tunis, le 31 Mars 2021

Les

commissaires aux comptes

P/ GAC – CPA International

P/ CMC – DFK International

Mme Selma LANGAR

Mr Chérif BEN ZINA

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur COTUNACE

Siège social : 14, Rue Borjine -1073 Monplaisir –Tunis

La Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur « COTUNACE » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 31 Mai 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Tijani CHAABANE et Mr Abdellatif ABBAS.

BILAN - ACTIFS

(Montants exprimés en dinars)

		Notes	31 décembre 2020			31 décembre 2019
			Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIFS	Actifs incorporels	4	-321 216	416 632	95 416	102 937
	Logiciels		674 951	-579 534	95 416	102 937
	Goodwill négatif		-996 166	996 166	0	0
	Actifs corporels d'exploitation	4	1 742 789	-1 525 978	216 811	290 622
	Placements :	4	160 886 778	-3 020 550	157 866 228	143 671 889
	Terrains et constructions	4	16 368 521	-2 216 371	14 152 149	289 213
	Autres placements financiers	5	144 518 257	-804 178	143 714 079	143 382 676
	Part des réassureurs dans les provisions techniques	6	14 674 271		14 674 271	12 319 606
	Créances :		57 084 840	-17 459 075	39 625 765	33 856 511
	Créances nées d'opérations d'assurance directe	7	47 566 015	-17 459 075	30 106 940	28 881 834
	Créances nées d'opérations de réassurance	8	7 643 889	-	7 643 889	4 608 450
	Autres créances	9	1 874 936	-	1 874 936	366 227
	Autres éléments d'actifs :		8 181 015	-	8 181 015	9 587 275
	Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	10	7 232 878	-	7 232 878	8 787 590
	Comptes de régularisation Actif	11	948 137	-	948 137	799 685
	TOTAL DES ACTIFS		242 248 477	-21 588 971	220 659 507	199 828 839

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre 2020	31 décembre 2019
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		26 500 000	26 500 000
Réserves		17 503 071	12 660 435
Autres capitaux propres			
Résultats reportés		22 333	22 306
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	12	44 025 404	39 182 741
Résultat de l'exercice		5 969 152	5 001 203
Total des capitaux propres avant affectation	12	49 994 556	44 183 944
PASSIFS			
provisions pour autres risques et charges		92 474	274 672
Provisions techniques brutes	13	29 837 830	28 324 569
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	14	13 741 255	11 537 315
Autres dettes :		37 646 690	34 133 020
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	15	3 422 387	3 241 037
Dettes nées d'opérations de réassurance	16	30 117 328	25 746 742
Autres dettes	17	4 106 975	5 145 241
Ressources spéciales	18	88 814 348	80 851 616
Autres passifs :		532 354	523 704
Comptes de régularisation Passif		532 354	523 704
Total des passifs		170 664 951	155 644 895
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		220 659 507	199 828 839

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Opérations brutes 2020	Cessions 2020	Opérations nettes 2020	Opérations nettes 2019
PRODUITS TECHNIQUES					
Primes acquises :		12 699 734	-8 520 028	4 179 706	6 241 287
Primes émises et acceptées	19	12 165 255	-8 238 378	3 926 877	6 314 523
Variation de la provision pour primes non acquises	20	534 479	-281 650	252 829	-73 236
Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	21	3 852 766	-	3 852 766	3 089 653
Autres produits techniques	22	909 047	-	909 047	1 119 858
CHARGES TECHNIQUES					
Charges de sinistres :	23	-10 609 148	7 024 107	-3 585 041	130 044
Montants payés		-6 481 263	4 572 579	-1 908 684	-983 167
Montants sinistres payés		-6 887 225	4 729 326	-2 157 899	-1 112 402
Montants sinistres récupérés		405 962	-156 747	249 214	129 235
Variation de la provision pour sinistres		-4 127 885	2 451 528	-1 676 357	1 113 211
Variation des autres provisions techniques		-	-	-	
Participation bénéficiaire et ristourne	23-1	-302 930	184 788	-118 143	-163 533
Frais d'exploitation :		-2 796 417	2 227 348	-569 070	-262 139
Frais d'acquisition	24	-1 596 335	-	-1 596 335	-1 626 239
Variation du montant des frais d'acquisition reportés	11	-21 289	-	-21 289	31 910
Frais d'administration	24	-1 178 794	-	-1 178 794	-1 341 162
Commissions reçues des réassureurs	25	0	2 227 348	2 227 348	2 673 352
Autres charges techniques	24	-3 220 864	-	-3 220 864	-2 254 173
Variation de la provision pour équilibrage	13--3	2 383 075	-	2 383 075	-3 584 575
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE		2 915 262	916 215	3 831 477	4 316 421

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
PRODUITS NON TECHNIQUES			
Résultat technique de l'assurance non vie		3 831 477	4 316 421
Produits des placements (assurance non vie) :	26	10 234 332	8 401 917
Revenus des placements		10 027 798	8 401 917
Reprises de corrections de valeur sur placements		206 533	
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance non vie	21	-3 852 766	-3 089 653
Autres produits non techniques	27	232 160	350 636
CHARGES NON TECHNIQUES			
Charges de placements (assurance non vie) :	28	-696 850	-1 038 199
Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt		-696 850	-1 038 199
Corrections de valeurs sur placements			
Autres charges non techniques		-3 129 080	-51 715
RESULTAT PROVENANT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS		6 619 272	8 889 408
Impôts sur les sociétés	29	-650 120	-3 888 205
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		5 969 152	5 001 203

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Montants exprimés en dinars)

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Encaissements des primes reçues des assurés	12 584 855	12 613 065
Sommes versées pour paiement des sinistres	-4 294 236	-3 378 492
Sommes récupérées des sinistres commerciales	394 823	290 694
Décaissements pour les réassureurs	-95 887	-870 185
Encaissements des réassureurs	1 039 375	148 331
Règlement FGRE	-3 218	-2 061 777
Règlement FGFEAE	162 535	-416 824
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-9 402 785	-6 848 764
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-87 738 231	-63 072 746
Encaissements liés à la cession de placements financiers	93 356 715	57 662 423
Produits financiers reçus	6 350 930	6 584 125
Revenus des placements immobiliers	67 220	67 173
Autres mouvements - prêts sur fonds social		
Décaissements loyer au profit de la COTUNACE		
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	12 422 097	717 024
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-13 952 440	-310 315
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		33 698
Décaissements provenant de l'acquisition des titres de participation		
Flux de trésoreries provenant des activités d'investissements	-13 952 440	-276 617
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Dividendes et autres distributions	-58 750	-432 630
Augmentations/Diminutions des ressources spéciales (augmentation capital) FGFEAE		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-58 750	-432 630
Ecart de change	34 382	-89 473
Variation de trésorerie	-1 554 712	-81 696
Trésorerie au début de l'exercice	8 787 590	8 869 286
Trésorerie à la clôture de l'exercice	7 232 878	8 787 590

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS
(Montants exprimés en dinars)

		Au 31 décembre 2020						Au 31 décembre 2019					
ENGAGEMENTS DONNES		EXPORT	LOCAL	FGRE	FGFEAE	CIAGI	ICIEC	EXPORT	LOCAL	FGRE	FGFEAE	CIAGI	ICIEC
GARANTIE CREDITS	Contrat Courant d'Affaires (CCA) :	288 306 571	509 790 255	222 314 509	-	0	0	401 603 067	623 750 351	113 869 265	-	0	0
A L'EXPORT	- Risque commercial :	288 306 571		143 840 569				401 603 067	623 750 351	112 694 783	-		
	- Risque non commercial			2 230 487						1 174 482	-		-
	- Local		509 790 255	76 243 453									
	Police Individuelle :	132 728		0	-	0	0	19 853 855		0	-	0	0
	- Risque commercial	132 728						19 853 855			-		
	- Risque non commercial							-			-		
	Contrat CAMEX (multirisques)	2 607 000		2 607 000	-			2 532 000		2 532 000	-		
	Sous-Total I	291 046 299	509 790 255	224 921 509	-	0	0	423 988 922	623 750 351	116 401 265	-	0	0
ENGAGEMENTS PAR	Cautionnements	6 378 029						6 889 529					
SIGNATURE	Cautions (carnets ATA)	1 176 618						4 007 175					
	Certificats de garantie avant expédition			2 250 000						6 289 000			
	Sous-Total II	7 554 647	-	2 250 000				10 896 704	-	6 289 000			
TOTAL GENERAL (I + II)		298 600 946	509 790 255	224 921 509	2 250 000	0	0	434 885 626	623 750 351	116 401 265	6 289 000	0	0

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE N°1 : PRESENTATION DE LA COTUNACE

La Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur « COTUNACE » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 8 septembre 1984 avec un capital de 26.500.000 Dinars Tunisiens (DT) divisé en 265.000 actions de 100 DT chacune.

L'activité de la COTUNACE consiste en l'assurance crédit couvrant des opérations d'exports et de ventes locales. Elle est régie par la loi n° 92-24 du 9 mars 1992, portant promulgation du code des assurances et les textes subséquents.

La branche d'assurance-crédit couvre les opérations de vente ainsi que les opérations connexes contre les pertes résultant de la réalisation des risques commerciaux et non commerciaux ou l'un de ces deux risques.

La COTUNACE est chargée également de la gestion de deux fonds de garantie :
le Fonds de Garantie des Risques à l'Exportation (FGRE), dont l'objet est de réassurer les risques non commerciaux, et à titre exceptionnel, les risques commerciaux relatifs aux opérations d'exportation qui comportent un intérêt essentiel pour l'économie nationale ;
le Fond de Garantie de Financement des Exportations avant Expédition (FGFEAE), créé en vertu de la loi n°99-95 du 6 décembre 1999 tel que modifiée et ayant comme vocation principale de garantir, à travers l'émission de certificat, aux banques le remboursement de crédits accordés aux PME afin de financer leurs opérations d'exportation.

Les conditions et les modalités de fonctionnement de ces deux fonds sont régies, respectivement, par le décret n°98-1690 du 31 août 1998 et le décret n°2000-23 du 3 janvier 2000 tel que modifié, ainsi que les conventions de gestion signées entre la Compagnie et le Ministère des Finances et les manuels opérationnels prévus à cet effet.

La structure du capital de la COTUNACE se présente, au 31/12/2020, comme suit :

Actionnaires	Nombre D'actions et de droits de vote	Montant en dinars	% du capital et des droits de vote
ETAT TUNISIEN	86 006	8 600 600	32.460%
CIAGI	61 433	6 143 300	23.180%
STB	25 544	2 554 400	9,64%
BNA	10 726	1 072 600	4,05%
ATTIJARI BANK	5 883	588 300	2,22%
UBCI	2 764	276 400	1,04%
TUNIS RE	17 292	1 729 200	6,53%
STAR	13 768	1 376 800	5,20%
ATRADIUS	10 376	1 037 600	3,920%
AMEN BANK	8 527	852 700	3,22%
COMAR	2 965	296 500	1.120%
ASTREE	7 372	737 200	2,78%
ATB	3 053	305 300	1,15%
GAT	7 808	780 800	2,95%
BH Assurance	1 482	148 200	0.560%
CHABCHOUB Souheila	1	100	0.000%
TOTAL	265 000	26 500 000	100%

NOTE N°2 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les faits marquants de l'exercice 2020 se résument comme suit :

1. L'année 2020 a été marquée par la promulgation du décret-loi n° 2020-30 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la prorogation du coronavirus « covid-19 » et notamment l'article 15 qui a prévu la création d'un mécanisme de garantie publique des exportations et des transactions commerciales.

Ce mécanisme prévoit la prise en charge par le Fonds de garantie des risques à l'export, la réassurance des risques commerciaux définis à l'article 105 du code des assurances et relatifs aux opérations d'exportations couvertes.

Le Fonds prend également en charge la réassurance des risques de non-paiement relatifs aux opérations de ventes à crédit sur le marché local et relatives au secteur agro-alimentaire, secteur vital qui a continué à provisionner le tunisien confiné.

Cette réassurance légale a concerné les couvertures octroyées à partir du 1er avril 2020, et ce, pour une période de six mois.

Une convention a été signée entre le Ministre des Finances et la Cotunace prévoyant les mesures et procédures pratiques d'application de l'article 15 du décret-loi susvisé.

2. Les primes émises ont atteint 12 165 255 DT en 2020 contre 15 782 293 DT en 2019, soit une diminution d'environ 22.9%.

3. La diminution de la provision d'équilibrage à 5 145 946 DT contre 7 529 022 DT en 2019, suite à une absorption d'un montant de 2 383 075 DT, ce qui a donné un résultat technique de 3 831 477 DT contre 4 316 421 DT en 2019, soit une diminution de 11.2%, et un résultat net de l'exercice de 5 969 152 DT, contre 5 001 203 DT en 2019, soit une évolution d'environ 19.3%.

4. Les sinistres payés s'élèvent en 2020 à 6 887 225 DT contre 3 612 593 DT en 2019. Les provisions pour sinistres à payer constatées au 31 décembre 2020 totalisent 20 202 102 DT contre 16 074 217 DT en 2019.

5. Une augmentation des placements (y compris les avoirs en banques, CCP, chèques et caisses) qui totalisent 165.9 MD en 2020 contre 153.5 MD en 2019, soit une évolution de 8.1%.

6. Une augmentation des produits financiers qui totalisent en 2020 environ 10.2 MD contre 8.4 MD en 2019, soit une augmentation d'environ 21%

**NOTE N°3 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES,
BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES**

Les états financiers de la COTUNACE sont arrêtés au 31 décembre 2020 par référence aux normes comptables tunisiennes applicables au secteur des assurances, notamment celles promulguées par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000 (NC 26 à 31) et qui traitent de la présentation des états financiers, de l'organisation comptable et du contrôle interne, des revenus, des provisions et charges techniques et des placements dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

Ces états financiers comportent le bilan, l'état de résultat technique, l'état de résultat, l'état des engagements reçus et donnés, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes qui en font partie intégrante.

Les bases de mesure et les principes comptables spécifiques utilisés pour l'établissement de ces états financiers se résument comme suit :

1. Actifs incorporels et corporels d'exploitation

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société sont comptabilisées initialement pour leur coût d'acquisition et sont ensuite amorties linéairement sur leur durée d'utilité estimée. Les taux d'amortissement retenus se présentent comme suit :

Logiciels	3 ans	33%
Constructions - immeubles	20 ans	5%
Matériel de transport	5 ans	20%
Mobilier et matériel de bureaux	5 ans	20%
Agencements, aménagements et installations	10 ans	10%
Matériel informatique	3 ans	33%

2. Placements

Les placements immobiliers et financiers de la COTUNACE sont initialement comptabilisés au coût (y compris le prix d'achat des droits de souscription et d'attribution nécessaires) ; les frais d'acquisition sont exclus et comptabilisés en charges de l'exercice. Ensuite, les placements immobiliers font l'objet d'un amortissement selon les règles définies ci-haut.

A la date de clôture, les placements immobiliers et les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice.

A la même date et en plus des provisions pour dépréciation et des amortissements, il est procédé à la constitution d'une provision pour risque d'exigibilité, correspondant à la différence entre le montant global de la valeur de marché du placement et sa valeur comptable nette quant cette différence est négative. La valeur de marché est déterminée selon la catégorie du placement, par référence au prix de vente, au cours moyen pondéré des transactions du mois et à la valeur de remboursement.

Comptabilisation des revenus des placements

Les revenus des placements (dividendes, loyers et intérêts) sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés. Ainsi, les dividendes sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue, et les intérêts le sont lorsqu'ils sont courus. A la date de clôture de l'exercice, les revenus des immeubles loués perçus par anticipation sont constatés au passif parmi les produits constatés d'avance.

Lorsque les placements sont remboursables pour un montant supérieur à leur coût d'acquisition, les primes de remboursement constituent un complément de revenu qui doit être réparti sur la période allant de l'acquisition au remboursement, afin que le revenu du placement soit constant.

Allocation des produits des placements

Les produits des placements sont inscrits et présentés dans l'état de résultat. Ils font, en fin de période, l'objet d'un transfert partiel pour allocation afin de mettre dans l'état de résultat technique la fraction des produits des placements, nets des charges, qui se rapportent aux provisions techniques par application du coefficient suivant :

Provisions techniques / Provisions techniques + Capitaux propres

Représentation des provisions techniques

Conformément à l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation (article 29), la COTUNACE procède à la représentation de ses provisions techniques dans des actifs dont la valeur est supérieure au montant de ces provisions. Ces actifs admis en représentation des provisions techniques sont gérés en respectant les conditions prévues par l'article 31 dudit arrêté et liées à la nature (titres émis par l'Etat, obligations, actions...) et à la structure desdits actifs (répartition par rapport au total des provisions techniques).

3. Provisions techniques

Les règles d'évaluation des provisions techniques constatées par la COTUNACE sont conformes aux prescriptions de la norme NC 29, relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance, et de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation. Elles sont constituées de :

- Provision pour sinistres à payer (provision en suspens) ;
- Provision pour primes émises non acquises ;
- Provision d'équilibrage ; et
- Provision pour risques en cours.

Les charges constatées suite à la constitution des provisions techniques sont reprises au cours de l'exercice suivant.

Provision pour sinistres à payer

La provision pour sinistres à payer correspond à une évaluation du montant prévisible à payer au titre des sinistres survenus (impayés), après déduction des sommes déjà payées au titre de ces sinistres. Cette provision est calculée par nature de risque et par sinistre.

Les prévisions de recours à encaisser ne sont pas prises en compte en déduction des provisions pour sinistres à payer, alors qu'il est tenu compte des frais de gestion des sinistres (chargements de gestion), quelle que soit leur origine. Ainsi, la provision pour frais de gestion est évaluée pour l'année 2020 à 5.33% de la provision pour sinistres à payer (minimum prévu par l'article 21 de l'arrêté du Ministre des Finances).

Le montant prévisible à payer dans le cadre d'un sinistre est généralement inférieur au montant de la créance impayée. Ainsi, il est tenu compte fondamentalement de trois critères :

- la quotité de garantie, généralement de 80% à 90% ;
- le maximum d'indemnisation, fixé souvent à 30 fois le montant le plus élevé entre le minimum de prime et le total des primes payées au cours de l'exercice de compétence ; et
- la règle proportionnelle, en cas d'aggravation du risque.

Provision pour primes non acquises

La provision pour primes non acquises correspond à la fraction des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à l'exercice suivant ou les exercices ultérieurs. Ainsi, seule la part de la prime qui correspond à la période de garantie de l'exercice en cours est intégrée dans les revenus de la période.

(COTUNACE)

Provision pour risques en cours

Les provisions pour risques en cours constituées par la COTUNACE représentent les montants provisionnés en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer. Elles sont destinées à faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance en cours excédent le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives auxdits contrats.

Pour évaluer la provision pour risques en cours, la COTUNACE calcule le montant total des charges de sinistres, des frais d'administration et des frais d'acquisition rattachés à l'exercice courant et à l'exercice précédent ; elle rapporte ce total au montant des primes brutes émises au cours de ces exercices, corrigé de la variation sur la même période, des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises ; si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises.

Provision d'équilibrage

La provision d'équilibrage constituée par la COTUNACE est calculée annuellement à hauteur de 75% de l'excédent des produits techniques sur les charges techniques jusqu'au moment où la provision cumulée sera égale ou supérieure à 150% du montant annuel le plus élevé des primes au cours des cinq exercices précédents.

Dans le cas où le résultat technique est négatif, le déficit est comblé par une reprise de provision à concurrence du montant le plus faible entre le solde de la provision d'équilibrage constituée au cours des exercices antérieurs et le déficit de l'année.

4. Comptabilisation des revenus

Les revenus provenant de la commercialisation des contrats d'assurance sont comptabilisés dès la prise d'effet des garanties prévues audit contrat, c'est-à-dire à la signature de celui-ci même si le montant de la prime n'a pas encore fait l'objet d'un encaissement par la COTUNACE. Pour les contrats courants d'affaires, les primes ne sont prises en compte qu'après la réalisation du chiffre d'affaires (expéditions déclarées par l'assuré).

Ainsi, les primes afférentes à l'exercice courant mais n'ayant pas pu être émises (retard de déclaration du chiffre d'affaires, base de calcul et d'émission de la prime) sont constatées parmi les revenus « primes acquises et non émises ». Elles sont alors assimilées à des produits non encore facturés.

(COTUNACE)

Primes cédées

Les primes cédées correspondent aux primes qui sont reversées par la COTUNACE aux réassureurs et aux fonds de garantie (FGRE et FGFEAE) en contrepartie des risques qu'ils ont acceptés de garantir. La comptabilisation des cessions est réalisée dans l'exercice sans décalage.

Sur ces primes cédées, la COTUNACE retient des commissions, dont les taux sont fixés par les traités de réassurance et par les conventions signées avec lesdits fonds de garantie. Actuellement, le taux de la commission est de 30% sur les primes cédées aux réassureurs et de 15% sur les primes cédées aux deux fonds. Lesdites commissions reçues des réassureurs sont inscrites en déduction du poste « Frais d'exploitation », au niveau du résultat technique non vie, du fait que ces commissions ne sont pas considérées comme un revenu mais comme une couverture des frais de gestion engagés par la COTUNACE.

Répartition des primes

Pour tout acheteur de statut privé, il est institué un plafond de couverture global dans la limite duquel s'inscrivent tous les accords de garantie accordés par la COTUNACE à ses assurés sur cet acheteur. Ce plafond de couverture se compose à tout instant de la somme des montants des couvertures accordées par les différentes parties (COTUNACE, FGRE, réassureurs) sur cet acheteur.

Dans les traités proportionnels, les primes et les sinistres sont cédés dans la même proportion.

Tandis que la répartition de la prime entre la COTUNACE et les autres parties (FGRE et réassureurs en facultatif) est effectuée au prorata des parts de chacun dans le plafond de couverture sur cet acheteur, en se référant à la situation de celui-ci le jour de l'émission de la prime. La répartition des indemnisations et des récupérations se fait dans les mêmes proportions que la répartition de la prime.

Cette règle de répartition proportionnelle concerne tous les contrats d'assurance hors Groupe Chimique Tunisien (principal client). Pour ce dernier, l'affectation des couvertures est effectuée en priorité dans le cadre des plafonds autorisés au titre du risque commercial ordinaire (COTUNACE), puis ceux autorisés par les réassureurs facultatifs et enfin ceux autorisés par le FGRE. La répartition des avantages et des risques suit la même règle de priorité.

5. Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition des contrats sont reportés pour la fraction non imputable à l'exercice. Le montant reporté est évalué en appliquant aux frais d'acquisition enregistrés le coefficient déterminé par le rapport des primes non acquises aux primes émises.

Les créances déclarées impayées et indemnisées font, normalement, l'objet de quittances subrogatoires au profit de la COTUNACE qui se substitue au client pour engager la procédure de récupération amiable puis judiciaire auprès des acheteurs concernés par les impayés.

Ces créances subrogées constituent des actifs dont les chances de récupération sont généralement faibles et nécessitant un suivi particulier pour leur réalisation. Ainsi, seules les créances récupérées sont enregistrées en résultat, le reste est gardé parmi les actifs « Créances indemnisées subrogées à la Compagnie ». La part de la COTUNACE dans cet actif est provisionnée à 100% ; celle revenant aux réassureurs est constatée au passif du bilan « Part des réassureurs dans les créances indemnisées ».

7. Provision pour dépréciation des créances clients

Conformément au règlement du Comité Générale des assurances (CGA) n° 24 du 29/03/ 2017, en appliquant un taux de provisionnement de 20% sur les primes payées compétence N-1 (2018) et 100% pour les primes de compétence N-2 et antérieur (2017 et antérieur) , également les primes impayées contentieux sont totalement provisionnées.

8. Répartition des charges par destination

Les charges sont enregistrées, préalablement, par nature (dans la classe 9) puis réparties, à l'occasion de chaque arrêté comptable, dans les différentes destinations (dans la classe 6) selon des critères définis par la COTUNACE au regard de ses activités.

L'allocation des frais d'exploitation se fait via des centres de coûts intermédiaires (auxiliaires) correspondant aux différentes directions de la COTUNACE. Cette répartition primaire se fait généralement de manière linéaire, sauf pour quelques comptes affectés directement ou selon d'autres critères objectifs, tels que les comptes de charges du personnel.

Les coûts calculés par direction sont ensuite répartis (répartition secondaire) entre les différents centres de coûts (frais d'acquisition, frais d'administration, frais de contentieux et autres charges techniques) sur la base de clés de répartition prédéfinis.

9. Impôt sur les bénéfices

La méthode comptable appliquée est celle de l'impôt exigible. La charge d'impôt est calculée sur la base du taux d'imposition en vigueur, soit de 35%.

L'impôt sur les dépôts à terme, prélevé à la source selon la réglementation en vigueur, est présenté dans l'état de résultat, à partir de 2020, dans les autres charges non techniques, du fait de son caractère libératoire et définitif (conformément à un avis émis par l'OECD).

NOTE N°4 : ACTIFS INCORPORELS, CORPORELS

	Valeurs brutes				Amortissements / Provisions				Valeurs nettes au	
	Soldes au 31/12/2019	Entrées 2020	Sorties 2020	Soldes au 31/12/2020	Soldes au 31/12/2019	Entrées 2020	Sorties 2020	Soldes au 31/12/2020	31/12/2020	31/12/2019
developpement , brevet et licence	133 606	53 479	-	187 085	-64 520	-44 027	-	-108 547	78 538	69 086
Logiciels informatiques	293 508		-	293 508	-259 658	-16 973	-	-276 630	16 878	33 851
Total des actifs incorporels (EXPORT)	427 115	0	-	480 594	-324 178	-61 000		-385 178	95 416	102 937
Concessions, marques et brevets	17 281			17 281	-17 281		-10 201	-7 080	10 201	0
Logiciels informatiques	177 076			177 076	-177 076	-10 201		-187 277	-10 201	0
Total des actifs incorporels (LOCAL)	194 357			194 357	-194 357	-10 201		-194 357	0	0
Good will négatif	-996 166			-996 166	996 166			996 166	0	0
Total des actifs incorporels	-374 695	0		-321 216	477 632	-71 200		416 632	95 416	102 937
Matériel de transport	311 250			311 250	-157 318	-40 497		-197 815	113 435	153 932
Matériel informatique	686 024	16 333	-	702 356	-582 453	-51 970		-634 423	67 933	103 571
Equipements de bureaux	268 307	3 965	-	272 272	-262 270	-3 741	-	-266 011	6 261	6 037
Installations générales, agencements et aménagements divers	259 952	7 633	-	267 585	-232 978	-5 482	-	-238 460	29 125	26 974
Total des actifs corporels (EXPORT)	1 525 532	27 930		1 553 463	-1 235 019	-101 689	0	-1 336 708	216 754	290 514
Matériel de transport	75 214			75 214	-75 214			-75 214	0	0
Matériel informatique	57 646			57 646	-57 646			-57 646	0	0
Equipements de bureaux	34 250			34 250	-34 249	0		-34 250	0	0
Installations générales, agencements et aménagements divers	22 217			22 217	-22 108	-52		-22 160	57	109
Total des actifs corporels (LOCAL)	189 326	0	0	189 326	-189 218	-52	0	-189 270	57	109
Total des actifs corporels	1 714 859	27 930	0	1 742 789	-1 424 237	-101 741	0	-1 525 978	216 811	290 622

NOTE N°4-1 : PLACEMENTS

	Valeurs brutes				Amortissements / Provisions				Valeurs nettes au	
	Soldes au 31/12/2019	Entrées 2020	Sorties 2020	Soldes au 31/12/2020	Soldes au 31/12/2019	Entrées 2020	Sorties 2020	Soldes au 31/12/2020	31/12/2020	31/12/2019
Terrains non construits		13 875 061	-	13 875 061	-	-	-	-	13 875 061	
Terrains et constructions d'exploitation	1 103 460	-	-	1 103 460	-894 996	-12 125	-	-907 121	196 338	208 463
Terrains et constructions hors exploitation	1 390 000	-	-	1 390 000	-1 309 250		-	-1 309 250	80 750	80 750
Obligations et autres titres à revenus fixes	140 367 823	172 407 914	172 893 327	139 882 410	-	-	-	-	139 882 410	140 367 823
Prêts hypothécaires	94 663		11 907	82 756	-	-	-	-	82 756	94 663
Autres prêts	60 637	38 000	43 529	55 108	-	-	-	-	55 108	60 637
Actions et autres titres à revenus variables	3 221 749	107 293	444 929	2 884 113	-1 008 935	-1 776	206 533	-804 178	2 079 935	2 212 814
Autres (cautionnements)	646 739	1 293 334	326 203	1 613 870	-	-	-	-	1 613 870	646 739
Total des placements	146 885 071	187 721 603	173 719 896	160 886 778	-3 213 182	-13 901	206 533	-3 020 550	157 866 228	143 671 889

NOTE N°5 : PLACEMENTS

	Solde au 31 décembre 2020	Solde au 31 décembre 2019
Placements immobiliers :	14 152 149	289 213
- Terrains non construits	13 875 061	
- Terrains et constructions d'exploitation	1 103 460	1 103 460
- Moins : amortissements	-907 121	-894 996
- Terrains et constructions hors exploitation	1 390 000	1 390 000
- Moins : amortissements	-1 309 250	-1 309 250
Autres placements financiers :	143 714 079	143 382 676
<i>Obligations et autres titres à revenus fixes :</i>	<i>139 882 410</i>	<i>140 367 823</i>
- Obligations de la COTUNACE	700 000	1 534 768
- BTA et obligations du fond de garantie (FGRE)	1 200 000	1 400 000
- BTA et obligations du fond de garantie (FGAE)	200 000	400 000
- Comptes à terme de la COTUNACE	50 289 777	57 882 590
- BTA de la COTUNACE	6 700 873	4 138 705
- FCPR	1 300 760	1 300 760
- Comptes à terme (FGAE)	28 251 000	25 445 000
- Comptes à terme (FGRE)	51 240 000	48 266 000
<i>Prêts au personnel :</i>	<i>137 864</i>	<i>155 300</i>
- Prêts hypothécaires	82 756	94 663
- Autres prêts (exceptionnels)	55 108	60 637
<i>Titres de participation :</i>	<i>2 079 935</i>	<i>2 212 814</i>
- Actions cotées	2 466 613	2 804 249
- Actions non cotées	417 500	417 500
- Moins : provisions	-804 178	-1 008 935
<i>Dépôts et cautionnements COTUNACE</i>	<i>672 857</i>	<i>326 203</i>
<i>Dépôts et cautionnements FGRE</i>	<i>939 245</i>	<i>320 536</i>
<i>Dépôts et cautionnements FGAE</i>	<i>1 768</i>	
TOTAL	157 866 228	143 671 889

NOTE N°5-1 : TITRES DE PARTICIPATION

PARTICIPATIONS	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur réelle	Plus ou moins-value latente
TITRES NON COTES :			417 500	-1 776	415 724	415 724	0
- BTS	1 000	10	10 000		10 000	10 000	-
- Sté de Dévelop. de l'Assur.	150	50	7 500	-1 776	5 724	5 724	-
- ZITOUNA BANQUE	4 000	100	400 000		400 000	400 000	-
TITRES COTES :			2 466 613	-802 402	1 664 211	1 890 923	442 549
- SICAV	4 707	103,6	487 696	-	487 696	848 204	360 508
- ATB	11 880	4,1	48 300	-13 895	34 404	47 259	-
- BTEI	2 141	22,7	48 590	-31 511	17 079	19 312	-
- BH	4 046	10,8	43 702	-6 924	36 778	36 778	-
- BT	11 700	1,2	13 799	-	13 799	87 633	73 834
- UBCI	536	19,4	10 385	-	10 385	15 983	5 598
- TUNIS RE	58 612	7,5	439 802	-2 380	437 421	437 421	-
- TUNISAIR	14 348	1,8	26 333	-17 796	8 537	8 996	-
-Cimenterie de Bizerte	1 000	11,5	11 500	-9 623	1 877	1 467	-
- Actions Ennakl	3 000	10,7	32 100		32 100	34 710	2 610
- UADH Groupe Loukil	153 924	6,9	1 054 406	-644 660	409 746	149 768	-
- Meubles interieur	63 460	3,9	250 000	-75 612	174 388	203 392	
TOTAL	329 354		2 884 113	-804 178	2 079 935	2 306 647	442 549

NOTE N°5-2 : EVALUATION DES PLACEMENTS AU 31/12/2020

	Valeur brute	Valeur nette	valeur réelle	Plus ou moins value latente
Placements immobiliers :	16 368 521	14 152 149	17 650 961	3 498 812
- Terrains non construits	13 875 061	13 875 061	13 875 061	
- Terrains et constructions d'exploitation (*)	1 103 460	196 338	2 104 900	1 908 562
- Terrains et constructions hors exploitation (*)	1 390 000	80 750	1 671 000	1 590 250
Obligations et autres titres à revenus fixes :	139 882 410	139 882 410	139 919 950	37 540
- Obligations de la COTUNACE	700 000	700 000	700 000	0
- BTA et obligations du fond de garantie (FGRE)	1 200 000	1 200 000	1 237 540	37 540
- BTA et obligations du fond de garantie (FGAE)	200 000	200 000	200 000	-
- Comptes à terme de la COTUNACE	50 289 777	50 289 777	50 289 777	-
- BTA de la COTUNACE	6 700 873	6 700 873	6 700 873	-
- Comptes à terme (FGAE)	28 251 000	28 251 000	28 251 000	-
- Comptes à terme (FGRE)	51 240 000	51 240 000	51 240 000	-
- FCPR	1 300 760	1 300 760	1 300 760	-
Prêts au personnel :	137 864	137 864	137 864	-
- Prêts hypothécaires	82 756	82 756	82 756	-
- Autres prêts (exceptionnels)	55 108	55 108	55 108	-
Titres de participation :	2 884 113	2 079 935	2 306 647	226 712
- Actions cotées	2 466 613	1 664 211	1 890 923	226 712
- Actions non cotées	417 500	415 724	415 724	0
Dépôts et cautionnements	672 857	672 857	672 857	-
Dépôts et cautionnements FGRE	939 245	939 245	939 245	
Dépôts et cautionnements FGFEAE	1 768	1 768	1 768	
TOTAL	160 886 778	157 866 228	161 629 292	3 763 064

(*) Un rapport d'évaluation des placements immobiliers a été établi en mars 2012 suite à une expertise approuvée par les services du Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières. Cette expertise dégage une juste valeur des biens immobiliers admis en représentation des provisions techniques supérieure à leur valeur comptable nette au 31 décembre 2012.

PLACEMENTS

	Valeur brute	Valeur nette
Bons du Trésor Assimilables	6 700 873	6 700 873
Emprunts obligataires	700 000	700 000
Placements immobiliers	16 368 521	14 152 149
FCPR	1 300 760	1 300 760
Comptes à terme	50 289 777	50 289 777
Sicav obligataire	487 696	487 696
Banques, CCP, chèques et caisse	1 308 362	1 308 362
TOTAL EN DT	77 155 988	74 939 617

NOTE N°6 : PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

	Solde au 31 décembre 2020	Solde au 31 décembre 2019
Part des réassureurs dans la provision pour primes non acquises	385 771	642 201
Part des réassureurs dans la provision pour sinistres en suspens	4 658 820	3 564 922
TOTAL (EXPORT)	5 044 591	4 207 123
Part des réassureurs dans la provision pour primes non acquises	913 662	938 881
Part des réassureurs dans la provision pour sinistres en suspens	7 336 394	5 978 764
Part des réassureurs dans la provision pour participations aux bénéfices et ristourne	1 379 625	1 194 838
TOTAL (LOCAL)	9 629 681	8 112 483
TOTAL	14 674 271	12 319 606

La part des réassureurs dans la provision pour sinistres en suspens est calculée par année de compétence (période d'expédition) en appliquant le taux de cession correspondant (1 - taux de rétention).

NOTE N°7 : CREANCES NEES D'OPERATIONS D'ASSURANCE DIRECTE

	Solde au 31 décembre 2020	Solde au 31 décembre 2019
Primes acquises et non émises :	614 678	795 614
- Primes commerciales	433 631	472 162
- Primes politiques	114 777	121 878
- Autres primes (SIACE, CIAGI)		
- Minimum prime cct	62 116	102 991
- Primes cautionnement	4 154	
Commissions : *		
- Commissions sur primes commerciales cédées		75 314
- Commissions de gestion FGRE		18 282
- Autres commissions		4 987
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe :	6 425 080	7 278 513
- Assurés - primes facturées et impayées	7 892 987	8 076 809
- Assurés - frais de recours	507 539	491 837
- Moins : provisions	-1 996 131	-1 310 819
- Assurés - compte d'indemnisation	20 685	20 685
Créances subrogées (part des réassureurs) :	15 118 291	14 697 922
- Créances indemnisées subrogées à la COTUNACE (Note 7.1)	26 242 916	25 425 239
- Moins : provisions (part de la COTUNACE dans les créances subrogées)	-11 124 626	-10 727 317
TOTAL (EXPORT)	22 158 049	22 772 049
Primes acquises et non émises :	829 827	926 393
Commissions : *		182 957
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe :	0	-3 899
- Assurés - primes facturées et impayées	113 290	113 742
- Assurés - frais de recours		
- Moins : provisions	-113 290	-117 641
Créances subrogées (part des réassureurs) :	7 178 139	5 004 335
- Créances indemnisées subrogées à la COTUNACE (Note 7.1)	11 385 074	7 857 993
- Moins : provisions (part de la COTUNACE dans les créances subrogées)	-4 206 935	-2 853 658
TOTAL (LOCAL)	8 007 966	6 109 785
TOTAL	30 166 015	28 881 834

* Pour l'ex 2020, les commissions ont été reclassées au niveau de la note N° 11

NOTE N°7-1 : CREANCES INDEMNISEES SUBROGEES A LA COTUNACE

	Créance	Indemnisation
Solde des créances subrogées au 31/12/2019 (reconstitué)	41 604 040	33 283 232
- Ajustement du solde d'ouverture	4 669	3 735
- Récupération de créances indemnisées	-507 452	-405 962
- Indemnisation en cours de 2020	5 882 504	4 706 003
Solde des créances subrogées au 31/12/2020 (reconstitué)	46 983 761	37 587 009
- Ajustements		
Solde des créances subrogées au 31/12/2020(reconstitué)	46 983 761	37 587 009
- Part de la COTUNACE dans les créances subrogées		15 349 654
- Part des réassureurs dans les créances subrogées		22 237 355

Les créances nées d'opérations d'assurance directe englobent essentiellement les primes acquises et non émises (primes facturées après la date de clôture relatives à l'année de compétence 2020) et les autres créances vis-à-vis des assurés (primes facturées demeurant impayées, participations dans les frais de recours...) ainsi que les créances indemnisées et subrogées à la COTUNACE.

Primes acquises et non émises

La part des réassureurs dans les primes acquises et non émises s'élève à 892 720 DT au 31 décembre 2020 ; elle est présentée au passif du bilan parmi les « Dettes nées d'opérations de réassurance ».

Créances - primes

Par ailleurs, les créances sur les assurés nettes des provisions sont couvertes par des dépôts de garantie de 635 411 DT au 31 décembre 2020.

Créances - frais de recours

La créance relative à la quote-part des assurés dans les frais de recours engagés par la COTUNACE (20% des frais engagés), totalisant 507 539 DT au 31 décembre 2020 et pouvant être recouvrée éventuellement par compensation avec la somme retenue en amont sur les assurés indemnisés (5% du montant de l'indemnité), n'est pas justifiée par année, par affaire (DCI) et par assuré (police). Les mouvements de 2020, inscrits en produits de l'exercice, sont toutefois justifiés.

(COTUNACE)

NOTE N°8 : CREANCES NEES D'OPERATIONS DE REASSURANCE

	<i>Traité Q/P</i> 2020	<i>Traité</i> <i>CAMEX</i> 2020	Soldes Débiteurs	Soldes Créditeurs	Solde au 31 décembre 2020	Soldes Débiteurs	Soldes Créditeurs	Solde au 31 décembre 2019
ATRADUIS - RE	25%	32%	774 852	805 645	-30 793	821 234	890 110	-68 876
BEST - RE			0	0	0	0	0	0
TUNIS - RE	4%	11%	36 245	133 031	-96 786	145 100	158 581	-13 481
ICIEC	4%	4%	129 401	169 545	-40 145	171 781	131 593	40 187
CIAGI	19%	13%	454 907	653 476	-198 568	652 749	739 124	-86 375
AUTRES			1 796	17 849	-16 053	9 942	26 838	-16 896
TOTAL (EXPORT)	52%	60%	1 397 202	1 779 546	-382 345	1 800 805	1 946 246	-145 441
	<i>Traité Q/P</i> 2020	<i>Traité</i> <i>EXCED</i> 2020	Soldes Débiteurs	Soldes Créditeurs	Solde au 31/12/2019	Soldes Débiteurs	Soldes Créditeurs	Solde au 31 décembre 2018
ATRADUIS - RE	41,5%	76%	4 251 586	3 802 609	448 977	1 933 651	2 079 122	-145 471
BEST - RE			0	0	0	0	0	0
COMAR				65 589	-65 589	12 363	77 095	-64 732
TUNIS - RE	6,5%	12,5%	666 172	331 659	334 513	303 568	321 044	-17 476
CIAGI	13,0%	11,5%	1 328 929	905 544	423 384	547 518	543 407	4 111
AUTRES				80 792	-80 792	10 545	90 695	-80 150
TOTAL (LOCAL)	61%	100%	6 246 687	5 186 194	1 060 493	2 807 644	3 111 363	-303 718
TOTAL			7 643 889	6 965 741	678 148	4 608 450	5 057 609	-449 159

Notes aux états financiers de l'exercice 2020

Créances et dettes nées d'opérations de réassurance (comptes courants des réassureurs)

Les comptes courants des réassureurs enregistrent les créances et les dettes nées entre la COTUNACE et ses réassureurs. Ils enregistrent les primes cédées, les commissions sur primes cédées, les dépôts constitués pour provisions en cours, la part des réassureurs dans les sinistres en suspens, la part des réassureurs dans les indemnisations et les récupérations, etc.

Les soldes des comptes courants des réassureurs sont présentés, en partie, à l'actif du bilan (total des mouvements débiteurs : règlement, commissions sur primes, libération de dépôts...) et, en partie, au passif du bilan (total des mouvements créditeurs : encaissements, cessions de primes ...).

NOTE N°9 : AUTRES CREANCES

	Solde au 31 décembre 2020	Solde au 31 décembre 2019
Personnel - avances et acomptes	87 977	86 294
Report d'IS	1 534 984	77 297
RS / Placement	49 134	
TOTAL (EXPORT)	1 672 095	163 591
Personnel - avances et acomptes		
RS / Services divers		
Assurance star groupe	36	36
Report d'IS	201 319	201 319
Credit de TVA à reporter	205	
Fournisseurs avances et acomptes	1 282	1 282
Etat TFP		
TVA deductible		
Droit d'enregistrement		
Remboursement frais		
TOTAL (LOCAL)	202 841	202 636
TOTAL	1 874 936	366 227

NOTE N°10 : AVOIRS EN BANQUES, CCP, CHEQUES ET CAISSE

	Solde au 31 décembre 2020	Solde au 31 décembre 2019
Banques :	6 168 898	8 188 762
- Comptes en dinars	994 116	758 053
- Comptes en devises (*)	5 174 782	7 430 709
Caisse	4 256	2 411
Chèques à encaisser	319 899	144 895
Effets à encaisser	524 321	431 468
Intermediaires en bourse	1 120	14 794
Coupons echus a l'encaissement	214 384	5 260
TOTAL	7 232 878	8 787 590

(*) dont 4 862 256 BCT EURO FGFEAE

NOTE N°11 : COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

	Solde au 31 décembre 2020	Solde au 31 décembre 2019
Frais d'acquisition à reporter : APRES FUSION	293 892	315 180
- Frais d'acquisition	1 596 335	1 626 239
- Prorata (primes émises et non acquises/primes émises)	18,41%	19,38%
Intérêts à recevoir sur placements :	298 367	365 294
- Intérêts sur obligations LT	50 926	70 015
- Intérêts sur BTA - LT	18 230	45 982
- Intérêts sur placements CT	229 211	249 297
- Intérêts sur dépôts		
- Loyer à recevoir		
- Dividende à recevoir		
Charges constatées d'avance :	102 798	119 210
- Stock non encore consommé	22 296	13 492
- Prime bilan et rendement		
- Frais d'enquête (export)	42 102	62 427
- Frais d'enquête (local)	5 320	10 280
- assistance informatique	11 629	7 544
- cotisations et autres	12 725	16 741
- Stock non encore consommé (ex assurcredit)	8 726	8 726
Commissions de reassureur à recevoir: *	253 080	
- Commissions sur primes commerciales cédées (export)	69 250	
- Commissions de gestion FGRE (export)	17 217	
- Autres commissions (export)	4 987	
- Commissions sur primes commerciales cédées (local)	161 625	
TOTAL EN DT	948 137	799 685

* Pour l'ex 2019, les commissions sont présentées au niveau de la note N° 7

(COTUNACE)

NOTE N°12 : TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES COTUNACE

(en DT)

	Capital social	Réserve légale	Réserve Statutaire	Réserve d'investis	Dividende	Prime de fusion	Autres réserves	Autre capitaux propre	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total en DT
Soldes au 31 décembre 2019	26 500 000	1 564 926	8 168 300	1 300 760	0	607 994	1 018 455	0	22 306	5 001 203	44 183 944
Affectation du résultat de l' exercice 2019		251 175	4 600 000				150 000	-	28	-5 001 203	0
Dividende versés sur le bénéfice de 2019											0
Intérêts des prêts sur fonds social	-	-					7 613	-	-	-	7 613
Emplois à fonds perdus sur fonds social	-	-					-166 153	-	-	-	-166 153
Amortissement subventions d'investissement	-	-					-	-	-	-	0
Bénéfice de l'exercice 2020	-	-					-	-	-	5 969 152	5 969 152
Soldes au 31 décembre 2020	26 500 000	1 816 102	12 768 300	1 300 760	0	607 994	1 009 915	0	22 333	5 969 152	49 994 556

NOTE N°12-1 : RESULTAT PAR ACTION
(Montants exprimés en dinars)

Bénéfice 2019	5 001 203
Bénéfice 2020	5 969 152
Nombre d'actions (de 100 DT de nominal) en 2019	265 000
Nombre d'actions (de 100 DT de nominal) en 2020	265 000
Bénéfice par action 2019	18,872
Bénéfice par action 2020	22,525

NOTE N°12-2 : AUTRES RESERVES

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Réserve statutaire	17 443 156	12 591 980
Réserve pour fonds social	59 915	68 455
Total des reserves	17 503 071	12 660 435

NOTE N°12-3 : RESERVE POUR FONDS SOCIAL

	Exercice clos le 31 décembre 2020
Solde d'ouverture :	68 455
- Prêts	94 663
- Disponibilités	-26 209
Ressources de l'exercice :	157 613
- Dotation de l'AGO	150 000
- Intérêts des prêts	7 613
Emplois de l'exercice :	166 153
- Tickets restaurants	63 056
- Enveloppe de fin d'année	15 000
- Amicale	37 982
- Frais de scolarité	13 650
- Subvention 40% assurance voiture	10 665
- Subvention Aid kebir	25 800
Solde de clôture :	59 915
- Prêts	82 756
- Disponibilités	-22 841

NOTE N°13 : PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

	Solde au 31 décembre 2020	Solde au 31 décembre 2019
Provision pour sinistres à payer	19 159 464	15 235 011
Provision pour primes non acquises	2 239 673	2 774 152
Provision pour frais de gestion	1 042 638	839 206
Provision d'equilibrage	5 145 946	7 529 022
Provision pour risques en cours	0	0
Provision pour participation bénéficiaire	2 250 109	1 947 178
TOTAL EN DT	29 837 830	28 324 569
Total placements nets de la cotunace (Voir Note 5-2)	74 939 617	70 047 103
Taux de couverture des provisions techniques	251,16%	247,30%

NOTE N°13-1 : PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER

	Montant impayé	Montant garanti	Montant provisionné	Part réassureurs	Part COTUNACE
Solde des sinistres à payer au 31/12/2019		17 129 522	13 856 821		
Estimation pour sinistres tardifs		2 250 000	1 800 000		
Sinistres à payer au 31/12/2019 (ajusté, sans la déduction des recours à encaisser de 421 810 D)		19 379 522	15 656 821		
- Creances Indemnisé	-	6 217 358	5 276 009		
- Creances déchues	-	779 044	642 000		
- Creances recouvrées en suspens 2019	-	1 610 460	1 288 368		
Report des sinistres à payer antérieurs à 2019		10 772 660	8 450 444		
- Impayés déclarés au cours de 2020 (DCI)		17 994 461	14 714 506	-	-
- Déchéance (non garantie)	-	2 622 655	2 213 231	-	-
- Recouvrement (règlement)	-	1 869 402	1 578 366	-	-
- Indemnisation au cours de 2020 (créance brute)	-	102 735	88 325	-	-
Sinistres à payer de 2020 (DCI nettes)		13 399 669	10 834 583	-	-
Estimation pour sinistres tardifs		345 833	276 667		
Ajustement variation de cours de l' euro					
Prévision de recours à encaisser			402 230		
SUSPENS REPORTE au 31/12/2020		24 518 162	19 159 464		

Provision pour sinistres à payer

La provision pour sinistres à payer est déterminée, au cas par cas, par la Direction des Affaires Juridiques et, ensuite, approuvée dans le cadre d'un comité ad hoc. La situation des sinistres à payer, ainsi visée par les membres dudit comité, est prise en charge par le Service Comptable pour la constatation des provisions pour sinistres à payer de l'exercice ; celles relatives à l'exercice précédent sont écartées.

Toutefois, certaines créances déclarées impayées par les assurés sont considérées par la COTUNACE comme non garanties (après étude). Cette déchéance provisoire ou définitive de la garantie est généralement contestée par les clients, soit en apportant d'autres éléments d'information, soit en engageant une procédure judiciaire (contentieux indemnisation). Ainsi, une créance déclarée au départ comme déchu risque d'être indemnisée par la suite.

Les motifs de déchéance de la garantie généralement évoqués par la COTUNACE sont multiples. Certains sont d'ordre technique tels que : la contestation de la créance par l'acheteur (litige commercial), le non paiement de la prime, le non respect du mode et des délais de paiement, les dépassements de couverture, l'absence d'une clause de réserve de propriété (CRP), la déclaration du chiffre d'affaires en retard, le non respect des délais de déclaration de l'impayé, etc. D'autres motifs non techniques peuvent également entraîner la déchéance de la garantie, tels que l'expédition après un premier impayé, la gestion non appropriée de la part du client et le défaut de réponse aux demandes d'informations de la COTUNACE.

Il y'a lieu de remarquer que la provision pour sinistres à payer ne concerne que les sinistres relatifs à des couvertures accordées sur les fonds propres de la COTUNACE (contrat courant d'affaires « CCA », police individuelle « PI », CAMEX). Les sinistres relatifs à des couvertures accordées sur les fonds de garantie (risque commercial extraordinaire « RCE », risque politique « RP », acheteur public « AP », certificat de garantie avant expédition, etc.) ne sont pas couverts par des provisions ; ils devraient être repris au niveau des comptes et états financiers de ces fonds.

NOTE N°13-2 : PROVISION POUR RISQUES EN COURS

	Calcul au 31 décembre 2020	Calcul au 31 décembre 2019
Frais d'administration et frais d'acquisition de N et N-1	-5 742 530	-5 765 697
Charges de sinistres de N et N-1	-14 330 678	-12 249 759
Sous-Total (A)	-20 073 208	-18 015 457
Primes émises brutes de N et N-1	23 152 963	27 992 851
Variation des primes à émettre	-217 710	406 410
Variation des provisions pour primes non acquises	369 452	-409 577
Sous-Total (B)	23 304 705	27 989 684
RATIO (A / B)	-86,13%	-64,36%

Le ratio calculé est inférieur à 100%. Ainsi, aucune provision pour risques en cours n'est exigible depuis l'exercice 2007.

NOTE N°13-3 : PROVISION D'EQUILIBRAGE

	Calcul au 31 décembre 2020	Calcul au 31 décembre 2019
Produits techniques :	5 088 754	7 361 145
- Primes acquises nettes des cessions	3 926 877	6 314 523
- Variation de la provision pour primes non acquises	252 829	-73 236
- Autres produits techniques	909 047	1 119 858
Charges techniques :	-7 471 829	-2 581 711
- Charges de sinistres	-3 585 041	130 044
- Frais d'acquisition	-1 596 335	-1 626 239
- Frais d'administration	-1 178 794	-1 341 162
- Commissions reçues des réassureurs	2 227 348	2 673 352
- Autres charges techniques (hors dotations)	-3 220 864	-2 254 173
- Participation bénéficiaire	-118 143	-163 533
Résultat technique (ajusté)	-2 383 075	4 779 434
Variation de la provision d'équilibrage (dotation/reprise)	-2 383 075	3 584 575
Solde de la provision d'équilibrage en début de période	7 529 022	3 944 447
Solde de la provision d'équilibrage en fin de période	5 145 947	7 529 022

Lorsque le résultat technique est positif, une dotation au titre de la provision d'équilibrage est constituée par prélèvement sur ledit résultat ; mais dans le cas où le résultat technique est négatif (cas de 2020), le déficit est comblé par une reprise de provision à concurrence du montant le plus faible entre le solde de la provision d'équilibrage constituée au cours des exercices antérieurs et le déficit de l'année.

NOTE N°14 : DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES REÇUS DES CESSIONNAIRES

	Traité		Exercice clos le 31 décembre 2020			Exercice clos le 31 décembre 2019				
	Q/P	CAMEX	Provisions pour sinistres en suspens	PPNA	Provisions pour interressement des assures	Total des dépôts	Provisions pour sinistres en suspens	PPNA	Provisions pour interressement des assures	Total des dépôts
	2020	2020								
ATRADUIS - RE	25%	32%	1 992 668	288 637		2 281 304	2 077 769	550 739		2 628 508
BEST - RE				-		0		-		0
TUNIS - RE	4%	11%	311 616	47 165		358 782	325 806	90 294		416 101
ICIEC	4%	4%	315 980	45 994		361 975	329 581	87 704		417 284
CIAGI	19%	13%	1 412 593	217 470		1 630 063	1 476 638	414 373		1 891 011
AUTRES			11 820			11 820	10 468			10 468
TOTAL (EXPORT)	52%	60%	4 044 678	599 267		4 643 944	4 220 261	1 143 110		5 363 372
ATRADUIS - RE	41,5%		4 635 734	788 119	799 203	6 223 056	2 469 104	1 136 197	630 169	4 235 470
TUNIS - RE	6,5%		726 659	123 440	125 827	975 926	387 319	177 959	99 278	664 555
COMAR					9 161	9 161			10 911	10 911
CIAGI	13%		1 436 613	246 881	198 804	1 882 297	757 593	355 917	141 314	1 254 824
AUTRES					6 871	6 871			8 183	8 183
TOTAL (LOCAL)	61%		6 799 006	1 158 440	1 139 865	9 097 311	3 614 016	1 670 072	889 855	6 173 943
TOTAL			10 843 684	1 757 707	1 139 865	13 741 255	7 834 277	2 813 183	889 855	11 537 315

En garantie de l'exécution des engagements qui incombent au réassureur, ce dernier constitue entre les mains de la cédante le dépôt prévu par les conditions particulières du traité de réassurance. Ce dépôt est effectué en espèces et les sommes qui en découlent sont rémunérées aux conditions particulières du traité de réassurance (avec imputation des produits au compte courant du réassureur). Pour le cas de la COTUNACE, le taux du dépôt pour provision pour primes non acquises, tel que fixé par les traités de réassurance, est de 36%, et le taux d'intérêt applicable est de l'ordre de 1% depuis l'année 2012. Par ailleurs, les dépôts au titre des provisions pour sinistres en suspens sont déterminés par année de compétence et par référence au taux de rétention correspondant.

NOTE N°15 : DETTES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE DIRECTE

	Solde au 31 décembre 2020	Solde au 31 décembre 2019
Assurés - dépôts de garantie frais contentieux	1 608 639	1 582 691
Assurés - dépôts et cautionnements reçus		
Assurés - avances sur primes créditeurs	524 345	467 938
Assurés - recours sur sinistres	694 182	694 182
Assurés - recouvrement avant indemnisation	86 501	245 419
Assurés - primes en attente d'affectation	99 332	99 332
Assurés - compte d'indemnisation		
Assurés - recouvrement contentieux assistance	293 648	56 643
TOTAL (EXPORT)	3 306 647	3 146 206
Assurés - provision frais contentieux	8 278	1 276
Assurés - Participation bénéficiaire	88 066	79 659
Assurés - recours sur sinistres	17 030	13 896
Assurés -recouvrement direct	2 366	
Assurés - compte courant agent généraux		
Assurés - compte d' indemnisation		
TOTAL (LOCAL)	115 740	94 831
TOTAL	3 422 387	3 241 037

Les dépôts de garantie correspondent aux montants retenus de 3% à 5% dans le cadre de l'indemnisation pour couvrir les frais de recours à engager par la COTUNACE.

Les soldes créditeurs des clients portent essentiellement sur des avances sur primes (souvent, relatives à des polices individuelles) et à des reliquats de dépôts non récupérés par les assurés (à la fin du contrat ou à la résiliation).

NOTE N°16 : DETTES NÉES D'OPÉRATIONS DE REASSURANCE

	Solde au 31 décembre 2020	Solde au 31 décembre 2019
Part des réassureurs dans les créances subrogées :EXPORT	15 118 291	14 697 922
- Créances indemnisées et subrogées à la COTUNACE	26 242 916	25 425 239
- Part de la COTUNACE (cf. Provision à l'actif)	-11 124 626	-10 727 317
Part des réassureurs dans les créances subrogées :LOCAL	7 153 141	5 018 009
- Créances indemnisées et subrogées à la COTUNACE	11 344 093	7 872 613
- Part de la COTUNACE (cf. Provision à l'actif)	-4 225 029	-2 854 604
Soldes créditeurs des réassureurs EXPORT(cf. Note 8)	1 779 546	1 946 246
Soldes créditeurs des réassureurs LOCAL(cf. Note 8)	5 186 194	3 111 363
Part des réassureurs dans les primes acquises et non émises : (EXPORT)	379 932	408 102
- Primes commerciales	228 047	246 320
- Primes politiques	109 856	119 754
- Autres primes (SIACE, CIAGI)	42 029	42 029
Part des réassureurs dans les primes acquises et non émises : (LOCAL)	500 224	565 100
TOTAL EN DT	30 117 328	25 746 742

(COTUNACE)

NOTE N°17 : AUTRES DETTES

	Solde au 31 décembre 2020	Solde au 31 décembre 2019
Personnel :	834 502	850 005
- Primes à payer	529 402	503 681
- Congés à payer	305 063	335 588
- Rémunérations dues au personnel		
- Personnel - oppositions sur salaires	37	2 736
- Personnel - avance et acompte		8 000
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités :	89 310	48 649
- Retenues à la source	3 598	3 598
- Autres impôts et taxes	8 105	8 852
- CNSS/CNRPS	2 967	599
- Assurance groupe	74 641	35 600
Créditeurs divers :	1 697 560	923 162
- Fournisseurs d'exploitation	1 551 710	641 445
- Tiers divers	97 413	248 905
- Fournisseurs d'immobilisations		
- Jetons de présence	48 438	32 813
Depôts et cautionnement reçus	635 411	603 264
Associés dividendes à payer	253 815	253 815
- Déclaration mensuelle	209 348	201 287
Impôts (IS)		1 694 422
TOTAL (EXPORT)	3 719 947	4 574 604
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités :	1 016	1 016
- ETAT TFP		
- Assurance groupe	1 016	1 016
- TVA à reporter		
Créditeurs divers :	18 795	18 795
- Jetons de présence (ATRADIUS)	18 795	18 795
- Fournisseurs d'exploitation		
Impôts (IS)	367 218	550 827
TOTAL (LOCAL)	387 028	570 637
TOTAL	4 106 975	5 145 241

(COTUNACE)

NOTE N°18 : RESSOURCES SPECIALES

	Solde au 31 décembre 2020	Solde au 31 décembre 2019
Fonds de Garantie des Risques à l'Exportation (FGRE) :		
<i>Solde en début de période</i>	50 303 933	46 016 875
- Placements	49 986 536	43 588 536
- Autres composantes	317 397	2 428 339
<i>Variation</i>	5 152 590	4 287 058
- Primes	3 209 368	1 452 971
- Commissions sur primes	-481 405	-217 946
- Sinistres réglés	-1 539 302	-46 800
- Récupérations sur sinistres		81 955
- Frais de recours	-17 105	-24 456
- Provision pour frais de recours	96 206	2 925
- Produits financiers	5 409 108	4 538 410
- Frais généraux (divers)	-879	
- Récup Taxe payées/ primes FGRE	-23 402	
- paiement dette FNG	-1 500 000	-1 500 000
<i>Solde en fin de période (A)</i>	55 456 523	50 303 933
- Placements	53 379 245	49 986 536
- Autres composantes	2 077 278	317 397
Fonds de Garantie de Financement des Exportations Avant Expédition (FGFEAE) :		
<i>Solde en début de période</i>	30 547 682	28 563 153
- Placements	25 845 000	23 448 000
- Autres composantes	4 702 682	5 115 153
<i>Variation</i>	2 810 142	1 984 530
- Primes	78 077	101 172
- Commissions sur primes	-22 730	-39 244
- Sinistres réglés		
- Frais de recours	-2 460	-24 290
- Frais généraux (honoraires)	-89 708	-78 685
- Frais généraux (divers)	-26 876	-8 146
- Produits financiers	2 600 663	2 577 845
- Provision affaire BH / MED FOOD		-214 515
- Subvention banque mandiale		98 303
- Ecart de change	273 176	-427 910
<i>Solde en fin de période (B)</i>	33 357 825	30 547 682
- Placements	28 452 768	25 845 000
- Autres composantes	4 905 057	4 702 682
TOTAL EN DT (A) + (B)	88 814 348	80 851 616

NOTE N°19 : PRIMES EMISES ET ACCEPTEES

	Exercice clos le 31 décembre 2020			Exercice clos le 31 décembre 2019		
	Primes émises	Primes cédées	Primes nettes	Primes émises	Primes cédées	Primes nettes
Primes émises (EXPORT)	3 578 369	-1 790 154	1 788 215	6 493 456	-3 261 629	3 231 827
<i>Primes risque commercial :</i>	<i>3 429 194</i>	<i>-1 790 154</i>	<i>1 639 040</i>	<i>6 355 250</i>	<i>-3 261 629</i>	<i>3 093 621</i>
- Crédit court terme	3 133 758	-1 790 154	1 343 604	5 902 325	-3 257 869	2 644 457
- Minimum de primes	270 272	-	270 272	406 189	-	406 189
- Interruption de marché	15 488	-	15 488	34 265	-	34 265
- Prime AC Simple	9 675	-	9 675	8 710	-	8 710
- Prime Facultative	-	-	-	3 760	-3 760	-
<i>Primes cautionnement</i>	<i>144 482</i>	<i>-</i>	<i>144 482</i>	<i>127 961</i>	<i>-</i>	<i>127 961</i>
<i>Primes caution</i>	<i>4 693</i>	<i>-</i>	<i>4 693</i>	<i>10 244</i>	<i>-</i>	<i>10 244</i>
Primes émises FGRE :	3 199 446	-3 199 446	-	1 415 911	-1 415 911	-
<i>Primes risque politique :</i>	<i>73 306</i>	<i>-73 306</i>	<i>-</i>	<i>107 095</i>	<i>-107 095</i>	<i>-</i>
- Crédit court terme	66 161	-66 161	-	89 451	-89 451	-
- Interruption de marché	7 146	-7 146	-	17 645	-17 645	-
<i>Primes risque commercial extraordinaire :</i>	<i>3 126 140</i>	<i>-3 126 140</i>	<i>-</i>	<i>1 308 816</i>	<i>-1 308 816</i>	<i>-</i>
- Crédit court terme	3 125 073	-3 125 073	-	1 308 816	-1 308 816	-
- Interruption de marché	1 067	-1 067	-	-	-	-
Primes émises FGFEAE :	78 101	-78 101	-	101 127	-101 127	-
Garantie des crédits de préfinancement	78 101	-78 101	-	101 127	-101 127	-
SOUS-TOTAL (EXPORT)	6 855 916	-5 067 702	1 788 215	8 010 494	-4 778 667	3 231 827
Primes émises (LOCAL)	5 309 339	-3 170 676	2 138 663	7 771 800	-4 689 104	3 082 696
TOTAL EN DT	12 165 255	-8 238 378	3 926 877	15 782 293	-9 467 770	6 314 523

(COTUNACE)

NOTE N°20 : VARIATION DE LA PROVISION POUR PRIMES NON ACQUISES

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Variation de la provision brute : (EXPORT)	493 136	-98 615
- Constitution de la provision pour primes non acquises	-741 867	-1 235 002
- Libération de la provision pour primes non acquises	1 235 002	1 136 387
Variation de la provision brute : (LOCAL)	41 344	-66 412
- Constitution de la provision pour primes non acquises	-1 497 806	-1 539 149
- Libération de la provision pour primes non acquises	1 539 149	1 472 738
TOTAL	534 479	-165 027
Variation de la provision cédée : (EXPORT)	-256 430	51 280
- Constitution de la part des réassureurs dans la provision	385 771	642 201
- Libération de la part des réassureurs dans la provision	-642 201	-590 921
Variation de la provision cédée : (LOCAL)	-25 220	40 511
- Constitution de la part des réassureurs dans la provision	913 662	938 881
- Libération de la part des réassureurs dans la provision	-938 881	-898 370
TOTAL	-281 650	91 791
TOTAL EN DT	252 829	-73 236

**NOTE N°21 : PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES,
TRANSFÉRÉS À L'ÉTAT DE RESULTAT TECHNIQUE**

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Provisions techniques (A)	29 837 830	28 324 569
Capitaux propres et provisions techniques (B)	73 863 234	67 507 310
Ratio : (A) / (B)	40,40%	41,96%
Produits des placements	10 234 332	8 401 917
Charges des placements	-696 850	-1 038 199
Reprises et corrections de valeurs sur placements		
Produits des placements nets (C)	9 537 481	7 363 718
Produits des placements alloués (en DT) : (C)*Ratio	3 852 766	3 089 653

NOTE N°22 : AUTRES PRODUITS TECHNIQUES

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Participation des assurés aux frais :	600 940	544 422
- Participation aux résultats de réassureurs	312 911	178 482
- Frais d'enquête et de surveillance	256 249	349 554
- Frais d'étude des dossiers	14 143	9 064
- Frais de recours	17 637	7 322
Produits techniques et assistance juridique	83 077	42 225
SOUS-TOTAL (EXPORT)	684 017	586 647
Participation aux résultats de réassureurs	-8 002	242 527
Frais d'enquête et de surveillance	233 033	290 684
SOUS-TOTAL (LOCAL)	225 030	533 211
Autres produits technique		
TOTAL	909 047	1 119 858

NOTE N°23 : CHARGES DE SINISTRES

	Exercice clos le 31 décembre 2020			Exercice clos le 31 décembre 2019		
	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes
MONTANTS PAYES :	2 773 672	-1 910 248	863 424	699 068	-189 855	509 214
<i>Sinistres COTUNACE (export) :</i>	<i>1 234 370</i>	<i>-370 946</i>	<i>863 424</i>	<i>734 223</i>	<i>-225 009</i>	<i>509 214</i>
- Sinistre commercial CCT	983 884	-448 257	535 628	402 402	-302 633	99 769
- Sinistre commercial CAMEX	-	-	-	-	-	-
- Frais de gestion de sinistres	416 607	-	416 607	385 753	-	385 753
- Recours commercial CCT (récupération)	-223 300	77 311	-145 989	-141 565	77 624	-63 941
- Recours commercial CAMEX (récupération)	-	-	-	-	-	-
- Décaissement pour participation bénéficiaire	57 179	-	57 179	87 633	-	87 633
<i>Sinistres FGRE :</i>	<i>1 539 302</i>	<i>-1 539 302</i>	<i>-</i>	<i>-35 154</i>	<i>35 154</i>	<i>-</i>
- Sinistres indemnisés	1 539 302	-1 539 302	-	46 800	-46 800	-
- Recours (récupération)	-	-	-	-81 955	81 955	-
<i>Sinistres FGFEAE :</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-</i>
- Sinistres indemnisés	-	-	-	-	-	-
- Recours (récupération)	-	-	-	-	-	-
VARIATION DE LA PROVISION POUR SINISTRES :	1 765 153	-1 093 898	671 254	-887 508	-361 911	-1 249 418
- Constitution de provision pour sinistres en suspens	8 372 326	-4 658 820	3 713 506	6 607 174	-3 564 922	3 042 252
- Libération de provision pour sinistres à payer	-6 607 174	3 564 922	-3 042 252	-7 494 681	3 203 011	-4 291 670
SOUS-TOTAL (EXPORT)	4 538 825	-3 004 146	1 534 679	-188 439	-551 765	-740 205
<i>Sinistres COTUNACE (local) :</i>	<i>3 707 591</i>	<i>-2 662 331</i>	<i>1 045 260</i>	<i>2 533 297</i>	<i>-2 059 344</i>	<i>473 953</i>
- Sinistre commercial CCT	3 722 119	-2 685 481	1 036 638	2 493 459	-2 098 071	395 389
- Frais de gestion de sinistres	78 642	-	78 642	19 370	-	19 370
- Recours commercial (récupération)	-182 661	79 436	-103 225	-156 708	91 414	-65 294
- Décaissement pour participation bénéficiaire	89 491	-56 286	33 205	177 176	-52 687	124 489
VARIATION DE LA PROVISION POUR SINISTRES :	2 362 732	-1 357 630	1 005 102	2 880 819	-2 744 612	136 208
- Constitution de provision pour sinistres en suspens	11 829 776	-7 336 394	4 493 382	9 467 043	-5 978 764	3 488 279
- Libération de provision pour sinistres à payer	-9 467 043	5 978 764	-3 488 279	-6 586 224	3 234 152	-3 352 072
SOUS-TOTAL (LOCAL)	6 070 323	-4 019 961	2 050 362	5 414 117	-4 803 956	610 161
TOTAL	10 609 148	-7 024 107	3 585 041	5 225 677	-5 355 721	-130 044

NOTE N°23-1 : Provision Pour Participation Bénéficiaire

	Exercice clos le 31 décembre 2020			Exercice clos le 31 décembre 2019		
	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes
- Constitution de la Provision Pour Participation Bénéficiaire	-	-	-	-	-	-
- Libération de la Provision Pour Participation Bénéficiaire	-	-	-	-	-	-
VARIATION DE LA PROVISION POUR PARTICIPATION BENEFAICIRE (EXPORT)	0	0	0	0	0	0
- Constitution de la Provision Pour Participation Bénéficiaire	2 250 109	1 379 625	870 484	1 947 178	1 194 838	752 341
- Libération de la Provision Pour Participation Bénéficiaire	1 947 178	1 194 838	752 341	1 526 897	938 089	588 808
VARIATION DE LA PROVISION POUR PARTICIPATION BENEFAICIRE (LOCAL)	-302 930	-184 788	-118 143	-420 281	-256 748	-163 533
TOTAL	-302 930	-184 788	-118 143	-420 281	-256 748	-163 533

NOTE 24 : FRAIS D'ACQUISITION, D'ADMINISTRATION ET AUTRES CHARGES

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Frais d'Acquisition Interne et Externe	1 596 335	1 626 239
Frais d'Administration Interne et Externe	1 178 794	1 341 162
Autres charges techniques pour frais de gestion Interne et Externe	2 560 967	2 268 315
Dotation créances douteuses	659 730	-14 730
Autres charges techniques	167	588
TOTAL AUTRES CHARGES TECHNIQUES	3 220 864	2 254 173
Total des frais d'acquisition, d'administration et autres charges techniques (24-1)	5 995 993	5 221 574

**COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTÉRIEUR
(COTUNACE)**

**NOTE 24-1 : FRAIS D'ACQUISITION, D'ADMINISTRATION ET AUTRES CHARGES
PAR NATURE**

Nature	TOTAL
Fournitures	103 055
Sous-traitance	64 825
Location	182 978
Entretiens et réparations	18 304
Primes d'assurance	54 079
Etudes recherches et documentation technique	325 238
Documentation générale et formation	9 097
Personnel extérieur à l'entreprise	102 458
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	291 171
Publicité, publications, relations publiques	377 748
Transports	41 749
Déplacements, missions, réceptions	5 913
Frais postaux et de télécommunications	65 480
Jetons de présence	96 875
Salaires et compléments de salaires	2 887 684
Congés payés	-24 898
Charges sociales légales	540 542
Autres charges sociales	169 350
Impôts et taxes	344 998
Dotations aux amortissements et aux provisions	834 597
Total charges techniques	6 491 242
Frais de gestion de sinistres	-495 249
TOTAL:	5 995 993

NOTE N°25 : COMMISSIONS REÇUES DES REASSUREURS

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Commissions reçues des réassureurs :	707 617	941 523
- Sur primes commerciales cédées	707 617	941 523
Commissions sur primes cédées au FGRE	480 340	212 446
Commissions sur primes cédées au FGFEAE	22 730	39 244
TOTAL (EXPORT)	1 210 686	1 193 213
Commissions reçues des réassureurs (LOCAL)	1 016 662	1 480 139
TOTAL	2 227 348	2 673 352

NOTE N°26 : PRODUITS DES PLACEMENTS (ASSURANCE NON VIE)

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Revenus des placements :	10 027 798	8 401 917
- Revenus des placements en comptes à terme et BTA	9 075 296	7 232 364
- Revenus des obligations et titres de créances négociables	362 857	314 547
- Revenus des actions et titres à revenus fixes	83 485	152 422
- Revenus des immeubles d'exploitation	181 940	173 277
- Revenus des immeubles hors exploitation	69 730	66 410
- Autres revenus de placements (depôts compte courant)	12 769	224 184
Sous total	9 786 077	8 163 203
- Gains de change	241 721	238 714
Reprises de provisions sur placements	206 533	
TOTAL	10 234 332	8 401 917

NOTE N°26-1 : VENTILATION DES CHARGES ET PRODUITS DES PLACEMENTS

	AU 31/12/2020
Revenus des placements immobiliers	251 671
Revenus des placements en comptes à termes	9 088 065
Revenus des obligations et titres de créances négociables	362 857
Revenus des actions et titres à revenus fixes	83 485
Autres revenus financiers	241 721
Reprises de corrections de valeur sur placements	206 533
TOTAL DES PRODUITS DES PLACEMENTS EN DT	10 234 332
Charges d'intérêts	448 652
Corrections de valeurs sur placements (dotations...)	1 776
Pertes provenant de la réalisation des placements	246 422
Autres frais financiers	
TOTAL DES CHARGES DES PLACEMENTS EN DT	696 850

NOTE N°27 : AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Autres produits non techniques		
- STAR	26 535	13 397
-Assurance départ retraite	10 729	47 407
- Vente véhicule de service		33 698
- Récupération (CNAM et assurance voiture)	2 087	21 408
- Profit exceptionnel	9 116	34 586
- Autres	0	533
TOTAL	48 468	151 029
Apurement assurés créditeurs	1 495	130 420
Apurement soldes créditeurs		69 187
Reprise sur provision pour risque et charge	182 197	
TOTAL	232 160	350 636

NOTE N°28 : CHARGES DE PLACEMENTS

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt :	448 652	195 065
- Intérêts des dépôts des réassureurs	140 999	110 834
- Intérêts bancaires	307 653	84 230
Corrections de valeurs sur placements :	1 776	187 779
- Dotations aux amort. des immeubles de placement		
- Dotations aux provisions sur placements	1 776	187 779
Pertes provenant de la réalisation des placements :	246 422	655 356
- Pertes de change	246 422	655 356
TOTAL	696 850	1 038 199

NOTE N°29 : TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

	Exercice clos le 31 décembre 2020
Bénéfice comptable avant impôt	6 619 272
Réintégrations :	4 562 005
- Provision pour risques et charges	365 103
- Charge d'impôt (retenue à la source 35% comptes à terme)	3 128 502
- Provisions pour dépréciation des clients	295 079
- Provisions pour dépréciation des actions cotées	0
- Provisions pour dépréciation des actions non cotées	1 776
- Charges non déductibles de l'exercice :	220
- Pénalité de retard	0
- Retenues à la source supportées (non résidents)	220
- Taxes de voyages	60
- Pertes de change latentes de l'ex	77 197
- Gains de change latents ant	694 067
Déductions :	9 555 976
- Reprise pour risque et charge	0
- Produit de placement soumis à la retenue à la source 35%	8 938 578
- Reprises de provisions pour dépréciation des clients	0
- Reprises de provisions pour actions cotées	206 533
- Pertes de change latentes ant	214 564
- Gains de change latents de l'ex	77 007
- Revenus des valeurs mobilières (dividendes reçus)	83 485
- Revenus des dépôts en devises	35 809
Bénéfice fiscal avant imputation des provisions et déficits	1 625 301
Provisions depreciations des actions cotees en bourse	0
<i>Bénfice fiscal apres imputations des provisions</i>	1 625 301
Réinvestissements exonérés	
Bénéfice imposable	1 625 301
Impôt sur les sociétés 35%	568 855
CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITE 3%	48 759
TAXE CONJONCTURELLE AU PROFIT DU BUDGET DE L'ETAT 2%	32 506

NOTE N°30 : NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Notes 30.1.

L'engagement souscrit par la COTUNACE dans le cadre des contrats courants d'affaires est réparti selon qu'il s'agit d'un risque commercial ou d'un risque non commercial (risque politique) sur un acheteur privé ou d'un risque lié à un acheteur public. Le risque commercial est généralement couvert par la COTUNACE. Il peut être également co-assuré à titre exceptionnel avec le FGRE.

Il en découle un engagement théorique, correspondant à la somme des couvertures accordées par acheteur, et un engagement effectif correspondant à la somme des capitaux assurés (expéditions déclarées par les assurés et acceptées par la COTUNACE). Ce dernier est retenu comme étant l'engagement réel de la COTUNACE et s'ajoute, par conséquent, aux autres engagements hors bilan.

Les engagements réels sont déterminés compte tenu d'une période de garantie contractuelle de 180 jours ou d'une période plus courte en cas de disponibilité de l'information sur le règlement des acheteurs (cas du client Groupe Chimique Tunisien). Ainsi, les engagements présentés à la date de clôture de l'exercice pourraient être effectivement moins importants.

Dans l'évaluation de l'engagement souscrit au titre des CCA, il est tenu compte également des suspensions des garanties, dont la date d'effet est antérieure à la date de clôture de l'exercice.

Notes 30.2.

Comme pour les CCA, les engagements souscrits au titre des polices individuelles pour couvrir des risques commerciaux et non commerciaux ne sont pas cumulatifs. Il s'agit souvent de la même couverture et des mêmes expéditions. Dans ce cadre, l'engagement souscrit est quasi-définitif du moment qu'il s'agit généralement d'une opération ponctuelle d'exportation ou d'un contrat ferme dont la réalisation s'étale dans le temps.

Notes 30.3.

Les contrats CAMEX peuvent couvrir tout type de risque d'impayé (RC, RNC, AP). Les garanties accordées dans ce cadre couvrent généralement les risques liés à l'acheteur et complètent, parfois, les risques liés à l'assuré (risque de non performance et de non remboursement du crédit de préfinancement) couverts par des certificats de garantie sur le FGFEAE.

Notes 30.4.

L'engagement souscrit par la COTUNACE dans le cadre du cautionnement, est évalué sur la base des sommes garanties à la Douane, portées sur les certificats demeurant en vigueur au 31 décembre 2020.

Notes 30.5.

L'engagement souscrit par la COTUNACE au titre des cautions accordées dans le cadre du régime d'admission temporaire (ATA) est évalué, à la date de clôture, compte tenu d'une durée de validité de 33 mois, prévue par les contrats. Toutefois, le certificat de couverture émis peut prévoir une durée plus courte.

Notes 30.6.

L'engagement souscrit par la COTUNACE, au nom du FGFEAE, dans le cadre des certificats accordés aux banques pour garantir le remboursement des crédits à l'export octroyés à leurs clients exportateurs, est évalué en fonction du montant des dits crédits couverts par les certificats et non encore remboursés.

État récapitulatif des placements

Au 31/12/2020

59

	<u>Valeur</u>	<u>Valeur</u>	<u>Juste</u>	Plus ou moins-value latente:
	<u>brute:</u>	<u>nette:</u>	<u>valeur:</u>	
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	16 368 520,794	14 152 149,454	17 650 961,120	3 498 811,666
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	2 884 113,201	2 079 934,956	2 306 646,810	226 711,854
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autres parts d'OPCVM				
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 101 632,700	10 101 632,700	10 139 172,700	37 540,000
Prêts hypothécaires	82 756,237	82 756,237	82 756,237	
Autres prêts et effets assimilés	55 107,673	55 107,673	55 107,673	
Dépôts auprès des entreprises cédantes	129 780 777,000	129 780 777,000	129 780 777,000	
Autres dépôts	1 613 870,257	1 613 870,257	1 613 870,257	
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus				
Total	160 886 777,862	157 866 228,277	161 629 291,797	3 763 063,520
<i>Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques</i>	29 837 829,542	29 837 829,542	29 837 829,542	
<i>Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques</i>	0,000	0,000	0,000	

**Provisions pour sinistres à payer
Au 31/12/2020**

60

<u>Année d'inventaire:</u>	<u>Exercice de survenance</u>				
	<u>N-4:</u>	<u>N-3:</u>	<u>N-2:</u>	<u>N-1:</u>	<u>N:</u>
Inventaire N-2					
Règlements cumulés	1 182 130,537	2 215 493,853	0,000		
Provisions pour sinistres	1 423 234,331	4 255 483,469	7 554 844,945		
total charges des sinistres	2 605 364,868	6 470 977,322	7 554 844,945		
Primes acquises	10 838 916,059	12 134 046,637	14 884 326,830		
% sinistres / primes acquises	24,04%	53,33%	50,76%		

<u>Année d'inventaire:</u>	<u>Exercice de survenance</u>				
	<u>N-4:</u>	<u>N-3:</u>	<u>N-2:</u>	<u>N-1:</u>	<u>N:</u>
Inventaire N-1					
Règlements cumulés	1 264 940,785	3 215 204,912	1 733 934,152	0,000	
Provisions pour sinistres	1 124 002,532	2 319 700,063	5 419 247,655	5 573 481,247	
total charges des sinistres	2 388 943,317	5 534 904,975	7 153 181,807	5 573 481,247	
Primes acquises	10 838 916,059	12 134 046,637	14 884 326,830	15 617 266,358	
% sinistres / primes acquises	22,04%	45,61%	48,06%	35,69%	

<u>Année d'inventaire:</u>	<u>Exercice de survenance</u>				
	<u>N-4:</u>	<u>N-3:</u>	<u>N-2:</u>	<u>N-1:</u>	<u>N:</u>
Inventaire N					
Règlements cumulés	1 280 933,012	3 439 774,585	3 941 616,786	1 942 148,774	0,000
Provisions pour sinistres	1 281 819,270	2 892 625,236	3 975 060,094	7 958 028,781	3 110 238,228
total charges des sinistres	2 562 752,282	6 332 399,821	7 916 676,880	9 900 177,555	3 110 238,228
Primes acquises	10 838 916,059	12 134 046,637	14 884 326,830	15 617 266,358	12 699 734,091
% sinistres / primes acquises	23,64%	52,19%	53,19%	63,39%	24,49%

Ventilation des charges et des produits des placements

	revenus et frais financiers		Total:
	<u>concernant les placements dans des entreprises liées et avec lien de participations:</u>	<u>autres revenus et frais financiers:</u>	
1. Placements immobiliers			
1.1 Immeubles		251 671	251 671
1.2 Parts et actions de société immobilière			0
	0	251 671	251 671
2. Participations			
2.1 Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie			0
2.2 Emprunts obligataires		362 857	362 857
2.3 Actions de sociétés cotées en bourse			0
2.4 Parts et actions dans les OPCVM			0
2.5 Parts dans les SICAR et SICAF			0
2.6 Autres actions et valeurs mobilières		83 485	83 485
2.7 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		9 088 065	9 088 065
2.8 Contrats en unités de comptes			0
2.9. Autres		241 721	241 721
	0	9 776 128	9 776 128
3. Autres placements		206 533	206 533
4. Autres revenus et charges financiers (commissions, honoraires)			0
Total produits des placements	0	10 234 332	10 234 332
Intérêts		448 652	448 652
Frais externes		248 199	248 199
Autres frais			0
Total charges des placements	0	696 850	696 850

Résultat technique par catégorie d'assurance NON-VIE

Au 31/12/2020

	Crédit - Caution
Primes acquises	12 699 734,091
Primes émises	12 165 254,925
Variation des primes non acquises	-534 479,166
Charges de prestations	8 226 072,590
Prestations et frais payés	6 481 263,158
Charges des provisions pour prestations diverses	1 744 809,432
Solde de souscription	4 473 661,501
Frais d'acquisition	1 617 623,376
Autres charges de gestion nettes	3 490 611,060
Charges d'acquisition et de gestion nettes	5 108 234,436
Produits nets de placements	3 852 765,739
Participation aux résultats	302 930,340
Solde financier	3 549 835,399
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	8 520 027,746
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	4 572 578,762
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	2 451 528,253
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	184 787,507
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	2 227 347,760
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	916 214,536
Résultat technique	3 831 477,000
Informations complémentaires	
Provisions pour primes non acquises clôture	-2 239 672,622
Provisions pour primes non acquises ouverture	2 774 151,788
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	20 202 101,839
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	16 074 216,918
Autres provisions techniques clôture	7 396 055,081
Autres provisions techniques ouverture	9 476 200,230
A déduire :	
Provisions devenues exigibles	

<p style="text-align: center;">RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CLOS AU 31/12/2020</p>
--

**Messieurs les actionnaires de la Compagnie Tunisienne
pour l'Assurance du Commerce Extérieur- COTUNACE**

I- Rapport sur l'audit financier :

1- Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée générale ordinaire réunie le 26 Avril 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur - COTUNACE, arrêtés au 31 décembre 2020. Ces états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat technique non vie, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie ainsi que les notes aux états financiers, y compris un résumé des principes et méthodes comptables les plus pertinents.

Ces états financiers, qui annexés au présent rapport, font apparaître un total du bilan de **220.659.507 dinars** un bénéfice net de **5.969.152 dinars**.

À notre avis, les états financiers ci-joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Rapport annuel de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nous n'avons pas d'observations à signaler à cet égard.

4- Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables tunisiennes, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

1- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 et l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne. Nos observations et nos recommandations afférentes aux procédures administratives, financières et comptables ont été présentées à la direction générale dans un rapport distinct.

Nous signalons que notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers n'a pas révélé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas relevé ou pris connaissance de faits qui nous laissent à penser que la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société n'est pas effectuée en conformité avec la réglementation en vigueur.

Tunis Le 7 mai 2021

Le commissaire aux comptes

UNION AUDIT TUNISIE

Tijani Chaabane
Expert comptable-Associé

Abdellatif ABBES
Expert comptable- Gérant

**Messieurs les actionnaires de la Compagnie Tunisienne
pour l'Assurance du Commerce Extérieur- COTUNACE**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE 2020

Messieurs,

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de **la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur - COTUNACE**, et en application des dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations conclues en 2020

La direction générale ne nous a pas informés de l'existence de conventions ou opérations conclues en 2020 et rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus

B- Conventions et opérations conclues antérieurement à 2020

Un contrat de location a été signé en 2013, suivi de ses avenants en 2015, entre la COTUNACE et le Comité Général des Assurances « CGA ». En effet, parmi les représentants de l'Etat Tunisien dans le conseil d'administration de la COTUNACE figure le ministère des finances qui est représenté par un responsable du CGA.

La location concerne les parties suivantes de l'immeuble sis au 7 rue Elles à Montplaisir :

- Les 1er, 4ème et 5^ème étages à partir du 01 juillet 2015 pour un montant de loyer annuel de 43.500 dinars hors TVA (soit 10.875 D pour chaque trimestre) avec une augmentation annuelle de 5%.
- Un appartement au RDC à partir du 01 mai 2015 pour un montant de loyer annuel de 7.380 D hors TVA (soit 1.845 D pour chaque trimestre) avec une augmentation annuelle de 5%.

La direction générale ne nous a pas informés de l'existence de conventions ou opérations, rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus, conclues antérieurement et qui sont en cours en 2020 à l'exception du contrat de location signé avec le Comité Général des Assurances « CGA » et qui a été modifié en 2015 comme il est indiqué dans le paragraphe précédent.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

1- Les rémunérations et les avantages en nature octroyés au Président Directeur Général de la COTUNACE au titre de l'exercice 2020, conformément à la décision du conseil d'administration en date du 20 décembre 2013, se détaillent comme suit :

- Un salaire brut annuel de 109.298 DT (soit le salaire net mensuel est 5.500 D)
- Une voiture de fonction et une voiture à usage familial
- 500 litres de carburant par mois
- La prise en charge des frais téléphoniques
- Une prime annuelle fixée par le conseil d'administration. La prime de 2019 attribuée en 2020 a été fixée à un montant brut de 31.357 dinars (soit un montant net de 19.800 D).

2- Les membres du conseil d'administration perçoivent des jetons de présence. L'assemblée générale du 01 juillet 2020 a décidé de servir un montant net de 5.000 DT pour chaque membre. Les jetons de présence servis en 2020 totalisent un montant de 47.500 DT

3- Les membres du comité permanent d'audit perçoivent des jetons de présence selon les dispositions en vigueur relatives aux entreprises à participation publique et conformément aux décisions de l'assemblée générale du 01 juillet 2020 pour un montant net de 5.000 DT pour chaque membre. Les jetons de présence servis en 2020 totalisent un montant de 13.750 DT.

4- Les membres du comité des placements perçoivent des jetons de présence selon les dispositions en vigueur relatives aux entreprises à participation publique et conformément aux décisions de l'assemblée générale du 01 juillet 2020 pour un montant net de 5.000 DT pour chaque membre. Les jetons de présence servis en 2020 totalisent un montant de 10.000 DT.

Nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus à l'exception des opérations courantes conclues dans des conditions normales avec les sociétés de réassurance membres du conseil d'administration

Tunis Le 7 mai 2021
Le commissaire aux comptes

UNION AUDIT TUNISIE

Tijani Chaabane
Expert comptable-Associé

Abdellatif ABBES
Expert comptable- Gérant

AVIS DE SOCIETES

ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS

SOCIETE AIR LIQUIDE TUNISIE

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs - Z.I. La Charguia II - 2035 Ariana Aéroport

La Société Air Liquide Tunisie publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mme Abir MATMTI (Conseil d'Audit Formation) et Mr Walid Moussa (Société Mourad Guellaty et Associés).

BILAN : LES ACTIFS
(modèle de référence)
(Chiffres en Dinar Tunisien)

	Notes	Au 31 décembre	
		2020	2019
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		2 316 507	2 316 507
Moins: amortissements		<2 296 507>	<2 278 781>
Total immobilisations incorporelles	(1)	20 000	37 726
Immobilisations corporelles		122 219 879	119 630 410
Moins: amortissements		<97 764 430>	<94 807 553>
Total immobilisations corporelles	(1)	24 455 449	24 822 857
Immobilisations financières		1 760 219	1 822 888
Moins: provisions		<131 322>	<131 322>
Total immobilisations financières	(2)	1 628 897	1 691 566
Total des actifs immobilisés		26 104 346	26 552 149
Total des actifs non courants		26 104 346	26 552 149
Actifs courants			
Stocks		4 968 573	5 359 482
Moins: provisions		<279 247>	<730 535>
Stocks nets	(3)	4 689 326	4 628 947
Clients et comptes rattachés		34 973 428	21 587 386
Moins: provisions		<1 780 021>	<1 433 759>
Clients et comptes rattachés nets	(4)	33 193 407	20 153 627
Autres actifs courants		2 500 033	3 600 665
Moins: provisions		<354 787>	<113 411>
Autres actifs courants nets	(5)	2 145 246	3 487 254
Placements et autres actifs financiers	(6)	33 515 340	27 002 178
Liquidités et équivalents de liquidités	(7)	1 948 117	3 986 550
Total des actifs courants		75 491 436	59 258 556
TOTAL DES ACTIFS		101 595 782	85 810 705

BILAN : LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS
(Modèle de référence)
(Chiffres en Dinar Tunisien)

	Notes	Au 31 décembre	
		2020	2019
Capitaux propres			
Capital social		40 937 600	40 047 675
Réserves		4 004 768	3 769 195
Subvention d'investissement		307 068	524 143
Fond Social		268 258	155 097
Résultats reportés		8 470 047	432 684
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		53 987 741	44 928 794
Résultat de l'exercice		13 380 948	9 532 861
Dont : Compte Spécial d'Investissement (à déduire du résultat de l'exercice)		-	889 925
Total des capitaux propres avant affectation du résultat	(8)	67 368 689	54 461 655
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts		275 745	264 717
Autres passifs financiers	(9)	9 362 831	9 274 224
Provisions		79 735	79 735
Total des passifs non courants		9 718 311	9 618 676
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	(10)	17 292 303	13 530 053
Autres passifs courants	(11)	6 990 128	5 392 503
Concours bancaires et autres passifs financiers	(12)	226 351	2 807 818
Total des passifs courants		24 508 782	21 730 374
Total des passifs		34 227 093	31 349 050
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		101 595 782	85 810 705

ETAT DE RESULTAT
(Modèle de référence)
(Chiffres en Dinar Tunisien)

		Exercice clos le 31 décembre	
	Notes	2020	2019
Revenus	(13)	34 150 236	36 597 348
Coût des ventes	(14)	<26 700 559>	<28 167 510>
Marge brute		7 449 677	8 429 838
Autres produits d'exploitation	(15)	270 890	207 371
Frais de distribution	(16)	<837 420>	<1 102 789>
Frais d'administration	(17)	<1 325 178>	<1 701 009>
Autres charges d'exploitation	(18)	<493 154>	<483 962>
Résultat d'exploitation		5 064 815	5 349 449
Produits financiers nets	(19)	1 212 267	1 970 754
Produits des placements		1 356 042	43 567
Produits des participations	(20)	6 674 466	4 094 672
Autres gains ordinaires		1 621 281	156 149
Autres pertes ordinaires		<224 012>	<313 695>
Résultat des activités ordinaires avant impôt		15 704 859	11 300 896
Impôt sur les sociétés	(21)	<2 323 911>	<1 768 035>
Résultat net de l'exercice		13 380 948	9 532 861

Notes aux Etats Financiers

1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

- Les états financiers de la société Air Liquide Tunisie SA sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes.
- Les états financiers sont établis en dinars tunisiens et couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.
- Les états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.
- L'état de résultat et l'état des flux de trésorerie sont présentés selon les modèles de référence prévus par la norme comptable générale.

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

▪ **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur prix de revient d'origine (coût historique). L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur trois ans.

▪ **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine (coût historique).

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables, et en général tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Les immobilisations sont amorties linéairement aux taux suivants :

Constructions	5 %
Agencements, aménagements et installations	10 %
Matériel et outillage	10 %
Matériel de transport	20 %
Mobilier et matériel de bureau	10 %
Emballages commerciaux	10 %
Matériel informatique	33-33 %

La date de départ des amortissements est celle de leur mise en service. L'amortissement des immobilisations mises en service au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata temporis.

▪ **Revenus**

Les revenus sont évalués à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente des marchandises, des produits fabriqués et des prestations de services.

↳ Ventes de marchandises

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque, l'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété. En général, ce transfert s'opère lors de la livraison de la marchandise.

↳ Prestations de services

Les revenus découlant des prestations de services sont comptabilisés au fur et à mesure de l'exécution du service.

▪ **Stocks**

Les stocks de la société comprennent :

- Les matières premières
- Les matières consommables
- Les produits finis (gaz fabriqués)
- Les marchandises (gaz et autres produits importés)

Les matières premières, matières consommables et marchandises sont valorisées à leurs prix de revient qui comprennent les prix d'achat majorés des frais d'approche.

Les produits finis sont valorisés à leur coût de production.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent et valorisés selon la méthode de prélèvement par lot.

A la clôture de l'exercice, la différence entre la valeur de réalisation nette et la valeur de comptabilisation fait l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation.

▪ **Opérations libellées en monnaies étrangères**

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération, à l'exception de celles faisant l'objet d'une couverture de change à terme, constatées au cours de couverture.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en devises et ne faisant pas l'objet d'une couverture à terme sont actualisés au cours de clôture.

Les pertes et gains de change sur les éléments monétaires à court terme sont portés, respectivement, dans les comptes de charges ou de produits financiers.

2. NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

BILAN - ACTIF

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (en DT)

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

Rubriques	Valeurs brutes au 31.12.2019	Acquisitions	Reclassement	Cession	Valeurs brutes au 31.12.2020
Immobilisations incorporelles	2 316 507	0	0	0	2 316 507
Logiciels	2 296 507	0	0	0	2 296 507
Fonds de commerce	20 000	0	0	0	20 000
Immobilisations corporelles	119 630 410	4 991 239	0	<2 401 770>	122 219 879
Terrains	907 294	0	0	0	907 294
Constructions	4 514 911	0	0	0	4 514 911
Matériel et outillage	48 244 528	56 800	1 033 077	<2 307 945>	47 026 460
Matériel de transport	4 035 004	168 953	0	<69 460>	4 134 497
M.M.B & A.A.I	16 184 059	306 951	1 319 431	<24 365>	17 786 076
Emballages	42 347 493	2 077 332	0	0	44 424 825
Immobilisations encours	3 397 121	2 381 203	<2 352 508>	0	3 425 816
Total	121 946 917	4 991 239	0	<2 401 770>	124 536 386

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

Rubriques	Amortissements au 31.12.2019	Dotations 2020	Autres variations	Amortissements au 31.12.2020
Immobilisations incorporelles	2 278 781	17 726	0	2 296 507
Logiciels	2 278 781	17 726	0	2 296 507
Immobilisations corporelles	94 807 553	5 352 982	<2 396 105>	97 764 430
Constructions	2 912 182	145 750	0	3 057 932
Matériel et outillage	40 456 450	2 636 709	<2 306 258>	40 786 901
Matériel de transport	3 263 209	198 414	<65 482>	3 396 141
M.M.B & A.A.I	12 230 092	864 956	<24 365>	13 070 683
Emballages	35 945 620	1 507 153	0	37 452 773
Total	97 086 334	5 370 708	<2 396 105>	100 060 937

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (en DT)

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2020	31.12.2019
Titres de participation (a)	754 046	754 046
Souscription Emprunt National	10 000	20 000
Prêts au personnel (b)	59 011	59 011
Dépôts et cautionnements	937 162	989 831
Total brut	1 760 219	1 822 888
Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	<131 322>	<131 322>
Total net	1 628 897	1 691 566

(a) Le solde de ce compte comprend principalement la valeur des titres détenus dans notre filiale, la société Air Liquide Tunisie Services, pour un montant de 749.940 DT correspondant à la détention de 99,99 % de son capital.

(b) Il s'agit de la partie à plus d'un an des prêts accordés au personnel qui sont totalement provisionnés.

NOTE 3 : STOCKS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2020	31.12.2019
Matières premières	522 105	394 177
Matières consommables	3 531 514	3 687 955
Gaz fabriqués	889 822	1 090 329
Marchandises en transit	25 132	187 021
Total brut	4 968 573	5 359 482
Provision pour dépréciation des stocks	<279 247>	<730 535>
Total net	4 689 326	4 628 947

NOTE 4 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2020	31.12.2019
Air Liquide Tunisie Services	26 810 493	15 134 510
Autres clients	8 162 935	6 452 876
Total brut	34 973 428	21 587 386
Provision pour dépréciation des clients	<1 780 021>	<1 433 759>
Total net	33 193 407	20 153 627

NOTE 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2020	31.12.2019
Charges payées ou comptabilisées d'avance	133 190	138 772
Sociétés du groupe (a)	179 323	625 814
Consignations en douane	23 110	17 750
Produits à recevoir	447 392	384 663
Impôt sur les sociétés	67 072	788 064
Autres comptes d'actifs courants	1 649 946	1 645 602
Total brut	2 500 033	3 600 665
Provision pour dépréciation des autres actifs	<354 787>	<113 411>
Total	2 145 246	3 487 254

(a) Ce poste enregistre principalement les règlements clients encaissés par Air Liquide Tunisie Services pour le compte d'Air Liquide Tunisie.

NOTE 6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2020	31.12.2019
Prêts à moins d'un an, accordés au personnel	13 162	-
Titres de placement	9 002 178	2 178
Billet de trésorerie	24 500 000	27 000 000
Total	33 515 340	27 002 178

NOTE 7 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2020	31.12.2019
Banque de Tunisie	1 940 709	3 977 960
UBCI	1 369	1 734
Autres établissements bancaires	2 624	2 624
Caisses	3 415	4 232
Total	1 948 117	3 986 550

BILAN - PASSIF

NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES (en DT)

Le tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

Rubriques	Au 31.12. 2019 (avant affectation du résultat)	Affectation du résultat 2019	Autres variations	Au 31.12. 2020 (avant affectation du résultat)
Capital social (a)	40 047 675	0	889 925	40 937 600
Réserve légale	3 769 195	235 573	0	4 004 768
Fond Social	155 097	370 000	<256 839>	268 258
Résultats reportés	432 684	8 037 363	0	8 470 047
Subvention d'investissement	524 143	0	<217 075>	307 068
Résultat de l'exercice	9 532 861	<9 532 861>	13 380 948	13 380 948
Compte spécial d'investissement	0	889 925	<889 925>	0
Total	54 461 655	0	12 907 034	67 368 689

(a) Le capital est divisé en 1.637.504 actions de 25 Dinars chacune.

Les principaux actionnaires de la sociétés sont détaillés ci-après :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
Air Liquide International	967 933	59,11%
Banque de Tunisie	269 597	16,46%
Banque Nationale Agricole	181 146	11,06%
Autres	218 828	13,37%
Total	1 637 504	100,00%

NOTE 9 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS (en DT)

Le solde de ce poste correspond aux dépôts de garantie reçus des clients. Ces dépôts sont remboursables à la restitution des emballages dans l'état où ils ont été pris par le client.

NOTE 10 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2020	31.12.2019
Fournisseurs d'exploitation	12 171 943	9 696 367
Fournisseurs d'immobilisation	2 045 608	960 990
Fournisseurs d'immobilisation Retenue de Garantie	0	86
Fournisseurs d'exploitation, factures non parvenues	2 942 797	2 407 181
Fournisseurs d'immobilisation, factures non parvenues	131 955	465 429
Total	17 292 303	13 530 053

NOTE 11 : AUTRES PASSIFS COURANTS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2020	31.12.2019
Charges à payer (a)	1 880 172	969 081
C.N.S.S	586 214	470 258
Compte courant actionnaire	94 853	94 548
Produits constatés d'avance (b)	103 455	137 086
Société du Groupe (c)	0	129 412
Impôts et taxes	2 297 941	1 511 630
Autres créditeurs	2 027 493	2 080 488
Total	6 990 128	5 392 503

- (a) Ce poste comprend pour l'essentiel les charges du personnel à payer au titre des départs à la retraite et des bonus.
- (b) Ce poste enregistre les intérêts à recevoir sur les billets de trésorerie.
- (c) Ce poste enregistre les règlements clients encaissés par la société Air Liquide Tunisie pour le compte d'Air Liquide Tunisie Services.

NOTE 12 : CONCOURS BANCAIRES COURANTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2020	31.12.2019
Intérêts échus non courus	0	23 942
Echéances Emprunts à moins d'un an	226 351	2 783 876
Total	226 351	2 807 818

ETAT DE RESULTAT

NOTE 13 : REVENUS (en DT)

Le total de ce poste englobe le chiffre d'affaires réalisé sur les ventes de gaz et de matériel durant l'année 2020 pour 34.150.236 DT et pour 36.597.348 DT en 2019.

NOTE 14 : COÛT DES VENTES (en DT)

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2020	2019
Achats consommés	17 784 744	18 429 513
Frais de personnel	2 651 262	3 939 092
Services extérieurs	3 188 174	2 644 195
Amortissements et provisions	3 076 379	3 154 710
Total	26 700 559	28 167 510

NOTE 15 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (en DT)

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2020	2019
Location	53 815	51 252
Quote-part des subventions d'investissement inscrite au résultat	217 075	156 119
Total	270 890	207 371

NOTE 16 : FRAIS DE DISTRIBUTION (en DT)

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2020	2019
Achats non stockés	6 661	11 061
Frais de personnel	323 933	670 544
Services extérieurs	372 571	275 511
Amortissements et provisions	134 255	145 673
Total	837 420	1 102 789

NOTE 17 : FRAIS D'ADMINISTRATION (en DT)

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2020	2019
Frais du personnel administratif	720 729	692 247
Services extérieurs	268 674	658 450
Achats non stockés	14 765	23 163
Amortissements et provisions	321 010	327 149
Total	1 325 178	1 701 009

NOTE 18 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (en DT)

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2020	2019
Redevance Air Liquide SA	238 209	311 085
Amortissements et provisions	254 945	165 287
Services extérieurs	0	7 590
Total	493 154	483 962

NOTE 19 : PRODUITS FINANCIERS NETS (en DT)

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2020	2019
Charges financières	<287 628>	<327 319>
Intérêts débiteurs des comptes courants	<102 136>	<225 786>
Intérêts des emprunts	<17 554>	<33 120>
Escompte	0	<1 571>
Pertes de change	<167 938>	<66 842>
Produits financiers	1 499 895	2 298 073
Intérêts de retard (a)	1 453 089	1 459 025
Intérêts sur compte courant actionnaires débiteur	0	837 678
Intérêts créditeurs des comptes courants	11 574	1 370
Gains de change	35 232	-
Produits financiers nets	1 212 267	1 970 754

(a) Ce poste enregistre principalement le montant des intérêts de retard sur les factures commerciales échues et non payées par Air Liquide Tunisie Services.

NOTE 20 : PRODUITS DES PARTICIPATIONS (en DT)

Il s'agit des dividendes perçus de notre filiale Air Liquide Tunisie Services au titre de l'exercice 2019.

NOTE 21 : IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt a été calculé en prenant en compte les réintégrations et les déductions fiscales ainsi que les exonérations d'impôt provenant des opérations d'exportation et d'investissement.

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

NOTE 22 : IMPÔTS ET TAXES PAYES

Ce poste représente les règlements des acomptes provisionnels, les droits et taxes mensuels.

NOTE 23 : INTÉRÊTS PAYES

Ce poste représente les décaissements des intérêts débiteurs des comptes bancaires, ainsi que ceux des emprunts.

NOTE 24 : DÉCAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS

Ce poste représente les paiements sur investissements corporels et incorporels réalisés au cours de l'exercice 2020.

NOTE 25 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS PAYÉS

Le solde de ce poste représente les dividendes et autres distributions payés par Air Liquide Tunisie au titre des exercices antérieurs.

NOTE 26 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS REÇUS

Le solde de ce poste représente les dividendes reçus d'Air Liquide Tunisie Services au titre de l'exercice 2019.

NOTE 27 : ENCAISSEMENT D'EMPRUNTS

Le solde de ce poste représente le montant des emprunts à court terme contractés auprès de la BT pour le financement des opérations d'exportations et de stock.

NOTE 28 : REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS

Le solde de ce poste représente les remboursements de l'emprunt contracté auprès de la BT.

NOTE 29 : INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Le solde de ce poste représente l'incidence des variations des taux de change sur les liquidités en devises.

NOTE 30 : TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2020	31.12.2019
Banque de Tunisie	1 940 709	3 977 960
UBCI	1 369	1 734
Autres établissements bancaires	2 624	2 624
Caisses	3 415	4 232
Total	1 948 117	3 986 550

NOTE 31 : NOTE SUR LES PARTIES LIEES

a) Identification des parties liées

Les parties liées objets de la présente note sont :

- Les administrateurs, le Directeur Général de la société Air Liquide Tunisie SA ;
- Les actionnaires ;
- Les sociétés du groupe :

Société	Relation avec ALT
Air Liquide Tunisie Services SA	Société filiale
Vitalaire SARL	Société filiale
Air Liquide Specna	Société filiale
Air Liquide SA	Société du groupe
Air Liquide Maroc	Société du groupe
Air Liquide Côte d'Ivoire	Société du groupe
Air Liquide Middle East North Africa	Société du groupe

b) Transactions avec les parties liées

Compte tenu des préconisations de la NCT 39 en matière d'informations sur les parties liées, les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 27 avril 2020 avec la société Air Liquide Côte d'Ivoire un contrat de cession d'actifs mobiliers composés d'une unité de CO2 et des pièces de rechanges pour un montant total de 192.000 Euro, soit l'équivalent de 620.296 DT HTVA. Cette convention a été préalablement autorisée par votre Conseil d'administration du 26 novembre 2019.

Le montant total facturé par la société Air Liquide Tunisie SA en 2020 au titre de cette convention s'est élevé à 620.296 DT HTVA. Le montant a été totalement encaissé en 2020.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 1^{er} décembre 2020 avec la société Air Liquide Specna un contrat de location des constructions édifiées sur un terrain à usage industriel d'une superficie de 1000 m² sis à la zone industrielle de Borj Cedria pour une durée de trois ans à partir du 1^{er} décembre 2020. Le loyer annuel est fixé à la somme globale et forfaitaire de 50.000 dinars hors taxes payable annuellement. Le loyer est augmenté de 3% par an à partir de la deuxième année. Cette convention a été ratifiée par votre Conseil d'administration du 15 avril 2021.

Le montant total facturé par la société Air Liquide Tunisie SA en 2020 au titre de cette convention s'est élevé à 4.167 DT hors taxes. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2020 s'élève à 4.959 DT TTC.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu, en date du 9 novembre 2020, un avenant à la convention de fournitures et de services avec la société Air Liquide Tunisie Services SA qui date du 2 août 1993, telle que modifiée par les avenants du 1er janvier 2012, du 6 octobre 2014 et du 18 mai 2015, autorisés respectivement par votre Conseil d'administration du 17 décembre 1993, du 19 novembre 2012, du 17 avril 2015, du 12 avril 2016 et du 4 novembre 2020. Cette convention porte sur la commercialisation des gaz industriels et médicaux fabriqués ou importés ainsi que le matériel médical et de soudage et les prestations fournies par la société Air Liquide Tunisie SA dans les domaines de l'assistance technique, de la gestion, et de la mise à disposition de la logistique. Suite au présent avenant, autorisé par votre Conseil d'administration du 4 novembre 2020, la société Air Liquide Tunisie SA facture à la société Air Liquide Tunisie Services SA un montant correspondant aux coûts

supportés des différents travaux, prestations et mise à disposition moyennant une marge de 8%.

Le montant total facturé en 2020 à la société Air Liquide Tunisie Services SA au titre de cette convention s'est élevé à 8.524.893 DT HTVA. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2020 s'élève à 10.144.623 DT TTC.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 9 novembre 2020 un avenant à l'accord de fourniture et services conclu avec la société Air Liquide Specna en date du 6 octobre 2014 et autorisé par le Conseil d'administration du 17 avril 2015. Cet avenant porte sur :
 - La mise à disposition par la société Air Liquide Tunisie SA de l'unité de production FLOXFILL, et
 - La fourniture de prestations par Air Liquide Tunisie SA dans les domaines de la gestion industrielle et logistique et de la gestion administrative et financière dont notamment : l'établissement et le respect des règles de qualité et de sécurité, l'analyse des gaz, la recherche et développement, la gestion des approvisionnements...

Le présent avenant est conclu pour une période de deux ans avec effet rétroactif à partir du 01 janvier 2020, il se renouvellera ensuite d'année en année par tacite reconduction.

En rémunération de ces différents travaux, prestations et mises à disposition la société Air Liquide Tunisie SA facture à la société Air Liquide Specna un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 8%.

Selon le nouvel avenant autorisé par votre Conseil d'administration du 4 novembre 2020, le montant total facturé en 2020 à la société Air Liquide Specna s'est élevé à 391.871 DT HTVA. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2020 s'élève à 3.542.859 DT TTC.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 9 novembre 2020 un avenant au contrat de prestation de services informatiques intra-groupe conclu le 1^{er} février 2018 avec la société Air Liquide SA avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2017, autorisé par votre Conseil d'administration du 29 mars 2018, ayant pour objet la réalisation de services informatiques dans le cadre du projet d'assistance informatique (Help Desk) du Hub AMEI, de l'IT area management et du support Infrastructure AMEI.

Selon le nouvel avenant autorisé par votre Conseil d'administration du 4 novembre 2020, la société Air Liquide Tunisie SA facture à la société Air Liquide SA un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 5%.

Le montant total facturé à la société Air Liquide SA en 2020 au titre de cette convention s'est élevé à 98.597 Euros, soit 333.328 DT. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2020 s'élève à 347.102 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 9 novembre 2020 un contrat de sous licence avec les sociétés du groupe Air Liquide Tunisie Services SA, Vitalaire et Air Liquide Specna pour une durée de 3 ans prenant effet rétroactivement le 1^{er} janvier 2020 et renouvelable par tacite reconduction, autorisé par le Conseil d'administration du 4 novembre 2020, et ayant pour objet :
 - Le droit de l'exploitation et de l'utilisation du nom commercial « AIR LIQUIDE ».
 - Le droit d'utilisation de la technologie pour l'utilisation et la commercialisation entrant dans le champ d'application du contrat entre Air Liquide Tunisie SA « ALT » et Air Liquide SA « ALSA » et qui couvre toutes les inventions brevetées ou brevetables ainsi que tout procédé et développement constituant des accessoires indispensables desdites inventions.

- Le droit d'usage des logiciels et des services auprès de la société Air Liquide SA « ALSA ».

En contrepartie de ces prestations, chaque société bénéficiaire verse à la société Air Liquide Tunisie une rémunération proportionnelle à son chiffre d'affaires fixée comme suit :

- Au titre du droit d'exploitation et d'utilisation du nom commercial « AIR LIQUIDE » : une rémunération égale à 0,3% du chiffre d'affaires hors taxes annuel net de toutes réductions commerciales et financières.
- Au titre du droit d'utilisation de la technologie : une rémunération égale à 3,2% du chiffre d'affaires hors taxes annuel net de toutes réductions commerciales et financières.
- Au titre du droit d'usage des logiciels et des services auprès de la société « ALSA » : une rémunération correspondante au montant payé par la société « ALT » à la société « ALSA » est répartie selon un coefficient contractuel.

Le montant total facturé en 2020 dans le cadre de cette convention s'est élevé à 2.365.168 DT HTVA. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2020 s'élève à 2.814.550 DT TTC.

- Contrat de services conclu le 1^{er} janvier 2019 avec la société Air Liquide SA pour une durée de 5 ans, autorisé par votre Conseil d'administration du 26 novembre 2019, et ayant pour objet la fourniture du droit d'usage de logiciels et de services informatiques incluant l'approvisionnement d'équipements, support technique et maintenance moyennant le paiement d'une facture semestrielle.

La charge totale de l'exercice 2020 relative à cette convention s'est élevée à 661.712 DT. Le montant non encore réglé au 31 décembre 2020 est de 245.119 Euros, soit l'équivalent de 809.221 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 25 décembre 2019 une convention de souscription à des billets de trésorerie émis par la société Air Liquide Tunisie Service auprès de la Banque de Tunisie. En vertu de cette convention, la société Air Liquide Tunisie Services S.A a émis un billet de trésorerie, où il y aura un seul et unique souscripteur qui est Air Liquide Tunisie S.A, pour un montant maximal de 25.000.000 DT pour l'exercice 2020 et les années suivantes, et moyennant un taux d'intérêt de 8% l'an, avec possibilité de remboursement anticipé ou de prorogation. Ladite convention a été entérinée lors de la réunion du Conseil d'administration tenue le 24 avril 2020.

En 2020, le montant des billets de trésorerie souscrit par la société Air Liquide Tunisie s'élève à 24.500.000 DT et les produits financiers relatifs à cette convention s'élèvent à 1.343.598 DT.

- Contrat de services conclu le 10 juin 2019 avec la société Air Liquide Middle East North Africa (ALMENA), autorisé par votre Conseil d'administration du 26 novembre 2019, ayant pour objet la supervision, le monitoring et l'optimisation à distance de la production des usines d'Air Liquide Tunisie moyennant le paiement d'une facture semestrielle.

La charge totale de l'exercice 2020 relative à cette convention s'est élevée à 256.071 DT. Le montant non encore réglé au 31 décembre 2020 est de 128.000 Euros, soit l'équivalent de 425.676 DT.

- Contrat de services conclu le 10 décembre 2019 avec la société ALIZENT, autorisé par votre Conseil d'administration du 26 novembre 2019, ayant pour objet la gestion de toutes les données (mesures et alarmes) en provenance des installations en clientèle et ce, à travers la solution Mutualized GTIS. Les services fournis sont l'hébergement sécurisé, le support utilisateur clé, la maintenance logicielle corrective et l'alarme de routage SMS.

La charge totale de l'exercice 2020 relative à cette convention s'est élevée à 11.720 Euro, soit l'équivalent de 38.697 DT. Le montant non encore réglé au 31 décembre 2020 est de 2.947 Euro, soit l'équivalent de 9.801 DT.

- Contrat de licence de technologie conclu avec la société Air Liquide SA en date du 26 décembre 2005 tel que modifié par les avenants du 1^{er} janvier 2012 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence d'exploitation de la technologie pour la fabrication, l'utilisation et la commercialisation moyennant une redevance de 3,2% calculée par rapport aux ventes nettes de la société Air Liquide Tunisie SA et ses filiales.

La charge relative à l'exercice 2020 au titre de cette convention s'est élevée à 2.350.100 DT.

- Contrat de licence de marques conclu le 28 mai 1998 avec la société Air Liquide SA tel que modifié par l'avenant daté du 1^{er} janvier 2012, autorisés respectivement par votre Conseil d'administration du 10 décembre 1998 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence de marques moyennant le paiement d'une redevance de 0,3%.

La charge relative à l'exercice 2020 au titre de cette convention s'est élevée à 230.865 DT.

- Location à la société Air Liquide Specna des constructions édifiées sur un terrain à usage industriel d'une superficie de 1000 m² sis à la zone industrielle de Borj Cedria pour une durée de dix ans à partir du 1^{er} décembre 2010. Le loyer annuel est fixé à la somme globale et forfaitaire de 40.000 dinars hors taxes payable trimestriellement. Le loyer est augmenté de 3% par an à partir de la deuxième année. Cette convention a été ratifiée par votre Conseil d'administration du 21 avril 2011.

Le montant total facturé par la société Air Liquide Tunisie SA en 2020 au titre de cette convention s'est élevé à 49.648 DT hors taxes. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2020 s'élève à 120.071 DT TTC.

- Convention de crédit fournisseur conclue le 1^{er} décembre 2006 avec la société Air Liquide Tunisie Services SA et autorisée par votre Conseil d'administration du 25 décembre 2006 ayant pour objet la facturation des intérêts de retard relatifs aux créances échues et impayées.

Le montant total facturé à la société Air Liquide Tunisie Services SA en 2020 au titre de cette convention s'est élevé à 1.449.870 DT HTVA. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2020 s'élève à 842.679 DT TTC relatif aux intérêts de retard des créances échues et impayées.

- Avenant conclu le 1^{er} avril 2017 et autorisé par votre Conseil d'administration du 29 mars 2018 relatif au contrat de services conclu le 1^{er} juillet 2015 avec la société Air Liquide Maroc, autorisé par votre Conseil d'administration du 12 avril 2016, ayant pour objet la fourniture des supports dans les domaines financiers et de gestion moyennant le paiement d'un prix unitaire journalier de 1.000 Euros hors taxes indexé sur le nombre de jours alloués pour la fourniture de ces services à la société Air Liquide Maroc et plafonné à 50.000 Euros hors taxes par an, tous les frais de déplacements nécessaires à la réalisation de ces services sont facturables en dehors du plafond annuel.

Aucune facturation n'a eu lieu en 2020 entre la société Air Liquide Tunisie et la société Air Liquide Maroc au titre de cette prestation.

Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2020 s'élève à 157.126 Euros, soit 522.538 dinars.

c) Rémunérations des dirigeants

- La rémunération du Directeur Général de la société Air Liquide Tunisie SA pour la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 s'est élevée à 616.922 DT. Cette rémunération se compose du salaire fixe, du salaire variable et de la prise en

charge, en tant qu'expatrié, d'un logement de fonction. Le Directeur Général bénéficie en outre d'une voiture de fonction. Les autres avantages accordés au Directeur Général tels qu'ils ressortent des états financiers et qui sont facturés par Air Liquide SA à Air Liquide Tunisie SA se composent d'un bonus annuel pour un montant brut de 77.968 DT, d'une contribution sociale pour un montant brut de 295.419 DT et d'une couverture médicale pour un montant brut de 5.257 DT.

- La société a alloué en 2020, des jetons de présence au profit des administrateurs résidents d'un montant total de 40.000 dinars.
- La société a alloué en 2020, des jetons de présence au profit des membres résidents du comité d'audit d'un montant total de 10.000 DT.

NOTE 32 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan correspondent aux cautions douanières pour 32.060 DT et ce, en 2020 et 2019.

NOTE 33 : NOTE SUR LA PANDÉMIE DE LA COVID-19 ET SON INCIDENCE ÉVENTUELLE SUR LES EXERCICES FUTURS

Les hypothèses sous-jacentes et les principes comptables retenus lors de l'établissement des états financiers sont ceux prévus au niveau du cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes. L'hypothèse sous-jacente de continuité d'exploitation est bien tenue et vérifiée lors de l'élaboration des présents états financiers.

La société Air Liquide Tunisie n'a pas procédé au dépôt de demandes lui permettant de bénéficier des mesures gouvernementales de soutien.

Les éléments inhabituels constatés suite à la pandémie peuvent être résumés de la manière ci-dessous :

Malgré une baisse significative du chiffre d'affaires provenant de l'export de 841.584 Dinars, soit un pourcentage équivalent à 15,2 %, le chiffre d'affaires sur le marché local avait connu une hausse de 24,1% en passant de 23.768.098 Dinars à 29.501.651 Dinars.

Le niveau de la production a enregistré une baisse de 7,5% par rapport à la même période de l'exercice précédent, soit 2.623 Tonnes.

En effet, il est à signaler que, lors de la période de confinement qui a été décrétée à partir du 23 mars 2020 en raison de l'épidémie COVID19, nous avons été autorisés à travailler du fait de notre position de fournisseur clé dans le domaine de la santé. Dès le premier jour du confinement, nous avons mis en place des mesures nous permettant de continuer à opérer tout en minimisant les risques de contamination. Nous avons favorisé autant que possible le travail à domicile, avons organisé des rotations d'équipe tout en mettant à disposition des masques et du gel hydroalcoolique à l'ensemble du personnel. Une prise de température à distance pour tout employé se rendant sur nos sites a été mise en place.

Ces mesures nous ont permis d'assurer la continuité des opérations à effectif réduit.

La crise sanitaire et le confinement général décrété par l'Etat Tunisien n'ont pas eu d'impacts significatifs sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020.

La pandémie COVID-19 n'a entraîné aucun changement au niveau des stratégies adoptées par la société au niveau de son organisation, sa politique d'approvisionnement, de production, de commercialisation et de distribution.

Aucun indice ne peut être signalé, indiquant que la société pourrait ne pas honorer ses engagements et par suite mettre en cause sa performance financière.

La pandémie COVID-19 sévit toujours à travers le monde, la rendant susceptible d'avoir un impact sur les états financiers de 2021. Toutefois, à la date de publication des présents états

financiers, la direction ne dispose pas d'assez d'éléments probants permettant d'évaluer cet impact mais affirme n'avoir connaissance d'aucune incertitude significative de nature à remettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

A ce titre aucun risque d'impayés ou de dépréciation d'actifs n'a été soulevé. De même, aucun éléments inhabituels n'a été signalé de par sa nature, taille ou incident, pouvant affecter les actifs, les passifs, les capitaux propres, le résultat net ou le flux de trésorerie durant le premier trimestre de l'exercice 2021, en rapport avec la pandémie.

En effet, le niveau d'activité enregistré au cours du premier trimestre 2021, prouve que l'activité de la société continue son évolution normale et ne présente pas de risque d'une éventuelle baisse significative.

Les états financiers, ci-joints ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 15 avril 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

NOTE 34 : NOTE SUR LES ÉVÈNEMENTS POST CLÔTURE

Les états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'administration réuni le 15 avril 2021. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements postérieurs à cette date.

Aucun évènement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR DESTINATION AUX CHARGES PAR NATURE AU 31 décembre 2020

Charges par destination	Montant	Ventilation			
		Achats consommés (1)	Charges de personnel	Amortissements et provisions	Autres charges
Coût des ventes	26 700 559	17 784 744	2 651 262	3 076 379	3 188 174
Frais de distribution	837 420	6 661	323 933	134 255	372 571
Frais d'administration	1 325 178	14 765	720 729	321 010	268 674
Autres charges d'exploitation	493 154	-	-	254 945	238 209
Impôt sur les sociétés	2 323 911	-	-	-	2 323 911
	31 680 222	17 806 170	3 695 924	3 786 589	6 391 540

(1) Achats consommés de matières stockées, de matières non stockées et de fournitures.

Rapport Général

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société

Air Liquide Tunisie SA
37, rue Des Entrepreneurs
Z.I. La Charguia II- 2035 Ariana

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

I. Rapport sur les états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Air Liquide Tunisie SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de 67.368.689 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice qui s'élève à 13.380.948 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société Air Liquide Tunisie SA au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Evaluation des créances clients

Les créances clients, figurant au bilan au 31 décembre 2020 pour une valeur brute de 34.973.428 DT et provisionnées à hauteur de 1.780.021 DT, représentent un des postes les plus importants du bilan.

Les créances clients sont principalement constituées par l'encours envers la société Air Liquide Tunisie Services, filiale qui assure la distribution des produits de la société Air Liquide Tunisie et ce, pour un montant de 26.810.493 DT.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à évaluer ces actifs et apprécier les éventuels risques de recouvrement.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 33 aux états financiers « note sur la pandémie de la Covid-19 et son incidence éventuelle sur les exercices futurs » décrivant les impacts de cette pandémie et son éventuelle incidence sur les exercices futurs.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'administration incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les

questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Autres obligations légales et réglementaires

La société ne s'est pas encore conformée aux nouvelles dispositions qui se rapportent à la désignation de deux administrateurs indépendants et d'un représentant des actionnaires minoritaires, introduites par la loi n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement et par le règlement général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis tel que modifié par l'arrêté du Ministre des finances du 15 août 2019 .

A l'exception du point décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur le respect des autres obligations légales et réglementaires.

Tunis, le 20 mai 2021

Les commissaires aux comptes

Conseil Audit Formation

Société Mourad Guellaty et Associés

Abir Matmti

Walid Moussa

Rapport Spécial

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société

Air Liquide Tunisie SA
37, rue des Entrepreneurs
Z.I. La Charguia II – 2035 Ariana

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement et de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations nouvellement conclues ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'administration nous a tenu informés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 27 avril 2020 avec la société Air Liquide Côte d'Ivoire un contrat de cession d'actifs mobiliers composés d'une unité de CO2 et des pièces de rechanges pour un montant total de 192.000 Euro, soit l'équivalent de 620.296 DT HTVA. Cette convention a été préalablement autorisée par votre Conseil d'administration du 26 novembre 2019.

Le montant total facturé par la société Air Liquide Tunisie SA en 2020 au titre de cette convention s'est élevé à 620.296 DT HTVA. Le montant a été totalement encaissé en 2020.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 1^{er} décembre 2020 avec la société Air Liquide Specna un contrat de location des constructions édifiées sur un terrain à usage industriel d'une superficie de 1000 m² sis à la zone industrielle de Borj Cedria pour une durée de trois ans à partir du 1^{er} décembre 2020. Le loyer annuel est fixé à la somme

globale et forfaitaire de 50.000 dinars hors taxes payable annuellement. Le loyer est augmenté de 3% par an à partir de la deuxième année. Cette convention a été ratifiée par votre Conseil d'administration du 15 avril 2021.

Le montant total facturé par la société Air Liquide Tunisie SA en 2020 au titre de cette convention s'est élevé à 4.167 DT hors taxes. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2020 s'élève à 4.959 DT TTC.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu, en date du 9 novembre 2020, un avenant à la convention de fournitures et de services avec la société Air Liquide Tunisie Services SA qui date du 2 août 1993, telle que modifiée par les avenants du 1^{er} janvier 2012, du 6 octobre 2014 et du 18 mai 2015, autorisés respectivement par votre Conseil d'administration du 17 décembre 1993, du 19 novembre 2012, du 17 avril 2015, du 12 avril 2016 et du 4 novembre 2020. Cette convention porte sur la commercialisation des gaz industriels et médicaux fabriqués ou importés ainsi que le matériel médical et de soudage et les prestations fournies par la société Air Liquide Tunisie SA dans les domaines de l'assistance technique, de la gestion, et de la mise à disposition de la logistique. Suite au présent avenant, autorisé par votre Conseil d'administration du 4 novembre 2020, la société Air Liquide Tunisie SA facture à la société Air Liquide Tunisie Services SA un montant correspondant aux coûts supportés des différents travaux, prestations et mise à disposition moyennant une marge de 8%.

Le montant total facturé en 2020 à la société Air Liquide Tunisie Services SA au titre de cette convention s'est élevé à 8.524.893 DT HTVA. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2020 s'élève à 10.144.623 DT TTC.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 9 novembre 2020 un avenant à l'accord de fourniture et services conclu avec la société Air Liquide Specna en date du 6 octobre 2014 et autorisé par le Conseil d'administration du 17 avril 2015. Cet avenant porte sur :
 - La mise à disposition par la société Air Liquide Tunisie SA de l'unité de production FLOXFILL, et
 - La fourniture de prestations par Air Liquide Tunisie SA dans les domaines de la gestion industrielle et logistique et de la gestion administrative et financière dont notamment : l'établissement et le respect des règles de qualité et de sécurité, l'analyse des gaz, la recherche et développement, la gestion des approvisionnements...

Le présent avenant est conclu pour une période de deux ans avec effet rétroactif à partir du 01 janvier 2020, il se renouvellera ensuite d'année en année par tacite reconduction.

En rémunération de ces différents travaux, prestations et mises à disposition, la société Air Liquide Tunisie SA facture à la société Air Liquide Specna un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 8%.

Selon le nouvel avenant autorisé par votre Conseil d'administration du 4 novembre 2020, le montant total facturé en 2020 à la société Air Liquide Specna s'est élevé à 391.871 DT HTVA. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2020 s'élève à 3.542.859 DT TTC.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 9 novembre 2020 un avenant au contrat de prestation de services informatiques intra-groupe conclu le 1^{er} février 2018 avec la société Air Liquide SA avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2017, autorisé par votre Conseil d'administration du 29 mars 2018, ayant pour objet la réalisation de services informatiques dans le cadre du projet d'assistance informatique (Help Desk) du Hub AMEI, de l'IT area management et du support Infrastructure AMEI.

Selon le nouvel avenant autorisé par votre Conseil d'administration du 4 novembre 2020, la société Air Liquide Tunisie SA facture à la société Air Liquide SA un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 5%.

Le montant total facturé à la société Air Liquide SA en 2020 au titre de cette convention s'est élevé à 98.597 Euros, soit 333.328 DT. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2020 s'élève à 347.102 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 9 novembre 2020 un contrat de sous licence avec les sociétés du groupe Air Liquide Tunisie Services SA, Vitalaire et Air Liquide Specna pour une durée de 3 ans prenant effet rétroactivement le 1^{er} janvier 2020 et renouvelable par tacite reconduction, autorisé par le Conseil d'administration du 4 novembre 2020, et ayant pour objet :
 - Le droit de l'exploitation et de l'utilisation du nom commercial « AIR LIQUIDE ».
 - Le droit d'utilisation de la technologie pour l'utilisation et la commercialisation entrant dans le champ d'application du contrat entre Air Liquide Tunisie SA « ALT » et Air Liquide SA « ALSA » et qui couvre toutes les inventions brevetées ou brevetables ainsi que tout procédé et développement constituant des accessoires indispensables desdites inventions.
 - Le droit d'usage des logiciels et des services auprès de la société Air Liquide SA « ALSA ».

En contrepartie de ces prestations, chaque société bénéficiaire verse à la société Air Liquide Tunisie une rémunération proportionnelle à son chiffre d'affaires fixée comme suit :

- Au titre du droit d'exploitation et d'utilisation du nom commercial « AIR LIQUIDE » : une rémunération égale à 0,3% du chiffre d'affaires hors taxes annuel net de toutes réductions commerciales et financières.
- Au titre du droit d'utilisation de la technologie : une rémunération égale à 3,2% du chiffre d'affaires hors taxes annuel net de toutes réductions commerciales et financières.
- Au titre du droit d'usage des logiciels et des services auprès de la société « ALSA » : une rémunération correspondante au montant payé par la société « ALT » à la société « ALSA » est répartie selon un coefficient contractuel.

Le montant total facturé en 2020 dans le cadre de cette convention s'est élevé à 2.365.168 DT HTVA. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2020 s'élève à 2.814.550 DT TTC.

2. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs et approuvées par votre assemblée générale, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Les opérations réalisées en 2020 au titre de ces conventions sont présentées ci-après :

- Contrat de services conclu le 1^{er} janvier 2019 avec la société Air Liquide SA pour une durée de 5 ans, autorisé par votre Conseil d'administration du 26 novembre 2019, et ayant pour objet la fourniture du droit d'usage de logiciels et de services informatiques incluant l'approvisionnement d'équipements, support technique et maintenance moyennant le paiement d'une facture semestrielle.

La charge totale de l'exercice 2020 relative à cette convention s'est élevée à 661.712 DT. Le montant non encore réglé au 31 décembre 2020 est de 245.119 Euros, soit l'équivalent de 809.221 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 25 décembre 2019 une convention de souscription à des billets de trésorerie émis par la société Air Liquide Tunisie Service auprès de la Banque de Tunisie. En vertu de cette convention, la société Air Liquide Tunisie Services S.A a émis un billet de trésorerie, où il y aura un seul et unique

souscripteur qui est Air Liquide Tunisie S.A, pour un montant maximal de 25.000.000 DT pour l'exercice 2020 et les années suivantes, et moyennant un taux d'intérêt de 8% l'an, avec possibilité de remboursement anticipé ou de prorogation. Ladite convention a été entérinée lors de la réunion du Conseil d'administration tenue le 24 avril 2020.

En 2020, le montant des billets de trésorerie souscrit par la société Air Liquide Tunisie s'élève à 24.500.000 DT et les produits financiers relatifs à cette convention s'élèvent à 1.343.598 DT.

- Contrat de services conclu le 10 juin 2019 avec la société Air Liquide Middle East North Africa (ALMENA), autorisé par votre Conseil d'administration du 26 novembre 2019, ayant pour objet la supervision, le monitoring et l'optimisation à distance de la production des usines d'Air Liquide Tunisie moyennant le paiement d'une facture semestrielle.

La charge totale de l'exercice 2020 relative à cette convention s'est élevée à 256.071 DT. Le montant non encore réglé au 31 décembre 2020 est de 128.000 Euros, soit l'équivalent de 425.676 DT.

- Contrat de services conclu le 10 décembre 2019 avec la société ALIZENT, autorisé par votre Conseil d'administration du 26 novembre 2019, ayant pour objet la gestion de toutes les données (mesures et alarmes) en provenance des installations en clientèle et ce, à travers la solution Mutualized GTIS. Les services fournis sont l'hébergement sécurisé, le support utilisateur clé, la maintenance logicielle corrective et l'alarme de routage SMS.

La charge totale de l'exercice 2020 relative à cette convention s'est élevée à 11.720 Euro, soit l'équivalent de 38.697 DT. Le montant non encore réglé au 31 décembre 2020 est de 2.947 Euro, soit l'équivalent de 9.801 DT.

- Contrat de licence de technologie conclu avec la société Air Liquide SA en date du 26 décembre 2005 tel que modifié par les avenants du 1^{er} janvier 2012 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence d'exploitation de la technologie pour la fabrication, l'utilisation et la commercialisation moyennant une redevance de 3,2% calculée par rapport aux ventes nettes de la société Air Liquide Tunisie SA et ses filiales.

La charge relative à l'exercice 2020 au titre de cette convention s'est élevée à 2.350.100 DT.

- Contrat de licence de marques conclu le 28 mai 1998 avec la société Air Liquide SA tel que modifié par l'avenant daté du 1^{er} janvier 2012, autorisés respectivement par votre Conseil d'administration du 10 décembre 1998 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence de marques moyennant le paiement d'une redevance de 0,3%.

La charge relative à l'exercice 2020 au titre de cette convention s'est élevée à 230.865 DT.

- Location à la société Air Liquide Specna des constructions édifiées sur un terrain à usage industriel d'une superficie de 1000 m² sis à la zone industrielle de Borj Cedria pour une durée de dix ans à partir du 1^{er} décembre 2010. Le loyer annuel est fixé à la somme globale et forfaitaire de 40.000 dinars hors taxes payable trimestriellement. Le loyer est augmenté de 3% par an à partir de la deuxième année. Cette convention a été ratifiée par votre Conseil d'administration du 21 avril 2011.

Le montant total facturé par la société Air Liquide Tunisie SA en 2020 au titre de cette convention s'est élevé à 49.648 DT hors taxes. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2020 s'élève à 120.071 DT TTC.

- Convention de crédit fournisseur conclue le 1^{er} décembre 2006 avec la société Air Liquide Tunisie Services SA et autorisée par votre Conseil d'administration du 25 décembre 2006 ayant pour objet la facturation des intérêts de retard relatifs aux créances échues et impayées.

Le montant total facturé à la société Air Liquide Tunisie Services SA en 2020 au titre de cette convention s'est élevé à 1.449.870 DT HTVA. Le montant non encore réglé à la date

du 31 décembre 2020 s'élève à 842.679 DT TTC relatif aux intérêts de retard des créances échues et impayées.

- Avenant conclu le 1^{er} avril 2017 et autorisé par votre Conseil d'administration du 29 mars 2018 relatif au contrat de services conclu le 1^{er} juillet 2015 avec la société Air Liquide Maroc, autorisé par votre Conseil d'administration du 12 avril 2016, ayant pour objet la fourniture des supports dans les domaines financiers et de gestion moyennant le paiement d'un prix unitaire journalier de 1.000 Euros hors taxes, indexé sur le nombre de jours alloués pour la fourniture de ces services à la société Air Liquide Maroc et plafonné à 50.000 Euros hors taxes par an, tous les frais de déplacements nécessaires à la réalisation de ces services sont facturables en dehors du plafond annuel.

Aucune facturation n'a eu lieu en 2020 entre la société Air Liquide Tunisie et la société Air Liquide Maroc au titre de cette prestation.

Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2020 s'élève à 157.126 Euros, soit 522.538 dinars.

3. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général de la société Air Liquide Tunisie SA pour la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 s'est élevée à 616.922 DT. Cette rémunération se compose du salaire fixe, du salaire variable et de la prise en charge, en tant qu'expatrié, d'un logement de fonction. Le Directeur Général bénéficie en outre d'une voiture de fonction. Les autres avantages accordés au Directeur Général tels qu'ils ressortent des états financiers et qui sont facturés par Air Liquide SA à Air Liquide Tunisie SA se composent d'un bonus annuel pour un montant brut de 77.968 DT, d'une contribution sociale pour un montant brut de 295.419 DT et d'une couverture médicale pour un montant brut de 5.257 DT.
- La société a alloué en 2020, des jetons de présence au profit des administrateurs résidents d'un montant total de 40.000 dinars.
- La société a alloué en 2020, des jetons de présence au profit des membres résidents du comité d'audit d'un montant total de 10.000 DT.

Les obligations et engagements de la société Air Liquide Tunisie SA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, se présentent comme suit (en DT) :

Rubrique	D.G		PCA		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2020
Salaires	549 922	-	-	-	-	-
Avantages à court terme	67 000	-	-	-	-	-
Autres avantages	378 644	378 644	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	20 000	20 000	30 000	30 000
Total	995 566	378 644	20 000	20 000	30 000	30 000

Par ailleurs, et en dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Tunis, le 20 mai 2021

Les commissaires aux comptes

Conseil Audit Formation

Société Mourad Guellaty et Associés

Abir Matmti

Walid Moussa

AVIS DE SOCIETES

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE AIR LIQUIDE TUNISIE

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs - Z.I. La Charguia II - 2035 Ariana Aéroport

La Société Air Liquide Tunisie publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020 Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes Mme Abir MATMTI (Conseil d'Audit Formation) et Mr Walid Moussa (Société Mourad Guellaty et Associés).

BILAN : LES ACTIFS
(Chiffres en Dinar Tunisien)

	Notes	Au 31 décembre	
		2020	2019
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		3 430 424	3 430 424
Moins : amortissements		<2 946 718>	<2 876 028>
	(1)	483 706	554 396
Immobilisations corporelles		132 853 268	127 406 727
Moins : amortissements		<102 102 871>	<98 169 800>
	(1)	30 750 397	29 236 927
Immobilisations financières		1 080 977	1 143 645
Moins : provisions		<189 570>	<189 570>
	(2)	891 407	954 075
Total des Actifs immobilisés		32 125 510	30 745 398
Total des actifs non courants		32 125 510	30 745 398
Actifs courants			
Stocks		21 164 949	19 778 539
Moins : provisions		<2 190 873>	<2 566 619>
	(3)	18 974 076	17 211 920
Clients et comptes rattachés		67 460 525	47 987 333
Moins : provisions		<11 211 415>	<9 625 916>
	(4)	56 249 110	38 361 417
Autres actifs courants		8 616 747	9 153 333
Moins : provisions		<505 742>	<169 456>
	(5)	8 111 005	8 983 877
Placements et autres actifs financiers	(6)	9 015 340	2 178
Liquidités et équivalents de liquidités	(7)	7 458 628	12 402 207
Total des actifs courants		99 808 159	76 961 599
TOTAL DES ACTIFS		131 933 669	107 706 997

BILAN : LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Chiffres en Dinar Tunisien)

		Au 31 décembre	
	Notes	2020	2019
Capitaux propres			
Capital social		40 937 600	40 047 675
Réserves		4 004 768	3 769 195
Réserves Consolidées		5 737 101	3 012 464
Subventions reçues		307 068	524 143
Fond social		268 258	155 097
Résultats reportés		8 470 048	432 684
Intérêts des minoritaires		586 355	597 838
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		60 311 198	48 539 096
Résultat de l'exercice		16 162 320	12 531 661
Part du groupe		15 530 807	12 542 587
Intérêts des minoritaires dans le résultat		631 513	(10 926)
dont : Compte Spécial d'Investissement (à déduire du résultat de l'exercice)		-	889 925
Total des capitaux propres avant affectation du résultat	(8)	76 473 518	61 070 757
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts	(9)	2 388 990	2 142 514
Autres passifs financiers	(10)	9 600 147	9 706 848
Provisions		100 335	100 335
Total des passifs non courants		12 089 472	11 949 697
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	(11)	25 819 931	17 538 614
Autres passifs courants	(12)	12 990 640	10 771 250
Concours bancaires et autres passifs financiers	(13)	4 560 108	6 376 679
Total des passifs courants		43 370 679	34 686 543
Total des passifs		55 460 152	46 636 240
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		131 933 669	107 706 997

ETAT DE RESULTAT
(modèle de référence)
(Chiffres en Dinar Tunisien)

	Notes	Au 31 décembre	
		2020	2019
Revenus	(14)	99 769 848	100 285 220
Coût des ventes	(15)	<56 341 372>	<60 205 073>
Marge brute		43 428 476	40 080 147
Autres produits d'exploitation	(16)	217 075	156 119
Frais de distribution	(17)	<5 328 878>	<5 118 748>
Frais d'administration	(18)	<13 086 550>	<12 857 488>
Autres charges d'exploitation	(19)	<3 708 220>	<3 572 158>
Résultat d'exploitation		21 521 903	18 687 872
Charges financières nettes	(20)	<449 408>	<1 087 176>
Produits des placements		12 444	1 845
Autres gains ordinaires		1 820 872	271 521
Autres pertes ordinaires		<456 955>	<633 861>
Résultat des activités ordinaires avant impôt		22 448 856	17 240 201
Impôt sur les bénéfices	(21)	<6 286 536>	<4 708 540>
Résultat des activités ordinaires après impôt		16 162 320	12 531 661
Résultat net de l'exercice		16 162 320	12 531 661
Résultat Consolidé Part du Groupe		15 530 807	12 542 587
Part des minoritaires		631 513	(10 926)

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
(modèle de référence)
(Chiffres en Dinars tunisien)

	Au 31 décembre	
	2020	2019
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	91 525 952	105 298 572
Intérêts reçus	153 457	192 208
Décaissements en faveur des fournisseurs d'exploitation et du personnel	<73 784 156>	<85 826 713>
Encaissements provenant de l'Etat (TVA)	-	-
Décaissements en faveur de l'Etat (impôts et taxes)	<7 915 225>	<10 412 218>
Intérêts payés	<251 360>	<813 530>
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	9 728 668	8 438 319
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements pour acquisition d'immobilisations	<3 818 986>	<3 895 090>
Encaissements sur cession d'immobilisations	422 595	5 150
Décaissements pour acquisition d'immob. financières	-	-
Encaissements sur cession d'immobilisations financières	10 000	10 000
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	<3 386 391>	<3 879 940>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissement dépôt de garantie	120 867	211 610
Décaissement dépôt de garantie	-	<22 809>
Dividendes et autres distributions payés	<47 118>	<6 780 484>
Encaissement provenant des subventions d'Investissements	<2 615>	-
Encaissement d'emprunts	-	2 650 000
Remboursement d'emprunts	<2 986 774>	<231 865>
Décaissements provenant d'achat de Certificats de Dépôt	<9 000 000>	-
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	<11 915 639>	<4 173 548>
Incidences des variations des taux de changes sur les liquidités et équivalents de liquidités	195 273	<211 591>
Variation de trésorerie	<5 378 090>	173 240
Trésorerie au début de l'exercice	9 480 383	9 307 143
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 102 294	9 480 383

Notes aux Etats Financiers

Présentation du Groupe

Le Groupe Air Liquide Tunisie est constitué comme suit :

Sociétés	Activité
Air Liquide Tunisie	Production des gaz industriels et médicaux
Air Liquide Tunisie Services	Commercialisation des gaz industriels et médicaux, de matériel de soudage et de matériel médical
VITALAIRE (ex Air Séparation Tunisie)	Vente et location de matériel de soin à domicile
Air Liquide SPECNA	Production de gaz spéciaux

Principaux indicateurs des sociétés du Groupe :

(En milliers de dinars)

Sociétés	Total Bilan	Capitaux Propres	Résultat net
Air Liquide Tunisie	101 596	67 369	13 381
Air Liquide Tunisie Services	81 108	9 553	8 435
VITALAIRE (ex Air Séparation Tunisie)	714	207	127
Air Liquide SPECNA	7 391	1 826	946

Air Liquide Tunisie Services est une société anonyme régie par la loi 91-44 du 13 juillet 1991 sur le commerce de distribution.

Elle a été créée le 15 juin 1992 avec un capital de 750.000 dinars, détenu à concurrence de 99,992% par Air Liquide Tunisie.

VITALAIRE (ex Air Séparation Tunisie) est une société à responsabilité limitée au capital de 200.000 dinars divisé en vingt mille parts de dix dinars chacune.

Air Liquide Specna est une société à responsabilité limitée au capital de 150.000 dinars divisé en mille cinq cents (1 500) parts sociales de cents dinars (100) chacune, attribuées aux associés comme suit :

500 parts sociales à Air Liquide Tunisie Services –SA _____ 50 000 Dinars
500 parts sociales à Air Liquide Maroc –SA _____ 50 000 Dinars
500 parts sociales à Air Liquide Egypt –SARL _____ 50 000 Dinars

1. PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les comptes consolidés du Groupe Air Liquide Tunisie sont établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière, ainsi que par les normes comptables tunisiennes relatives à la consolidation, et par la loi n° 2001-117 du 6 décembre 2001, portant mise à jour du code des sociétés commerciales.

Les états financiers consolidés sont établis en dinars tunisiens et couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Les états financiers consolidés comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes annexes.

PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation comprend :

- **Air Liquide Tunisie** : société mère,
- **Air Liquide Tunisie Services** : filiale détenue à hauteur de 99,99% par Air Liquide Tunisie,
- **VITALAIRE** (ex Air Séparation Tunisie) : filiale détenue à hauteur de 99,99% par Air Liquide Tunisie Services,
- **Air Liquide Specna** : filiale détenue à hauteur de 33,33% par Air Liquide Tunisie Services.

La méthode de consolidation utilisée pour toutes les filiales est celle de l'intégration globale. Ainsi, tous les comptes, tant de l'actif que du passif, sont incorporés poste par poste au bilan de la société mère avec constatation au passif des droits des actionnaires minoritaires. La même opération est effectuée pour les comptes de résultat.

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

▪ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur prix de revient d'origine (coût historique).

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur trois ans.

▪ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine (coût historique).

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables et, en général, tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement aux taux suivants :

Constructions	5 %
Agencements, aménagements et installations	10 %
Matériel et outillage	10 %
Matériel de transport	20 %
Mobilier et matériel de bureau	10 %
Emballages commerciaux	10 %
Matériel informatique	33.33 %

La date de départ des amortissements est celle de leur mise en service. L'amortissement des immobilisations mises en service au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata-temporis.

▪ **Revenus**

Les revenus sont évalués à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente de marchandises et de produits fabriqués, de la prestation de services et de l'utilisation des ressources par des tiers.

↳ Ventes de marchandises

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lors du transfert à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété.

↳ Prestations de services

Les revenus découlant de la prestation de services sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus.

▪ **Stocks**

Les stocks comprennent :

- Les matières premières
- Les matières consommables
- Les produits finis (gaz fabriqués)
- Les marchandises (gaz et autres produits importés)
- Les stocks de matériel de soudage
- Les stocks de matériel médical

Les matières premières, matières consommables et marchandises sont valorisées à leur prix de revient qui comprend le prix d'achat majoré des frais d'approche.

Les produits finis sont valorisés à leur coût de production.

Les travaux chevauchant sur plusieurs exercices sont comptabilisés en stock de travaux encours lorsque le revenu correspondant n'est pas réalisé au sens de la norme comptable sur les revenus.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent et valorisés selon la méthode de prélèvement par lot.

A la clôture de l'exercice, la différence entre la valeur de réalisation nette et la valeur de comptabilisation fait l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation.

▪ Opérations libellées en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération, à l'exception de celles faisant l'objet d'une couverture de change à terme, qui sont constatées au cours de couverture.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en devises et ne faisant pas l'objet d'une couverture à terme sont actualisés au cours de clôture.

Les pertes et gains de change sur les éléments monétaires à court terme sont portés, respectivement, dans les comptes de charges ou de produits financiers.

2. NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

BILAN – ACTIF

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (en DT)

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

Rubriques	Valeurs brutes au 31.12.2019	Acquisition	Virement de compte à compte	Autres variations	Valeurs brutes au 31.12.2020
Immobilisations incorporelles	3 430 424	-	-	-	3 430 424
Survaleur (1)	1 059 266	-	-	-	1 059 266
Logiciels	2 311 158	-	-	-	2 311 158
Fonds de commerce	60 000	-	-	-	60 000
Immobilisations corporelles	127 406 727	8 036 642	-	<2 590 101>	132 853 268
Terrains	907 294	-	-	-	907 294
Constructions	4 514 911	-	-	-	4 514 911
Matériel et outillage	52 421 171	56 800	2 300 240	<2 307 945>	52 470 266
Matériel de transport	7 275 459	1 760 785	-	<257 791>	8 778 453
M.M.B & A.A.I	16 205 409	306 951	1 319 431	<24 365>	17 807 426
Emballages	42 339 691	2 077 332	-	-	44 417 023
Immobilisations encours	3 742 792	3 834 774	<3 619 671>	-	3 957 895
Total	130 837 151	8 036 642	-	<2 590 101>	136 283 692

(1) Ce montant correspond à l'écart d'acquisition dégagé lors de l'intégration de la société VITALAIRE (ex Air Séparation Tunisie).

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

Rubriques	Amortissements au 31.12.2019	Dotations 2020	Autres variations	Amortissements au 31.12.2020
Immobilisations incorporelles	2 876 028	70 690	-	2 946 718
Survaleur	582 596	52 963	-	635 559
Logiciels	2 293 432	17 727	-	2 311 159
Immobilisations corporelles	98 169 800	6 517 506	<2 584 435>	102 102 871
Constructions	2 912 182	145 750	-	3 057 932
Matériel et outillage	42 280 864	3 116 911	<2 306 257>	43 091 518
Matériel de transport	4 787 730	882 603	<253 813>	5 416 520
M.M.B & A.A.I	12 243 401	865 090	<24 365>	13 084 126
Emballages	35 945 623	1 507 152	-	37 452 775
Total	101 045 828	6 588 196	<2 584 435>	105 049 589

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (en DT)

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2020	31.12.2019
Titres de participation (a)	13 555	13 555
Souscription Emprunt National	10 000	20 000
Prêts au personnel (b)	59 011	59 011
Dépôts et cautionnements	998 411	1 051 079
Total brut	1080 977	1 143 645
Provisions pour dépréciations des immobilisations financières	<189 570>	<189 570>
Total net	891 407	954 075

(a) Il s'agit de la souscription de 100 actions nominatives dans le capital de l'Institut Méditerranéen des Technologies de la Métallurgie « IMTT ».

(b) Il s'agit de la partie à plus d'un an des prêts accordés au personnel.

NOTE 3 : STOCKS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2020	31.12.2019
Gaz	3 839 463	3 551 050
Matériel de soudage	3 404 536	3 964 281
Matériel médical	7 651 085	6 477 007
Matières premières	524 814	397 607
Matières consommables	4 047 052	4 048 262
Matériels gaz	1 366 345	989 438
Marchandises en transit	331 654	350 894
Total brut	21 164 949	19 778 539
Provision pour dépréciation des stocks	<2 190 873>	<2 566 619>
Total net	18 974 076	17 211 920

NOTE 4 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2020	31.12.2019
Clients	50 658 910	33 840 902
Clients, effets à recevoir	5 590 200	4 520 515
Clients douteux ou litigieux	11 211 415	9 625 916
Total brut	67 460 525	47 987 333
Provision pour dépréciation des comptes clients	<11 211 415>	<9 625 916>
Total net	56 249 110	38 361 417

NOTE 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2020	31.12.2019
Etat, crédit de TVA	3 913 783	4 927 219
Impôt sur les sociétés	67 072	909 743
Consignations en douane	932 815	324 687
Charges comptabilisées d'avance	133 190	138 772
Autres actifs courants	3 569 887	2 852 912
Total brut	8 616 747	9 153 333
Provision pour dépréciation des autres actifs	<505 742>	<169 456>
Total net	8 111 005	8 983 877

NOTE 6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2020	31.12.2019
Prêts à moins d'un an accordés au personnel	13 162	-
Titres de placement	9 002 178	2 178
Total	9 015 340	2 178

NOTE 7 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2020	31.12.2019
Banque de Tunisie	7 431 065	12 375 236
UBCI	5 154	1 734
Caisses	19 785	22 613
Autres établissements bancaires	2 624	2 624
Total	7 458 628	12 402 207

BILAN – CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES (en DT)

Le tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

Rubriques	Au 31 décembre 2019 (avant affectation du résultat)	Affectation du résultat 2019	Distribution de dividendes	Autres variations	Au 31 décembre 2020 (avant affectation du résultat)
Capital social (a)	40 047 675	-	-	889 925	40 937 600
Réserves	3 769 195	235 573	-	-	4 004 768
Résultats reportés	432 684	8 037 364	-	-	8 470 048
Subvention d'investissement	524 143	-	-	<217 075>	307 068
Fond social	155 097	370 000	-	<256 839>	268 258
Réserves consolidées	3 012 464	3 009 725	-	<285 088>	5 737 101
Intérêts des minoritaires	597 838	<10 926>	<533>	<24>	586 355
Résultat de l'exercice – Groupe	12 542 587	<12 542 587>	-	15 530 807	15 530 807
Résultat de l'exercice – Minoritaires	<10 926>	10 926	-	631 513	631 513
Compte spécial d'investissement	-	889 925	-	<889 925>	0
Total	61 070 757	0	<533>	15 403 294	76 473 518

(a) Il s'agit du capital social de la société mère, Air Liquide Tunisie. Il est divisé en 1.637.504 actions de 25 Dinars chacune.

Les principaux actionnaires de la société Air Liquides Tunisie sont les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
Air Liquide International	967 933	59,11%
Banque de Tunisie	269 597	16,46%
Banque Nationale Agricole	181 146	11,06%
Autres	218 828	13,37%
Total	1 637 504	100,00%

NOTE 9 : EMPRUNTS (en DT)

Le solde de ce poste représente le montant en principal à long terme des emprunts, ainsi que le montant à long terme en principal relatif aux contrats de location financement contractés par les sociétés du groupe.

NOTE 10 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS (en DT)

Rubriques	31.12.2020	31.12.2019
Dépôt de garantie bouteilles (a)	9 362 831	9 274 223
Dépôt fondant (b)	237 316	432 625
Total	9 600 147	9 706 848

(a) Il s'agit des dépôts de garantie emballages. Ces dépôts sont remboursables à la restitution des emballages dans l'état où ils sont pris par le client.

(b) Le solde de ce poste représente les dépôts reçus de nos clients qui seront amortis sur la durée du contrat.

NOTE 11 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2020	31.12.2019
Fournisseurs d'exploitation	17 189 162	10 542 860
Fournisseurs d'immobilisations	2 365 549	960 990
Fournisseurs d'exploitation, factures non parvenues	6 130 044	5 569 249
Fournisseurs d'immobilisations factures non parvenues	135 176	465 429
Fournisseurs retenus de garantie	-	86
Total	25 819 931	17 538 614

NOTE 12 : AUTRES PASSIFS COURANTS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2020	31.12.2019
Charges à payer (a)	2 399 484	1 394 947
Produits constatés d'avance	774 358	586 631
C.N.S.S.	1 307 675	1 018 075
Compte courant d'associés (b)	1 196 039	863 554
Impôts et autres taxes	4 271 105	3 529 014
Autres créditeurs	3 041 979	3 379 029
Total	12 990 640	10 771 250

(a) Ce poste enregistre essentiellement les charges du personnel à payer relatives aux départs à la retraite et aux bonus.

(b) Il s'agit des jetons de présence et des dividendes à payer.

NOTE 13 : CONCOURS BANCAIRES COURANTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2020	31.12.2019
Banque de Tunisie	3 356 335	2 915 070
Autres établissements bancaires	-	6 754
Intérêts échus non courus	5 000	58 942
Echéance Emprunts à moins d'un an	1 198 773	3 395 913
Total	4 560 108	6 376 679

ETAT DE RESULTAT

NOTE 14 : REVENUS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2020	2019
Ventes de gaz	75 213 669	78 211 585
Ventes de matériels	24 556 179	22 073 635
Total	99 769 848	100 285 220

NOTE 15 : COUT DES VENTES (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2020	2019
Achats consommés	37 634 787	40 113 796
Frais de personnel	4 604 076	7 854 232
Dotation aux provisions et amortissements	7 077 007	6 366 204
Autres charges directes	7 025 502	5 870 841
Total	56 341 372	60 205 073

NOTE 16 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (en DT)

Le solde de ce poste correspond à la quote part des subventions d'investissement inscrite au résultat pour un montant des 217.075DT en 2020 contre 156.119DT en 2019.

NOTE 17 : COUTS DE DISTRIBUTION (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2020	2019
Achats non stockés	284 816	324 332
Frais de personnel	517 059	844 381
Services extérieurs	4 320 636	3 729 676
Dotations aux provisions et amortissements	206 367	220 359
Total	5 328 878	5 118 748

NOTE 18 : CHARGES ADMINISTRATIVES (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2020	2019
Frais de personnel	8 086 175	7 146 528
Services extérieurs	3 671 313	4 485 634
Achats non stockés	478 203	480 223
Dotations aux provisions et amortissements	850 859	745 103
Total	13 086 550	12 857 488

NOTE 19 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2020	2019
Redevances groupe	2 165 114	2 629 747
Services extérieurs	1 288 161	942 411
Dotations aux provisions et amortissements	254 945	-
Total	3 708 220	3 572 158

NOTE 20 : CHARGES FINANCIÈRES NETTES (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2020	2019
Charges financières	952 348	1 400 058
Intérêts débiteurs des comptes courants	150 212	237 558
Pertes de change	601 642	716 714
Autres charges financières	200 294	445 786
Produits financiers	<502 940>	<312 882>
Intérêts créditeurs des comptes courants	<30 830>	<21 872>
Gain de change	<472 110>	<291 010>
Charges financières nettes	449 408	1 087 176

NOTE 21 : IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt a été calculé en prenant en compte les réintégrations et les déductions fiscales, ainsi que les exonérations d'impôt provenant des opérations d'exportation et de réinvestissement.

NOTE 22 : NOTE SUR LES PARTIES LIÉES

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 27 avril 2020 avec la société Air Liquide Côte d'Ivoire un contrat de cession d'actifs mobiliers composés d'une unité de CO2 et des pièces de rechanges pour un montant total de 192.000 Euro soit l'équivalent de 620.296 DT HTVA. Cette convention a été préalablement autorisée par votre Conseil d'administration du 26 novembre 2019.

Le montant total facturé par la société Air Liquide Tunisie SA en 2020 au titre de cette convention s'est élevé à 620.296 DT HTVA. Le montant a été totalement encaissé en 2020.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 9 novembre 2020 un avenant au contrat de prestation de services informatiques intra-groupe conclu le 1^{er} février 2018 avec la société Air Liquide SA avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2017, autorisé par votre Conseil d'administration du 29 mars 2018, ayant pour objet la réalisation de services informatiques dans le cadre du projet d'assistance informatique (Help Desk) du Hub AMEI, de l'IT area management et du support Infrastructure AMEI. Selon le nouvel avenant autorisé par votre Conseil d'administration du 4 novembre 2020, la société Air Liquide Tunisie SA facture à la société Air Liquide SA un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 5%.

Le montant total facturé à la société Air Liquide SA en 2020 au titre de cette convention s'est élevé à 98.597 Euros, soit 333.328 DT. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2020 s'élève à 347.102 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 1^{er} janvier 2019 un contrat de services avec la société Air Liquide SA pour une durée de 5 ans et ayant pour objet la fourniture du droit d'usage de logiciels et de services informatiques incluant l'approvisionnement d'équipements, support technique et maintenance moyennant le paiement d'une facture semestrielle.

La charge totale de l'exercice 2020 relative à cette convention s'est élevée à 661.712 DT. Le montant non encore réglé au 31 décembre 2020 est de 245.119 Euros, soit l'équivalent de 809.221 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 10 juin 2019 un contrat de services avec la société Air Liquide Middle East North Africa (ALMENA), autorisé par votre Conseil d'administration du 26 novembre 2019, ayant pour objet la supervision, le monitoring et l'optimisation à distance de la production des usines d'Air Liquide Tunisie moyennant le paiement d'une facture semestrielle.

La charge totale de l'exercice 2020 relative à cette convention s'est élevée à 256.071 DT. Le montant non encore réglé au 31 décembre 2020 est de 128.000 Euros, soit l'équivalent de 425.676 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 10 décembre 2019 un contrat de services avec la société ALIZENT, autorisé par votre Conseil d'administration du 26 novembre 2019, ayant pour objet la gestion de toutes les données (mesures et alarmes) en provenance des installations en clientèle et ce à travers la solution Mutualized GTIS. Les services fournis sont l'hébergement sécurisé, le support utilisateur clé, la maintenance logicielle corrective et l'alarme de routage SMS.

La charge totale de l'exercice 2020 relative à cette convention s'est élevée à 11.720 Euro soit l'équivalent de 38.697 DT. Le montant non encore réglé au 31 décembre 2020 est de 2.947 Euro, soit l'équivalent de 9.801 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu avec la société Air Liquide SA un contrat de licence de technologie en date du 26 décembre 2005 tel que modifié par les avenants du 1^{er} janvier 2012 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence d'exploitation de la technologie pour la fabrication, l'utilisation et la commercialisation moyennant une redevance de 3,2% calculée par rapport aux ventes nettes de la société Air Liquide Tunisie SA et ses filiales.

La charge relative à l'exercice 2020 au titre de cette convention s'est élevée à 2.350.100 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu avec la société Air Liquide SA un contrat de licence de marques en date du 28 mai 1998 avec la société Air Liquide SA tel que modifié par l'avenant daté du 1^{er} janvier 2012, autorisés respectivement par votre Conseil d'administration du 10 décembre 1998 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence de marques moyennant le paiement d'une redevance de 0,3%.

La charge relative à l'exercice 2020 au titre de cette convention s'est élevée à 230.865 DT.

- Aucune facturation n'a eu lieu en 2020 entre la société Air Liquide Tunisie et la société Air Liquide Maroc au titre du contrat de services conclu entre les deux parties en date du 1^{er} juillet 2015.

Par ailleurs, le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2020 s'élève à 157.126 Euros, soit l'équivalent de 522.538 dinars.

NOTE 23 : ENGAGEMENTS HORS BILAN (en DT)

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

Rubriques	2020	2019
<i>Engagements reçus</i>		
Cautions douanières	3 064 474	152 128
Cautions sur marchés	4 836 165	7 437 005
Total	7 900 639	7 589 133

NOTE 24 : NOTE SUR LA PANDÉMIE DE LA COVID-19 ET SON INCIDENCE ÉVENTUELLE SUR LES EXERCICES FUTURS

Les hypothèses sous-jacentes et les principes comptables retenus lors de l'établissement des états financiers sont ceux prévus au niveau du cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes. L'hypothèse sous-jacente de continuité d'exploitation est bien tenue et vérifiée lors de l'élaboration des présents états financiers.

Aucun changement significatif d'estimation n'est constaté ayant un impact sur la situation financière et la performance du groupe depuis l'arrêté des derniers états financiers.

Le groupe Air Liquide Tunisie, ainsi que ses filiales, n'ont pas procédé au dépôt de demandes leur permettant de bénéficier des mesures gouvernementales de soutien.

Les éléments inhabituels constatés suite à la pandémie peuvent être résumés de la manière ci-dessous :

- ❖ Malgré une baisse significative du chiffre d'affaires provenant de l'export de 1.436.492 Dinars, soit un pourcentage équivalent à 10,5 %, le chiffre d'affaires sur le marché local a connu une légère hausse de 1,1% en passant de 86.660.610 Dinars à 87.581.730 Dinars soit une augmentation de 921.120 Dinars.
- ❖ Une baisse du niveau de la production de 7,5% par rapport à la même période de l'exercice précédent soit 2.623 Tonnes provenant principalement de la production d'azote, la production d'Oxygène a quant à elle évolué de 7%.

En effet, il est à signaler que, lors de la période de confinement qui a été décrétée à partir du 23 mars 2020 en raison de l'épidémie COVID19, nous avons été autorisés à travailler du fait de notre position de fournisseur clé dans le domaine de la santé. Dès le premier jour du confinement, nous avons mis en place des mesures nous permettant de continuer à opérer tout en minimisant les risques de contamination. Nous avons favorisé autant que possible le travail à domicile, avons organisé des rotations d'équipe tout en mettant à disposition des masques et du gel hydroalcoolique à l'ensemble du personnel. Une prise de température à distance pour tout employé se rendant sur nos sites a été mise en place.

Ces mesures nous ont permis d'assurer la continuité des opérations à effectif réduit.

La crise sanitaire et le confinement général décrété par l'Etat Tunisien n'ont pas eu d'impacts significatifs sur les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2020.

Pour faire face à la pandémie COVID-19 le groupe a eu recours à l'importation d'importantes quantités d'oxygène afin de satisfaire la demande des structures publiques et privées de santé et a mobilisé ses équipes au travers de la production, de l'importation et de la livraison d'oxygène, de la fourniture d'équipements médicaux et de santé à domicile.

A ce titre aucun risque d'impayés ou de dépréciation d'actifs n'a été soulevé. De même, aucun élément inhabituel n'a été signalé de par sa nature, taille ou incident, pouvant affecter les actifs, les passifs, les capitaux propres, le résultat net ou le flux de trésorerie durant le premier trimestre de l'exercice 2021, en rapport avec la pandémie.

En effet, le niveau d'activité enregistré au cours du premier trimestre 2021, prouve que l'activité du groupe continue son évolution normale et ne présente pas de risque d'une éventuelle baisse significative.

Les états financiers consolidés, ci-joints ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 15 avril 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

NOTE 25 : NOTE SUR LES ÉVÈNEMENTS POST CLÔTURE

Les états financiers consolidés sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'administration réuni le 15 avril 2021. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements postérieurs à cette date.

Aucun évènement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

Rapport Général

Mesdames et Messieurs les actionnaires de

La société Air Liquide Tunisie SA
37, rue Des Entrepreneurs
Z.I. La Charguia II – 2035 Ariana

I. Rapport sur les états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Air Liquide Tunisie comprenant le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres consolidés positifs (part du Groupe) de 75.255.650 DT y compris le résultat bénéficiaire (part du Groupe) de l'exercice s'élevant à 15.530.807 DT et la part des minoritaires à 1.217.868 DT.

A notre avis, les états financiers consolidés présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe Air liquide Tunisie au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Evaluation des créances clients

Les créances clients, figurant au bilan au 31 décembre 2020 pour un montant brut de 67.460.525 dinars et provisionnées à hauteur de 11.211.415 dinars, représentent un des postes les plus importants du bilan.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à évaluer ces créances et apprécier les éventuels risques liés au recouvrement.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 24 aux états financiers « note sur la pandémie de la Covid-19 et son incidence éventuelle sur les exercices futurs » décrivant les impacts de cette pandémie et son éventuelle incidence sur les exercices futurs.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'administration incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et ce, faisant à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectué, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour

permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au Conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de

notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité des systèmes de contrôle interne du groupe

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Autres obligations légales et réglementaires

La société mère, Air Liquide Tunisie SA, ne s'est pas encore conformée aux nouvelles dispositions qui se rapportent à la désignation de deux administrateurs indépendants et d'un représentant des actionnaires minoritaires, introduites par la loi n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement et par le règlement général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis tel que modifié par l'arrêté du Ministre des finances du 15 août 2019.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, et à l'exception du point décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur le respect des autres obligations légales et réglementaires.

Tunis, le 20 mai 2021

Les commissaires aux comptes

Conseil Audit Formation

Société Mourad Guellaty et Associés

Abir MATMTI

Walid MOUSSA

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Tunisie Profilés Aluminium -TPR-

Siège social : Rue des usines Z.I sidi rézig, Megrine 2033 Tunisie

La Société Tunisie Profilé Aluminium -TPR-, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 03 Juin 2021. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes Mr Mohamet TRIKI (InFirst Auditors) et Mr Yassine BEN GHORBAL.

GROUPE - TPR

Siège social : rue des usines zone industrielle sidi rézig mégrine Sidi rézig 2033

BILAN CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

ACTIFS	Note	2020	2019
ACTIFS NON COURANTS		Au 31/12/20	Au 31/12/19
Actifs immobilisés			
Ecarts d'acquisition	B.1	207 462	311 192
Immobilisations incorporelles		1 335 754	1 444 482
Moins : amortissements		<u>-867 171</u>	<u>-862 964</u>
<i>S/Total</i>	B.2	468 583	581 518
Immobilisations corporelles		110 513 961	104 324 901
Moins : amortissements		<u>-63 550 769</u>	<u>-58 131 305</u>
<i>S/Total</i>	B.3	46 963 192	46 193 595
Titres mis en équivalence		0	0
Immobilisations financières		3 180 740	4 642 543
Moins : Provisions		<u>-1 110 649</u>	<u>-1 353 822</u>
<i>S/Total</i>	B.4	2 070 091	3 288 721
Total des actifs immobilisés		49 709 328	50 375 026
Autres actifs non courants	B.5	21 716	0
Total des actifs non courants		49 731 044	50 375 026
ACTIFS COURANTS			
Stocks		73 201 523	85 892 091
Moins : Provisions		<u>0</u>	<u>0</u>
<i>S/Total</i>	B.6	73 201 523	85 892 091
Clients et comptes rattachés		45 867 197	55 098 309
Moins : Provisions		<u>-8 219 427</u>	<u>-7 036 736</u>
<i>S/Total</i>	B.7	37 647 770	48 061 573
Actifs d'impôts différés	B.8	1 730 182	2 121 180
Autres actifs courants		20 368 883	22 922 790
Moins : Provisions		<u>-545 347</u>	<u>-395 347</u>
<i>S/Total</i>	B.9	19 823 536	22 527 443
Placements et autres actifs financiers	B.10	61 771 291	34 268 350
Liquidités et équivalents de liquidités	B.11	27 818 743	8 815 151
Total des actifs courants		221 993 045	201 685 788
Total des actifs		271 724 089	252 060 815

GROUPE - TPR

Siège social : rue des usines zone industrielle sidi rézig mégrine Sidi rézig- 2033

BILAN CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note	2020 Au 31/12/20	2019 Au 31/12/19
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		50 000 000	50 000 000
Réserves consolidées		66 773 727	48 164 544
Autres capitaux propres consolidés		-1 249 004	2 388 790
Total des capitaux propres consolidés avant Rst de l'exercice		115 524 723	100 553 334
Résultat de l'exercice consolidé		21 220 962	21 671 072
Total des capitaux propres consolidés avant affectation	B.12	136 745 685	122 224 406
INTÉRÊTS MINORITAIRES			
Réserves des minoritaires		2 875 457	1 201 206
Résultat des minoritaires		670 356	-550 009
Total des intérêts minoritaires	B.13	3 545 813	651 197
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	B.14	46 376 671	14 461 287
Provisions	B.15	3 265 747	1 102 021
Total des passifs non courants		49 642 418	15 563 308
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	B.16	33 115 270	32 565 735
Passifs d'impôts différés	B.17	963 260	289 405
Autres passifs courants	B.18	20 429 016	30 807 218
Concours bancaires et autres passifs financiers	B.19	27 282 627	49 959 545
Total des passifs courants		81 790 173	113 621 903
Total des passifs		131 432 591	129 185 211
Total des capitaux propres, intérêts minoritaires et des passifs		271 724 089	252 060 815

GROUPE - TPR

Siège social : rue des usines zone industrielle sidi rézig mégrine Sidi rézig, 2033

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

	Note	2020 Au 31/12/20	2019 Au 31/12/19
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	R.1	180 466 964	201 350 766
Autres produits d'exploitation	R.2	285 385	307 252
Total des produits d'exploitation		180 752 349	201 658 018
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits finis et des encours (+ ou -)	R.3	-1 126 882	-5 591 368
Achats consommés	R.4	115 086 131	130 730 400
Charges de personnel	R.5	17 517 965	18 524 808
Dotations aux amortissements et aux provisions	R.6	7 896 420	8 174 768
Autres charges d'exploitation	R.7	18 183 980	15 942 333
Total des charges d'exploitation		157 557 614	167 780 941
RESULTAT D'EXPLOITATION		23 194 735	33 877 077
Charges financières nettes	R.8	5 558 723	11 842 913
Produits des placements	R.9	9 035 381	4 804 403
Autres gains ordinaires	R.10	474 447	249 170
Autres pertes ordinaires	R.11	595 061	290 277
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		26 550 779	26 797 460
Impôt sur les bénéfices	R.12	4 555 730	5 572 666
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		21 995 049	21 224 794
Pertes extraordinaires		0	0
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		21 995 049	21 224 794
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	R.13	103 731	103 731
Quote-part dans le résultat des sociétés mise en équivalence		0	0
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		21 891 318	21 121 063
Quote-part des intérêts minoritaires	R.14	670 356	-550 009
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		21 220 962	21 671 072

GROUPE - TPR

Siège social : rue des usines zone industrielle sidi rézig mégrine Sidi rézig 2033

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

	2020	2019
	Au 31/12/20	Au 31/12/19
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Résultat net de l'ensemble consolidé	21 891 318	21 121 063
- <i>Ajustements pour :</i>		
. Dotation aux amortissements & provisions	8 676 915	8 278 499
. Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	103 730	
. Variation des stocks	F.1 12 690 568	-6 863 794
. Variation des créances	F.2 9 231 112	-18 008 049
. Variation des autres actifs	F.3 2 532 191	-337 861
. Variation des fournisseurs	F.4 549 535	8 333 345
. Variation des autres passifs	F.5 -10 283 885	0
. Variation des modifications comptables	-838 849	0
. Plus ou moins-value de cession d'immobilisations	0	-124 661
. Quote-part subvention d'investissement inscrite au résultat	0	-87 715
. Ecart de conversion	-3 637 794	1 269 738
. Impôt différé	1 064 853	-273 012
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	41 979 694	13 307 553
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	F.6 -6 080 332	-1 443 396
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	10 500
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	487 820	-3 639 998
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	973 983	6 059 464
- Acquisition de filiales, sous déduction de la trésorerie	0	0
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'investissement	-4 618 529	986 570
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCEMENT		
- Encaissement suit à l'émission d'actions	1 800	-11 998 317
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	0	0
- Dividendes servis aux minoritaires	-580	
- Encaissement provenant des placements	50 700 000	103 873 796
- Décaissement pour acquisition des placements	-78 202 941	-96 179 958
- Encaissement provenant des subventions d'investissement	0	0
- Encaissement provenant des emprunts	122 162 711	121 006 683
- Remboursement des emprunts	-102 446 786	-128 351 720
- Décaissements affectés au rachat des actions propres	0	0
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement	-7 785 796	-11 649 516
- Ajustement lié à la variation de périmètre de consolidation		
VARIATION DE TRESORERIE	29 575 369	2 644 607
Trésorerie au début de l'exercice	F.7 -2 929 175	-5 573 782
Trésorerie à la clôture de l'exercice	F.8 26 646 194	-2 929 175

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE 2020

I. PRESENTATION DU GROUPE

En vertu des dispositions de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales, le groupe de sociétés est un ensemble de sociétés ayant chacune sa personnalité juridique mais liées par des intérêts communs en vertu desquels la société mère tient les autres sociétés sous son pouvoir de droit ou de fait et y exerce son contrôle. Selon le même article, le contrôle est présumé dès lors qu'une société détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre société et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Le groupe « TPR » est composé de treize sociétés :

Tunisie Profilés Aluminium « TPR » (Société mère) Son capital social s'élève avant son introduction en bourse à 2007 à 25 000 000 DT déteu à concurrence de 58,5% par la société CFI. Actuellement son capital s'élève à 50 000 000 DT déteu à concurrence de 75% par le groupe BAYAHY et 25% par des flottants.

Tunisie Profilés Aluminium TPR a pour objet la transformation, la fabrication, le commerce l'import et l'export de tout genre d'articles en profilés Aluminium ou autres produits, outre le marché local, ses produits sont aussi largement écoules sur le marché européen, Nord-Africain et en Afrique de l'ouest.

Tunisie Profilés Aluminium TRADE « TPR TRADE » (Société filiale) Est spécialisée dans la distribution de produits accessoires utilisés dans la menuiserie aluminium. La société est dotée d'un capital social de 500 000 DT. Son capital est déteu à raison de 99,80% par TPR, le reste par la famille BAYAHY. Le principal client de la société est la société mère TPR.

La compagnie Financière d'Investissement « CFI SICAR » (Société filiale) Est créée en 2007. Elle est dotée d'un capital social de 2 000 000 DT de nominal 100 DT. Elle a pour objet la prise de participations, pour son compte ou pour le compte de tiers en vue de leur rétrocession. Son capital est déteu à raison de 49,5% par TPR.

ALUFOND (Société filiale) Est créée en 2010. Elle est dotée d'un capital social de 3 000 000 DT de nominal 100 DT. L'objet de cette société consiste en le recyclage et la remise en valeur de déchets en Alliage d'Aluminium, la production de billettes et lingots d'Aluminium. La participation de TPR s'élève à 2 995 000 DT représentant 99,83% du capital d'ALUFOND.

Profilés Aluminium Maghreb SPA « PROFAL » (Société filiale) Est créée en 2008. Elle est dotée d'un capital social de 360 000 000 Dinars Algérien. La participation de la société mère TPR dans le capital de PROFAL MAGHREB s'élève à 7 337 764,405 DT. Elle a pour objet la fabrication des profilés d'aluminium.

LAVAAL INTERNATIONAL (Société filiale) La participation de TPR SA s'élève à 872 235 Dinars. Elle a pour objet la fabrication des accessoires en aluminium

**ALUCOLOR
(Société filiale)**

Est créée en 2013. Elle est dotée d'un capital social de 1 000 000 DT. La participation de la société mère TPR dans le capital d'ALUCOLOR s'élève à 999 900 DT représentant 99,99% du capital. Elle a pour objet le traitement des surfaces.

**METECNAL
(Société filiale)**

La participation de TPR SA dans le capital de METECNAL, qui est de 300 000 euros, s'élève à 50%. Cette société de droit italien est spécialisée dans la fabrication de composants mécaniques en aluminium pour l'industrie des fluides.

**ITALSYS
(Société filiale)**

Est créé en 2015. Elle est dotée d'un capital social de 100 000 DT. Elle a pour objet la réalisation des études techniques de conception des profilés d'aluminium. La participation de TPR SA dans le capital de ITALYS s'élève à 50 000 DT, représentant 50% du capital.

**TPR AFRIQUE
(Société filiale)**

Est créée en 2017. Elle est dotée d'un capital social de 300 000 000 Franc CFA. La participation de la société mère TPR dans le capital de TPR Afrique s'élève à 741 880 DT. Elle a pour objet la commercialisation de tous genre d'articles en profilés d'aluminium ou d'autres produits, l'import et l'export de tous articles, toutes opérations de représentation, commission et courtage négoce internationale.

**TPR ANODAL
(Société filiale)**

Est créé en 2020, ayant comme objet social le traitement de surfaces de profilés Aluminium par Oxydation Anodique. Son capital s'élève à 1 000 000 DT détenu à hauteur de 99,94% par la société TPR.

**TPR GLASS
(Société filiale)**

Est créé en 2020, ayant comme objet social le façonnage et transformation du verre plat. Son capital s'élève à 1 000 000 DT détenu à hauteur de 99,94% par la société TPR.

**TPR COLOR
(Société filiale)**

Est créé en 2020, ayant comme objet social le traitement de surfaces de profilés en Aluminium par thermo laquage. Son capital s'élève à 1 000 000 DT détenu à hauteur de 99,94% par la société TPR.

II. INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

L'organigramme de l'ensemble consolidé se présente comme suit :

Société	% de contrôle	% d'intérêts	Nature de contrôle	Méthode de consolidation
TPR	100%	100%	Société Mère	Intégration globale
TPR TRADE	99,80%	99,80%	Exclusif	Intégration globale
CFI SICAR	49,50%	49,50%	Exclusif	Intégration globale
PROFAL MAGHREB	99,70%	99,70%	Exclusif	Intégration globale
ALUFOND	99,83%	99,83%	Exclusif	Intégration globale
LAVAAL INTERNATIONAL	75,00%	75,00%	Exclusif	Intégration globale
ALUCOLOR	99,99%	99,99%	Exclusif	Intégration globale
METECNAL	50,00%	50,00%	Exclusif	Intégration globale
ITAL SYSTÈME	50,00%	50,00%	Exclusif	Intégration globale
CAP TPR AFRIQUE	55,00%	55,00%	Exclusif	Intégration globale
TPR ANODAL	99,94%	99,94%	Exclusif	Intégration globale
TPR GLASS	99,94%	99,94%	Exclusif	Intégration globale
TPR COLOR	99,94%	99,94%	Exclusif	Intégration globale

III. PROCEDURES SUIVIES POUR LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Après avoir déterminé le périmètre de consolidation et le pourcentage d'intérêt, la démarche suivie pour la préparation des états financiers consolidés est passée par les étapes suivantes :

- L'ajustement et l'homogénéisation des comptes individuels ;
- La conversion des comptes des filiales étrangères ;
- L'intégration des comptes ou le cumul des comptes ;
- L'élimination des opérations ayant impact sur le résultat ;
- L'élimination des opérations réciproques ;
- L'élimination des titres détenus par la société mère et la répartition des capitaux propres des sociétés consolidées ;
- Etablissement des comptes consolidés.

1. L'homogénéisation et l'ajustement des comptes individuels

L'homogénéisation vise à corriger les divergences entre les méthodes et pratiques comptables utilisées par les sociétés du groupe. Il s'agit d'un retraitement dans les comptes individuels.

L'opération d'ajustement fait partie de cette étape. Elle est importante dans le processus de consolidation et intervient aussi bien dans les comptes de la société consolidée que dans ceux de la société mère.

Les travaux effectués et les retraitements opérés ont concernés principalement :

- L'homogénéisation de la nomenclature des comptes individuels ;
- Le rapprochement des soldes des comptes réciproques entre les sociétés du groupe ;
- L'homogénéisation dans la présentation des états financiers ;
- L'impact, le cas échéant, de l'effet de l'impôt différé sur les écritures d'ajustement et d'homogénéisation.

2. La conversion des comptes des filiales étrangères

Dans le cadre du processus de consolidation, la conversion des comptes des établissements étrangers « METECNAL », « TPR AFRIQUE » et « LAVAAL » est effectuée après retraitements d'homogénéité. L'approche de conversion imposée par IAS 21 exige l'utilisation des procédures suivantes :

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté doivent être convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat doivent être convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant doivent être comptabilisés en tant que différence de change inscrite dans le compte « Autres capitaux propres ».

A cet effet, les éléments de l'état de résultat ont été convertis ; le résultat ainsi obtenu a été reporté au bilan. Pour des raisons pratiques, un cours approchant les cours de changes aux dates des transactions, soit le cours moyen pour la période, a été utilisé pour convertir les éléments de produits et charges.

3. L'intégration des comptes

Pour la société contrôlée d'une manière exhaustive, l'étape d'intégration consiste à cumuler rubrique par rubrique les comptes des sociétés (mère et filiales) après l'étape d'homogénéisation et d'ajustement. L'intégration des comptes consiste à reprendre :

- Au bilan de la société consolidante, tous les éléments composant l'actif et le passif des sociétés filiales ;
- Au compte de résultat, toutes les charges et tous les produits concourant à la détermination du bénéfice de l'exercice.

Il s'agit donc de cumuler les différents postes du bilan, de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie des différentes sociétés du groupe intégrées globalement.

4. L'élimination des comptes réciproques

Dans le souci de présenter le groupe comme une entité économique unique, il y a lieu d'éliminer toutes les opérations réciproques entre les sociétés du groupe. Ces opérations résultent des échanges de biens et services d'une part, et des échanges financiers d'autre part.

L'étape d'homogénéisation a permis d'identifier les opérations réciproques ainsi que les comptes dans lesquels elles ont été constatées dans les sociétés du groupe.

5. Détermination de l'écart de première consolidation

L'écart de première consolidation est la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part dans les capitaux propres à la date de la prise de contrôle avec ajustement par rapport aux résultats réalisés postérieurement.

L'écart d'acquisition est obtenu par différence entre les actifs et les passifs identifiables valorisés à la date de prise de contrôle et le coût d'acquisition des titres. Il correspond ainsi à des éléments non affectables ou susceptibles d'être revendus. Cet écart inclut toute une série d'éléments subjectifs qui entrent dans l'évaluation de la juste valeur des éléments d'actifs et de passifs identifiables.

6. Traitement des écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition positif (Goodwill), déterminé dans la consolidation et compte tenu des hypothèses retenues, doit être amorti, selon les dispositions de la norme comptable N° 38 relative aux regroupements d'entreprises, sur une base systématique sur sa durée d'utilité qui ne peut excéder vingt ans à compter de sa comptabilisation initiale. Sur cette base, la société TPR a amorti le goodwill linéairement au taux de 10% par an.

7. Répartition des capitaux propres et élimination des titres

Cette étape de la consolidation consiste dans la comptabilisation de la part de TPR dans les capitaux propres des sociétés consolidées qui impose d'éliminer, en contrepartie, les titres de participation y afférents. Celle-ci étant comptabilisée à son coût d'acquisition (Achat ou apport), il en résulte un écart appelé « écart de consolidation » qui a pour origine :

- L'écart de première consolidation qui s'explique par l'existence d'un goodwill ;
- La part de la société mère dans la variation des capitaux propres de la filiale depuis cette date ;
- La partie restante est affectée aux intérêts minoritaires.

IV. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés sont exprimés en Dinar Tunisien. Ils ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes en vigueur.

Les états financiers de la société mère et ses filiales, servant à l'établissement des états financiers consolidés sont établis à la même date.

Les informations utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés ont été extraites des états financiers individuels revus par les commissaires aux comptes des sociétés du groupe ainsi que du système d'information et comptable des dites sociétés. L'élimination des opérations réciproques a été effectuée sur cette base d'information.

V. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La groupe TPR n'a pas enregistré entre la date de clôture des comptes au 31 décembre 2020 et la date d'arrêté des états financiers consolidés, des événements qui entraîneront des modifications importantes de l'actif ou de passif et qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise.

VI. LES BASES DE MESURE

1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises par le groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement selon les taux ci-après basés sur la durée probable d'utilisation :

Désignation	Taux
- Marque et brevet	33,33%
- Logiciel	33,33%
- Construction	4% à 5%
- Matériel et outillage d'exploitation	10% à 33,33%

- Matériel de transport	20%
- Installation Générale Agencement et Aménagement	10%
- Mobilier de bureau	20%
- Matériel informatique	15% à 20%

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata temporis.

2. Placements

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme peuvent être inclus dans le coût.

Les placements à long terme, détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales, sont présentés dans la rubrique « immobilisations financières ».

Les placements à court terme, dont le groupe n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part sa nature, peut être liquidé à brève échéance, sont présentés dans la rubrique « Placements et autres actifs financiers ».

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

3. Charges reportées

Les frais se rattachant au développement du marché extérieur et des produits du groupe et à la notoriété de la marque sont traités en tant que charges à répartir amortissables sur trois exercices.

4. Stocks

Les matières premières et emballages sont valorisés à leurs coûts d'achat qui comprennent les prix d'achat, les droits et taxes non récupérables par le groupe, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent.

La valorisation des stocks de matières premières est faite sur la base des coûts moyens pondérés. Le stock de produit fini est valorisé selon le coût de production unitaire.

5. Impôt différé

Les sociétés du Groupe TPR sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie.

Les sociétés optimisent en général l'IS en faisant recours au réinvestissement des bénéfices.

Il a été tenu compte d'un impôt différé pour les retraitements de consolidation ayant une incidence sur le résultat.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

6. Revenus

Les revenus sont, soit les rentrées de fonds ou autres augmentations de l'actif d'une entreprise, soit les règlements des dettes de l'entreprise (soit les deux) résultant de la livraison de marchandises, de la prestation de services ou de la réalisation d'autres opérations qui s'inscrivent dans le cadre des activités principales ou centrales des sociétés du Groupe.

Les revenus sont pris en compte au moment de la livraison aux clients ou au moment de la réalisation de services. Ils sont comptabilisés en net des remises et ristournes accordées aux clients.

VII. FAITS MARQUANT

Le 11 mars 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé (« OMS ») a déclaré l'état de pandémie en relation avec la crise sanitaire liée au coronavirus COVID-19.

En Tunisie, des mesures de protection de la santé publique ont été entreprises à partir de 16 mars 2020 à la suite de la propagation de la maladie.

Dès le début de la crise sanitaire COVID-19 et avant même les premières mesures prises par les autorités tunisiennes, le groupe TPR a procédé à la mise en place d'un plan de continuité de l'activité et des mesures pour assurer la sécurité des salariés et maintenir l'activité de la société.

La crise sanitaire et économique engendrée par la pandémie du COVID-19 a impacté négativement l'activité de la société. En effet, suite à la décision du confinement général, le management a décidé la fermeture son site de production à partir du 20 mars 2020. Le groupe TPR a repris son activité commerciale et de production progressivement à partir du 13/04/2020.

Également l'activité export a été touchée par la crise sanitaire et directement impactée par les restrictions de fermeture des frontières instaurées par les autorités ce qui a entraîné une baisse du chiffre d'affaires export.

Par ailleurs, le management s'est assuré que ses actifs dont principalement les stocks et les créances envers les clients sont recouvrables et a constaté les provisions nécessaires.

VIII. NOTES DETAILLEES

B. NOTES RELATIVES AU BILAN

B.1 ECART D'ACQUISITION

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Écarts d'acquisition - Titres METECNAL	1 037 307	1 037 307
Sous total	1 037 307	1 037 307
Amortissements	-829 845	-726 115
Total	207 462	311 192

B.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Logiciels	574 931	562 182
Marques et brevets	112 643	112 643
Fonds de commerce	425 527	463 565
Autres immobilisations incorporelles	222 653	306 092
Sous total	1 335 754	1 444 482
Amortissements	-867 171	-862 964
Total	468 583	581 518

B.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Terrain	3 053 496	3 240 547
Construction	23 133 321	23 125 103
Matériel d'exploitation	67 934 287	64 092 203
Matériel de transport	4 182 397	4 002 789
Immobilisations à statuts juridique particuliers	7 666	9 652
Agencement, aménagement & installation	6 053 773	5 750 651
Équipement de bureau	697 393	670 024
Matériels informatiques	1 956 270	1 884 013
Autres immobilisations corporelles	1 594 379	1 486 649
Immobilisations en cours	1 900 979	63 270
Sous total	110 513 961	104 324 901
Amortissements	-63 550 769	-58 131 305
Total	46 963 192	46 193 595

Le tableau présenté ci-après met en relief, par nature d'immobilisations :

- Les valeurs d'origine ;
- Les mouvements de l'exercice ;
- Les amortissements pratiqués ;
- Les valeurs comptables nettes arrêtées à la date de clôture du bilan.

GROUPE - TPR
Siège social : rue des usines zone industrielle sidi rézig mégrine Sidi rézig 2033

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2020

DESIGNATION	VALEUR D'ORIGINE			AMORTISSEMENTS			V.C.N.
	AU 31/12/2019	Variations	AU 31/12/2020	ANTERIEUR	Variations	CUMUL	AU 31/12/2020
IMMOBILISATIONS INCOPORELLES							
Logiciels	562 182	12 749	574 931	419 563	32 083	451 646	123 285
Marques et brevets	112 643	0	112 643	10 587	0	10 587	102 056
Fonds de commerce	463 565	-38 038	425 527	143 500	9 000	152 500	273 027
Autres immobilisations incorporelles	306 092	-83 439	222 653	283 863	-31 425	252 438	-29 785
Sous Total	1 444 482	-108 728	1 335 754	862 964	9 658	867 171	468 583
IMMOBILISATIONS COPORELLES							
Terrain	3 240 547	-187 051	3 053 496	0	0	0	3 053 496
Construction	23 125 103	8 218	23 133 321	9 568 028	990 561	10 558 589	12 574 732
Materiel d'exploitation	64 092 203	3 842 084	67 934 287	40 662 690	3 503 256	44 165 946	23 768 341
Materiel de transport	4 002 789	179 608	4 182 397	3 244 112	309 232	3 553 344	629 053
Immobilisations à statuts juridique particuliers	9 652	-1 986	7 666	0	0	0	7 666
Agencement, aménagement & installation	5 750 651	303 122	6 053 773	1 720 202	279 660	1 999 862	4 053 911
Equipement de bureau	670 024	27 369	697 393	578 119	30 791	608 910	88 483
Materiels informatiques	1 884 013	72 257	1 956 270	1 454 683	125 395	1 580 078	376 192
Autres immobilisations corporelles	1 486 649	107 730	1 594 379	903 471	180 569	1 084 040	510 339
Immobilisations en cours	63 270	1 837 709	1 900 979	0	0	0	1 900 979
Sous Total	104 324 901	6 189 060	110 513 961	58 131 305	5 419 464	63 550 769	46 963 192
TOTAL GENERAL	105 769 383	6 080 332	111 849 715	58 994 269	5 429 122	64 417 940	47 431 775

B.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Dépôts et cautionnements	484 068	512 502
Prêts aux personnels	365 040	444 975
Titres de participation	1 800 850	3 296 294
Autres immobilisations financières	530 782	388 772
Sous total	3 180 740	4 642 543
Moins : Provisions	-1 110 649	-1 353 822
Total	2 070 091	3 288 721

Les titres de participation se détaillent au 31 décembre 2020 comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
TECI	4 000	4 000
GIC	37 700	37 700
BNS	10 000	10 000
STB	16 429	16 429
ATTIJARI BANK (BS)	5 595	5 595
S.M. U	75 000	75 000
LLOYD	550	550
TUNISIE AFRIQUE EXPORT	25 000	50 000
Versement restant dû sur Tunisie Afrique Export	0	-25 000
Société l'Aluminium du Nord Ouest	35 000	35 000
Comptoir Commercial de l'Aluminium	201 000	201 000
LAVAAL TUNISIE	180 000	180 000
Comptoir Jerba Aluminium	65 000	65 000
SICAM	0	1 500 000
CETRAM	600 000	600 000
CETRAM.CO	490 000	490 000
Action Bancaire	55 576	51 020
Sous total	1 800 850	3 296 294
Provision Titres TECI	-4 000	-4 000
Provision Titres GIC	-37 700	-37 700
Provision Titres STB	-13 607	-13 607
Provision Titres S.M. U	-3 871	-3 871
Provision Titres LLOYD	-550	-550
Provision Titres Sté l'Aluminium du Nord Ouest	-35 000	-35 000
Provision Titres Comptoir Commercial de l'Aluminium	-201 000	-201 000
Provision Titres SICAM	0	-230 758
Provision Titres CETRAM	-600 000	-600 000
Provision Titres CETRAM.CO	-214 921	-227 336
Total	-1 110 649	-1 353 822

B.5 AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Charges à répartir	21 716	0
Total	21 716	0

B.6 STOCK

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Stocks de matières premières	34 993 275	44 637 650
Stocks de produits finis	8 824 111	13 851 221
Stocks en transit	9 542 338	4 933 878
Stocks de filières	7 163 500	6 540 329
Stocks de produits en cours	8 250 905	9 703 599
Produits résiduels	1 438 826	97 807
Stocks de pièces de rechange	250 099	195 092
Stocks de marchandises	2 738 469	5 932 515
Total	73 201 523	85 892 091

B.7 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Clients locaux	18 102 347	10 880 478
Clients étrangers	18 502 631	35 583 463
Clients effets à recevoir	1 172 616	1 798 627
Clients locaux douteux	204 439	97 896
Clients étrangers douteux	5 969 748	4 812 429
Clients étrangers douteux et contentieux	894 523	894 523
Clients locaux douteux et contentieux	1 020 893	1 030 893
Sous total	45 867 197	55 098 309
Moins : Provisions	-8 219 427	-7 036 736
Total	37 647 770	48 061 573

B.8 ACTIFS D'IMPOTS DIFFERES

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Actifs d'impôts différés " TPR"	1 025 591	2 038 891
Actifs d'impôts différés "ALUFOND"	69 647	79 698
Actifs d'impôts différés "ALUCOLOR"	5 109	0
Actifs d'impôts différés "CFI SICAR"	370 333	0
Actifs d'impôts différés "ITAL SYSTEME"	0	969
Actifs d'impôts différés "METECNAL"	25 988	0
Actifs d'impôts différés "PROFAL"	197 923	0
Actifs d'impôts différés "TPR Trade"	35 591	1 623
Total	1 730 182	2 121 180

B.9 AUTRES ACTIFS COURANTS

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Prêts au personnel	268 593	207 039
Personnel, avances et acomptes	38 348	14 782
Fournisseurs, avances et acomptes	6 700 979	5 378 579
État, Crédit de TVA	5 689 964	9 016 947
État, Crédit d'Impôt	2 579 596	1 314 817
État, Impôts et taxes	0	26 098
Débiteurs divers	3 648 608	4 505 956
Charges constatées d'avance	400 385	752 096
Produits à recevoir	46 138	517 114
Comptes d'attente	453 003	697 693
Actionnaires opération sur le capital	543 269	491 669
Sous Total	20 368 883	22 922 790
Moins : Provisions	-545 347	-395 347
Total	19 823 536	22 527 443

B.10 PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Titres côtés et SICAV	1 071 291	1 068 350
Billets de trésorerie	50 200 000	33 200 000
Certificats de dépôts	7 500 000	0
Prêt accordé	3 000 000	0
Total	61 771 291	34 268 350

Les billets de trésorerie se détaillent au 31 décembre 2020 comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2020
SPI	4 150 000
CFI	39 000 000
TPS	1 950 000
CETRAM	3 000 000
INDINVEST	2 100 000
Total	50 200 000

B.11 LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Chèques à encaisser	13 649 633	5 906 652
Banques	14 117 665	1 421 290
Caisse	51 445	56 441
Régies d'avances et accreditifs	0	1 430 768
Total	27 818 743	8 815 151

B.12 CAPITAUX PROPRES

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Capital social	50 000 000	50 000 000
Réserves consolidées	66 773 727	48 164 544
Résultat consolidé	21 220 962	21 671 072
Autres capitaux propres consolidés	-1 249 004	2 388 790
Total	136 745 685	122 224 406

Le résultat par action se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Résultat consolidé de la période	21 220 962	21 671 072
Nombre moyen pondéré des actions	50 000 000 A	50 000 000 A
Résultat par action	0,424 DT	0,433 DT

B.13 INTERETS MINORITAIRES

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Réserves des minoritaires	2 875 457	1 201 206
Résultat des minoritaires	670 356	-550 009
Total	3 545 813	651 197

Le tableau présenté ci-après met en relief la variation des capitaux propres :

DESIGNATION	Capital social	Réserves consolidées	Autres capitaux propres	Résultat de l'exercice	Total	Réserves des minoritaires	Résultat des minoritaires	Total
Capitaux propres au 31/12/2019	50 000 000	48 164 544	2 388 790	21 671 072	122 224 406	1 201 206	-550 009	651 197
Affectation du résultat de l'exercice 2019		21 671 072		-21 671 072	0	-550 009	550 009	0
Dividendes décidés aux minoritaires des sociétés intégrés					0	-580		-580
Modifications comptables		-3 061 889			-3 061 889	2 223 040		2 223 040
Variation de l'écart de conversion			-3 637 794		-3 637 794			0
Augmentation de capital des filiales affectée aux minoritaires						1 800		1 800
Résultat de l'exercice 2020				21 220 962	21 220 962		670 356	670 356
Capitaux propres au 31/12/2020	50 000 000	66 773 727	-1 249 004	21 220 962	136 745 685	2 875 457	670 356	3 545 813

B.14 EMPRUNTS

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Emprunts bancaires "TPR"	34 184 729	4 395 000
Emprunts bancaires "ALUFOND"	1 000 000	0
Emprunts bancaires "ALUCOLOR"	670 000	0
Emprunts bancaires "PROFAL"	6 396 556	10 066 287
Emprunts bancaires "METECNAL"	4 125 386	0
Total	46 376 671	14 461 287

B.15 PROVISIONS

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Provisions pour risques et charges	3 265 747	1 102 021
Total	3 265 747	1 102 021

B.16 FOURNISSEURS

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Fournisseurs d'exploitation	30 923 483	24 038 144
Fournisseurs d'immobilisations	98 155	113 361
Fournisseurs effets à payer	1 794 407	8 178 897
Fournisseurs factures non encore parvenues	299 225	235 333
Total	33 115 270	32 565 735

B.17 PASSIFS D'IMPOT DIFFERES

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Passifs d'impôts différés "TPR"	0	289 214
Passifs d'impôts différés "TPR Trade"	191	191
Passifs d'impôts différés "CFI SICAR"	85 111	0
Passifs d'impôts différés "LAVAAL"	877 958	0
Total	963 260	289 405

B.18 AUTRES PASSIFS COURANTS

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Personnel, rémunérations dues	169 587	229 518
État, impôts et taxes	690 323	570 257
État, IS à payer	255 853	1 551 729
CNSS	782 440	721 489
Créditeurs divers	11 863 782	20 484 157
Dividendes à payer	48 640	48 140
Charges à payer	1 396 327	393 405
Comptes courants associés	2 008	300 953
Clients avances et acomptes	715 727	1 721 611
Produits constatés d'avance	1 511 289	591 998
Autres comptes de régularisation	2 993 040	4 193 961
Total	20 429 016	30 807 218

B.19 CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Intérêts courus	164 783	70 466
Autres passifs financiers	0	150 000
Échéances à moins d'un an emprunt	2 014 623	1 220 000
Crédits courants liés aux cycles d'exploitation	22 930 672	34 774 752
Découverts bancaires	1 172 549	11 744 327
Billet de trésorerie, Emprunteur	1 000 000	2 000 000
Total	27 282 627	49 959 545

R. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT**R.1 REVENUS**

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Chiffre d'affaires	180 466 964	201 350 766
Total	180 466 964	201 350 766

R.2 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Quote-part subvention d'investissement	0	87 715
Produits des activités annexes	285 385	214 423
Ventes de déchets « TPR »	0	5 114
Total	285 385	307 252

R.3 VARIATION DE STOCKS DE PRODUITS FINIS ET DES ENCOURS

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Variation des stocks des produits finis et des encours "TPR"	3 373 857	1 128 182
Variation des stocks des produits finis et des encours "METECNAL"	-1 539 905	-4 868 120
Variation des stocks des produits finis et des encours "LAVAAL"	-2 658 322	-1 851 430
Variation des stocks des produits finis et des encours "ALUFOND"	112 953	0
Variation des stocks des produits finis et des encours "PROFAL"	-400 376	0
Variation des stocks des Travaux encours "ALUCOLOR"	-15 089	0
Total	-1 126 882	-5 591 368

R.4 ACHATS DE MATIERES ET D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Achats stockés de matières premières	93 407 967	110 325 091
Achats emballages	616 839	678 775
Pièces de rechanges	526 031	690 716
Achats de fournitures consommables	2 581 676	3 341 232
Achats d'études et prestations de services	3 950 203	4 648 349
Achats non stockés de matières et fournitures	315 605	681 524
Frais sur achats de matières premières	807 170	1 386 134
Frais de transport sur vente	4 147	5 956
Variation de stocks	10 415 950	-8 410 569
Carburants	20 949	20 048
Eaux	216 672	220 554
Électricité & Gaz	4 298 365	5 356 324
Achats de marchandises	-2 727 782	11 016 276
Transport sur achats	766 553	953 468
RRR sur achats	-114 214	-183 478
Total	115 086 131	130 730 400

R.5 CHARGES DE PERSONNEL

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Salaires et compléments de salaires	15 289 376	16 161 635
Charges sociales	2 228 589	2 363 173
Total	17 517 965	18 524 808

R.6 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Dotations aux amortissements des immobilisations	6 017 442	7 467 525
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 016 274	22 550
Dotation aux provisions des créances clients	1 277 130	217 410
Dotation aux provisions immobilisations financières	0	1 071 700
Reprises sur provisions	-414 426	-604 417
Total	7 896 420	8 174 768

R.7 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Sous-traitance	158 434	386 055
Locations	1 783 067	1 578 090
Entretiens et réparations	1 657 252	2 049 983
Primes d'assurance	298 216	463 112
Personnels extérieurs	1 166 341	969 215
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 363 109	2 519 035
Publicités & relations publiques	136 746	270 678
Dons et Subventions	1 648 571	87 847
Transports	1 671 256	1 527 508
Déplacements, Missions et Réceptions	458 342	877 471
Frais Postaux & Télécommunications	133 596	151 091
Services bancaires et assimilés	476 671	658 441
Jetons de présence	80 000	80 000
Impôts et Taxes	1 680 842	1 229 937
Autres services extérieurs	2 068 789	1 379 612
Autres charges d'exploitation LAVAAL	2 402 748	1 714 258
Total	18 183 980	15 942 333

R.8 CHARGES FINANCIERES NETTES

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Charges d'intérêts	6 757 217	8 968 743
Intérêts créditeurs/compte courant	-3 586	0
Escomptes accordés	1 307 562	1 288 063
Escomptes obtenus	-1 757	-3 215
Revenus des autres créances	-94 474	-2 472
Pertes de change	208 038	2 012 417
Gains de change	-2 614 277	-425 885
Total	5 558 723	11 842 913

R.9 PRODUITS DES PLACEMENTS

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Dividendes	2 221 800	23 868
Produits de placements	6 779 581	4 780 535
Intérêts sur prêts	34 000	0
Total	9 035 381	4 804 403

R.10 AUTRES GAINS ORDINAIRES

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Plus values sur cession d'immobilisations	2 088	147 486
Gains sur éléments non récurrents	472 359	101 684
Total	474 447	249 170

R.11 AUTRES PERTES ORDINAIRES

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Pertes sur éléments non récurrents	428 438	120 400
Autres pertes ordinaires	166 623	169 877
Total	595 061	290 277

R.12 IMPOT SUR LES BENEFICES

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Impôts sur les sociétés	4 263 679	5 315 098
Contribution de solidarité sociale	191 079	257 568
Charges d'impôts différés	1 072 494	0
Produits d'impôts différés	-971 522	0
Total	4 555 730	5 572 666

R.13 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES ECARTS D'ACQUISITION

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition - Titres METECNAL	103 731	103 731
Total	103 731	103 731

R.14 QUOTE-PART DES INTERETS MINORITAIRES

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Quote-part des minoritaires - Société ALUFOND	307	123
Quote-part des minoritaires - Société ALUCOLOR	61	98
Quote-part des minoritaires - Société TPR TRADE	-43	-447
Quote-part des minoritaires - Société ITALSYS	0	0
Quote-part des minoritaires - Société CFI SICAR	762 813	-464 022
Quote-part des minoritaires - Société PROFAL MAGHREB	1 480	1 118
Quote-part des minoritaires - Société LAVAAL	0	-3 172
Quote-part des minoritaires - Société METECNAL	36 045	77 978
Quote-part des minoritaires - Société TPR AFRIQUE	-130 307	-161 685
Total	670 356	-550 009

F. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**F.1 VARIATION DES STOCKS**

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2020	Variation
Rubrique "Stocks"	85 892 091	73 201 523	12 690 568
Total	2 523 244	73 201 523	12 690 568

F.2 VARIATION DES CREANCES

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2020	Variation
Rubrique "Clients"	55 098 309	45 867 197	9 231 112
Total	55 098 309	45 867 197	9 231 112

F.3 VARIATION DES AUTRES ACTIFS

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2020	Variation
Rubrique "Autres actifs non courants"	0	21 716	-21 716
Rubrique "Autres actifs courants"	22 922 790	20 368 883	2 553 907
Total	22 922 790	20 390 599	2 532 191

F.4 VARIATION DES FOURNISSEURS

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019	Variation
Rubrique "Fournisseurs"	33 115 270	32 565 735	549 535
Total	33 115 270	3 003 155	549 535

F.5 VARIATION DES AUTRES PASSIFS

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019	Variation
Rubrique "Autres passifs courants"	20 429 016	30 807 218	-10 378 202
Compte "Intérêts courus"	164 783	70 466	94 317
Total	20 593 799	2 132 204	-10 283 885

F.6 DECAISSEMENT PROVENANT DE L'ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2020	Variation
Rubrique "Immobilisations corporelles"	104 324 901	110 513 961	-6 189 060
Rubrique "Immobilisations incorporelles"	1 444 482	1 335 754	108 728
Total	2 523 244	110 513 961	-6 080 332

F.7 TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE

Désignation	Solde au 31/12/2019
Chèques à encaisser	5 906 653
Banques	1 421 290
Caisse	56 441
Régies d'avances et accreditifs	1 430 768
Découverts bancaires	-11 744 327
Total	-2 929 175

F.8 TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Désignation	Solde au 31/12/2020
Chèques à encaisser	13 649 633
Banques	14 117 665
Caisse	51 445
Régies d'avances et accreditifs	0
Découverts bancaires	-1 172 549
Total	26 646 194

IX. SCHÉMA DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION CONSOLIDÉ

GROUPE TPR

Rue des usines, ZI Sidi Rezig ,2033 , Mégrine

SCHÉMA DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION CONSOLIDÉ

(Exprimé en dinars)

Produits	2020	2019	Charges	2020	2019	Soldes	2020	2019
	Au 31/12/2020	Au 31/12/19		Au 31/12/2020	Au 31/12/19		Au 31/12/2020	Au 31/12/19
Revenus et autres produits d'exploitation	180 752 349	201 658 018	Achat consommés ou (Déstockage de production)	115 086 131	130 730 400		181 879 231	207 249 386
Production stockée	1 126 882	5 591 368						
Production immobilisée								
Total	181 879 231	207 249 386	Total	115 086 131	130 730 400	• Production	181 879 231	13 569 158
Production	181 879 231	207 249 386	Achat consommés	115 086 131	130 730 400	• Marge sur coût matières	66 793 100	76 518 986
Marge sur coût matière	66 793 100	76 518 986	Autres charges externes	16 503 138	14 712 396		50 289 962	61 806 589
Quote-Part Subvention d'investissement			charges de personnel				0	
Total	66 793 100	6 067 089	Total	16 503 138	14 712 396	• Valeur Ajoutée brute	50 289 962	61 806 589
Valeur Ajoutée Brute	50 289 962	61 806 589	Impôts et taxes	1 680 842	1 229 937			
			Charges de personnel	17 517 965	18 524 808			
Total	50 289 962	61 806 589	Total	19 198 807	19 754 745	• Excédent brut d'exploitation	31 091 155	42 051 843
Excédent brut d'exploitation	31 091 155	42 051 843	Autres charges ordinaires	595 061	290 277			
Autres produits ordinaires	474 447	249 170	Charges financières	5 558 723	11 842 913			
Produits des placements	9 035 381	4 804 403	Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires	7 896 420	8 174 768			
Transfert et reprise de charges	0	0	Impôt sur le résultat ordinaire	4 555 730	5 572 666			
Total	40 600 983	47 105 416	Total	18 605 934	25 880 624	• Résultat net des entreprises intégrées	21 995 049	21 224 793
• Résultat net des entreprises intégrées	21 995 049	21 224 793						
			Dotations aux amortissements des écarts d'acquisitions	103 731	103 731			
Total	21 995 049	21 224 793	Total	103 731	103 731	• Résultat net de l'ensemble consolidé	21 891 318	21 121 063

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2020

*Messieurs les actionnaires
de la société Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A.,
Rue des usines Z.I Sidi Rezig
2033 Megrine*

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 21 juillet 2020, et en application des dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés du groupe constitué par la société Tunisie Profilés Aluminium « TPR » et ses filiales (le « groupe »), qui comprennent le bilan consolidé, l'état de résultat consolidé et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2020 ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés présentent :

Un total bilan de	271 724 089 TND
Un résultat bénéficiaire (part du groupe) de	21 220 962 TND

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe constitué par la société TPR et ses filiales sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clés de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

- **Comptabilisation des revenus :**

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2020 s'élève à 180 466 964 DT provenant principalement des ventes des profilés d'aluminium sur le marché local et à l'exportation.

Les revenus en résultant sont comptabilisés selon les dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n° 3 relative aux revenus, lorsque l'ensemble des conditions suivantes est satisfait :

- L'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété ;
- Le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable ;
- Il est probable que des avantages économique futurs associés à l'opération bénéficieront à l'entreprise ; et
- Les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Risque identifié :

Le risque que des ventes effectuées à l'exportation soient comptabilisées en 2020 sans que les principaux risques et avantages inhérents à la propriété soient transférés à l'acheteur constitue un risque d'anomalie significative dans les comptes en raison de la diversité des conditions de ventes et notamment des incoterms négociés avec les clients.

Notre réponse à ce risque :

Dans le cadre de notre audit, nos travaux comprennent principalement :

- Une revue critique des dispositifs du contrôle interne permettant de vérifier l'efficacité des procédures mises en place pour déterminer le chiffre d'affaires se rattachant à l'exercice,
- Une revue critique de l'environnement de contrôle des systèmes d'information utilisés,
- Des demandes de confirmations auprès des clients étrangers,
- Des rapprochements entre les données issues des contrats / factures et les données comptabilisées

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport d'activité du groupe incombe au conseil d'administration de la société TPR. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la section gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables tunisiennes, ainsi que du contrôle interne qu'elle

considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport d'audit.

RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

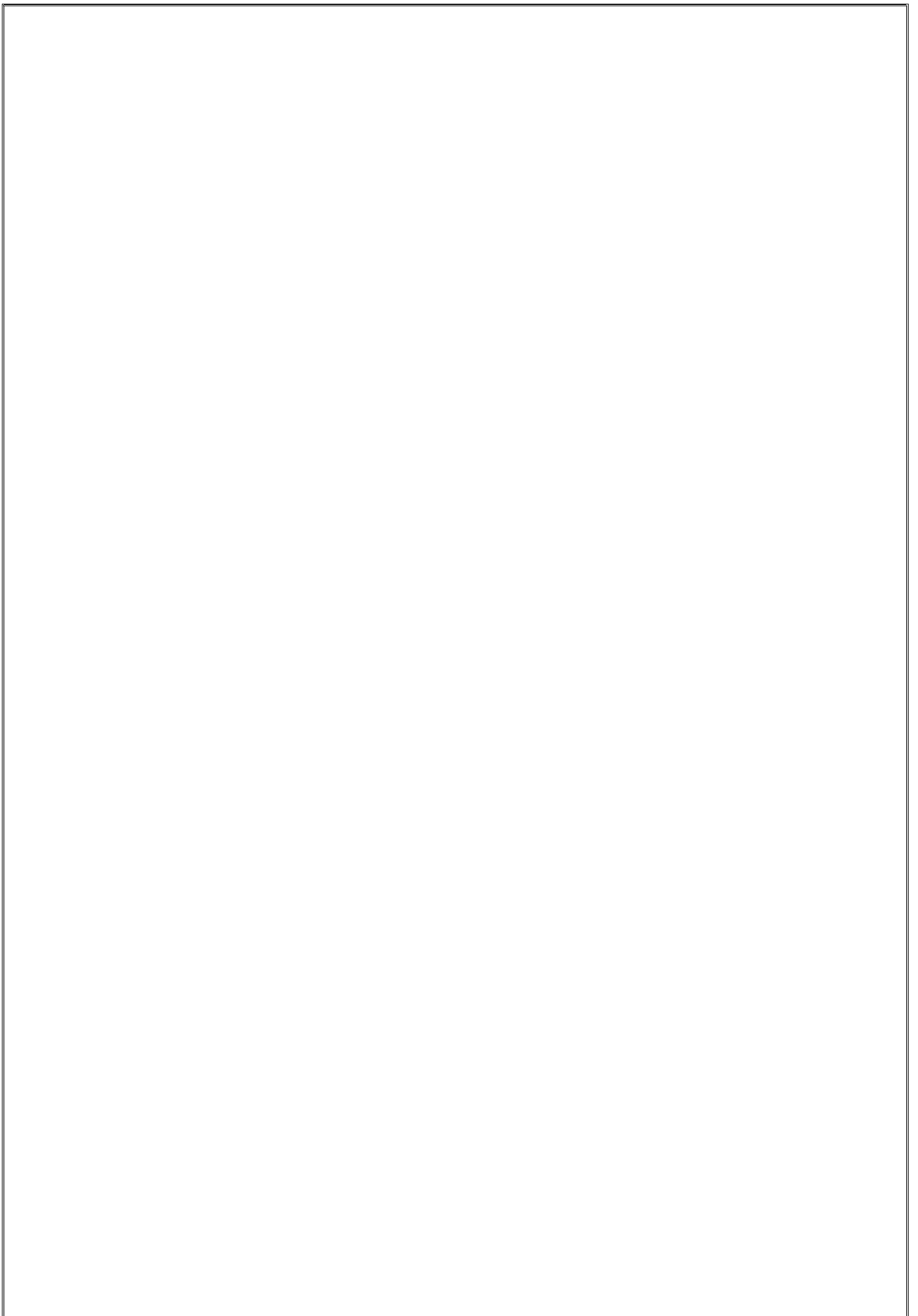
En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous n'avons pas relevé des insuffisances majeures qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable aboutissant à la préparation des états financiers consolidés.

Fait à Tunis, le 03 Mai 2021

Les Co-commissaires aux Comptes

**InFirst Auditors
Mohamed TRIKI**

Yassine BEN GHORBAL



FCP DELTA EPARGNE ACTIONS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES

ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2020

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni en date du 26 mars 2020 nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » relatif l'exercice clos le 31 Décembre 2020 tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 177 714 dinars, un actif net de 173 530 dinars et un résultat déficitaire de l'année de 1 994 dinars.

Opinion

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds Commun de Placement conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la société « STB FINANCE », gestionnaire du fonds commun de placement « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS ».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance

que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du gestionnaire et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds Commun de Placement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le Fonds Commun de Placement ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS ».

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important

sur la capacité du Fonds Commun de Placement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds Commun de Placement à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, tel que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Fonds Commun de placement. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité aux normes prudentielles

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le fonds commun de placement « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » des normes prudentielles prévues par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application de l'article 29 et 30 du code des organismes de placement collectif et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM. Dans ce cadre, le montant non utilisé conformément aux dispositions de l'article susvisé représente, au 31 décembre 2020, 2,20% dépassant ainsi le seuil maximal de 2%.

Tunis, le 22 mars 2021

L e Commissaire aux Comptes :
CONSULTING & FINANCIAL FIRM

Walid BEN AYED

BILAN
Au 31 décembre 2020
(Unité : Dinar)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	173 804	187 997
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		163 481	177 666
b - Obligations et valeurs assimilées		10 323	10 331
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		3 910	1 079
a - Placement monétaires		0	0
b - Disponibilités	3-2	3 910	1 079
AC 3 - Créances d'exploitation		0	0
AC 4 - Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIF		177 714	189 075
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-3	189	303
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-4	3 995	3 884
TOTAL PASSIF		4 185	4 187
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	3-5	172 372	175 844
CP 2 - Sommes distribuables		1 158	9 044
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	1
b - Sommes distribuables de l'exercice		1 158	9 043
ACTIF NET	3-6	173 530	184 888
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		177 714	189 075

ETAT DE RESULTAT

Période du 1er Janvier au 31 décembre 2020

(Unité : Dinar)

	Notes	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>		5 536	13 440
a- Revenus des actions	4-1	4 987	12 740
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		549	700
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4-2	36	51
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		5 572	13 492
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4-3	-1 552	-1 714
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 020	11 778
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4-4	-2 723	-2 496
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 296	9 282
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-139	-239
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXECICE		1 158	9 043
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		139	239
* Variation des +/- values potentielles sur titres		33 883	-17 620
* +/- values réalisées sur cession des titres		-36 476	96
* Frais de négociation de titres		-698	-24
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-1 994	-8 266

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du 1er Janvier au 31 décembre 2020

(Unité : Dinar)

	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>		
a - Résultat d'exploitation	1 296	9 282
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	33 883	-17 620
c - +/- values réalisées sur cession de titres	-36 476	96
d - Frais de négociation de titres	-698	-24
	-9 745	-7 761
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>		
	381	-7 107
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>		
a - Souscriptions	14 314	0
* Capital	15 825	0
* Régularisation des sommes non distribuables	-1 390	0
* Régularisations des sommes distribuables	-120	0
b - Rachats	-13 933	-7 107
* Capital	-15 825	-7 283
* Régularisation des sommes non distribuables	1 209	511
* Régularisation des sommes distribuables	683	-335
VARIATION DE L'ACTIF NET	-11 358	-23 134
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de l'exercice	184 888	208 022
b - En fin de l'exercice	173 530	184 888
<u>AN 5 - Nombre de parts</u>		
a - En début de l'exercice	1 589	1 649
b - En fin de l'exercice	1 589	1 589
VALEUR LIQUIDATIVE	109,207	116,355
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	-1,25%	-3,99%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2020

(En dinar Tunisien)

1- LA PRESENTATION DU « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS »

« FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne en actions (C.E.A), régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Il a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 08 Mai 2007. Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières. Sa durée de vie est de 99 ans. Fiscalement, les intérêts encaissés par le fonds au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de distribution.

La « STB MANAGER » et la Société Tunisienne de Banque ont obtenu l'agrément du CMF N° 32-2019 du 31 octobre 2019, pour le changement du gestionnaire de « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » et la désignation de « STB FINANCE », Intermédiaire en Bourse, en tant que nouveau gestionnaire du fonds en remplacement de STB MANAGER, et ce, à compter du 16 juillet 2020.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers arrêtés au 31/12/2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Ils sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2. Évaluation des placements en actions admises à la côte

Les placements en actions admises à la côte sont évalués, en date du 31/12/2020, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2020 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

2- 3. Évaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont constitués de bons de trésor assimilables.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Il est à signaler que le portefeuille au 31/12/2020 ne contient pas cette catégorie de BTA.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS :**NOTE 3 - NOTES LIEES AU BILAN****3-1 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste a atteint au 31/12/2020 un montant de 173 804 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

Portefeuille Titres	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% de l'actif	Intérêts courus/+ou-V potentielle
Actions		160 158	163 481	91,99%	3 323
BT	2 000	14 548	13 520	7,61%	-1 028
CARTHAGE CEMENT	5 000	9 500	9 335	5,25%	-165
CITY CARS	2000	17 119	16 342	9,20%	-777
EURO-CYCLES	500	10 781	12 845	7,23%	2 064
MONOPRIX	1 900	11 632	11 626	6,54%	-5
SAH	1 300	16 250	15 963	8,98%	-287
SFBT	500	7 800	9 505	5,35%	1 705
SOTIPAPIER	2000	9 120	9 186	5,17%	66
STB	3 000	9 900	10 023	5,64%	123
TPR	2 000	7 402	8 324	4,68%	922
TUNIS RE	2 000	18 251	15 546	8,75%	-2 705
UADH	6000	13 380	16 692	9,39%	3 312
UNIMED	1 500	14 475	14 574	8,20%	99
Obligations et valeurs assimilées		10 060	10 323	5,81%	263
BTA 09MAI2022	10	10 060	10 323	5,81%	263
TOTAL		170 218	173 804	97,80%	3 587

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille-titres », sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Solde au 31 décembre 2019	218 285	357	-30 646	187 997	
Acquisitions de l'exercice	131 846			131 846	
Obligations & Valeurs assimilés	0			0	
Actions	131 846			131 846	
Cession et remboursement de l'exercice	-179 914			-179 914	-36 476
Obligations & Valeurs assimilées	0			0	
Actions	-179 914			-179 914	-36 476
Variation des +/- values latentes			33 875	33 875	
Actions			33 883	33 883	
Obligations & Valeurs assimilés			-8*	-8	
Variation intérêts courus					
Solde au 31 décembre 2020	170 218	357	3 230	173 804	-36 476

* Surcote sur BTA

3-2 : Disponibilités

Au 31/12/2020, les disponibilités constituées d'avoir en banque, s'élèvent à 3 910 dinars contre 1 079 Dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Avoirs en Banque	1 020	1 079
Sommes à l'encaissement	2 891	0
Total	3 910	1 079

3-3 : Opérateurs créditeurs

Au 31/12/2020, le solde de ce poste s'élève à 189 dinars contre 303 dinars au 31/12/2019, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Gestionnaire	17	113
Dépositaire	172	190
Total	189	303

3-4 : Autres créditeurs divers

Au 31/12/2020, le solde de ce poste s'élève à 3 995 contre 3 884 dinars au 31/12/2019, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Honoraires de CAC à payer	3 897	3 818
Redevance CMF à payer	62	63
État retenue à la source	36	2
Total	3 995	3 884

3-5 : Capital

Au 31/12/2020, le capital a atteint un niveau de 172 372 dinars, enregistrant ainsi une légère diminution de 1,97 % par rapport au capital arrêté au 31/12/2019. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Capital début de l'exercice		
Montant	175 844	200 166
Nombre de parts	1 589	1 649
Nombre de co-propriétaires	6	7
Souscriptions réalisées		
Montant	15 825	0
Nombre de titres émis	143	0
Nombre co-propriétaires entrants	0	0
Rachats effectués		
Montant	-15 825	-7 283*
Nombre de titres rachetés	-143	60
Nombre co-propriétaires sortants	-1	-1

Autres mouvements

Variation des plus(ou moins) values potentielles sur titres	33 883	-17 620
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-36 476	96
Frais de négociation de titres	-698	-24
Régularisation des sommes non distribuables	-181	511

Capital fin de l'exercice

Montant	172 372	175 844
Nombre de parts	1 589	1 589
Nombre de co-proprétaires	5	6

*Hors régularisation des sommes non distribuables

3-6 : Actif net

L'actif net du Fonds s'élève, à la fin de l'année 2020, à 173 530 dinars, contre 184 888 dinars à la fin de l'année 2019 soit une diminution de 6,1%.

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Capital	172 372	175 844
Sommes distribuables de l'exercice	1 158	9 043
Sommes distribuables des exercices antérieurs	0	1
Total	173 530	184 888

NOTE 4 -NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

4-1 : Revenus du portefeuille titres

Courant l'exercice 2020, les revenus du portefeuille titres encaissés se sont élevés 5 536 dinars contre 13 440 dinars courant l'exercice précédent et se présentent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Revenus des actions	4 987	12 740
Intérêts BTA	549	700
Total	5 536	13 440

4-2 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires ont atteint, au titre de l'exercice 2020, un montant de 36 dinars contre 51 dinars au titre de l'exercice 2019. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Intérêts/ Compte de dépôt	36	51
Total	36	51

4-3 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2020 à 1 552 dinars contre 1 714 dinars au 31/12/2019, et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Rémunération du Gestionnaire	1 379	1 523
Rémunération du dépositaire	172	190
Total	1 552	1 714

4-4 : Autres charges

Les autres charges ont atteint, au titre de l'exercice 2020, un montant de 2 723 dinars contre 2 496 dinars au titre de l'exercice précédent. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Rémunération du Commissaire aux comptes	2 000	2 000
Redevance CMF	172	190
Publicité & publications	548	301*
Autres charges	2	4*
Total	2 723	2 496

* Reclassement des autres frais sur règlement virement au niveau des autres charges d'exploitation.

NOTE 5- AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » était confiée à la société « STB MANAGER ». Celle-ci se chargeait du choix des placements et de la gestion administrative et comptable. En contrepartie des prestations, le gestionnaire percevait une rémunération de 0,8 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

A partir du 16/07/2020 la gestion est confiée à STB Finance Intermédiaire en bourse aux mêmes conditions de rémunération

5- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

5-3 Données par part et ratios pertinents

Données par part	2020	2019	2018	2017	2016
Revenus des placements	3,506	8,491	7,556	5,886	6,032
Charges de gestion des placements	-0,977	-1,079	-1,119	-0,926	-0,915
Revenus nets des placements	2,530	7,412	6,438	4,961	5,117
Autres charges	-1,714	-1,571	-1,581	-1,551	-1,553
Résultat d'exploitation(1)	0,816	5,842	4,857	3,409	3,564
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,087	-0,150	-0,094	0,006	0,019
Sommes distribuables de l'exercice	0,729	5,691	4,763	3,416	3,583
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	21,323	-11,089	-8,786	8,059	11,515
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-22,955	0,060	23,521	0,272	-3,154
Frais de négociation de titres	-0,439	-0,015	-0,185	-0,021	-0,142
Plus(ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation(2)	-2,071	-11,044	14,551	8,309	8,219
Résultat net de l'exercice (1)+(2)	-1,255	-5,202	19,408	11,719	11,784
Résultat non distribuable de l'exercice	-2,071	-11,044	14,551	8,309	8,219
Régularisation du résultat non distribuable	-0,114	0,321	0,355	0,010	-0,772
Sommes non distribuables de l'exercice	-2,185	-10,722	14,906	8,320	7,447

Données par part	2020	2019	2018	2017	2016
Distribution de dividendes	5,692	4,764	3,415	3,584	2,332
Valeur liquidative	109,207	116,355	126,150	109,895	101,744
Ratios de gestion des placements					
Actif net moyen	179 209	196 455	191 323	168 504	166 468
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,87%	0,87%	0,96%	0,87%	0,88%
Autres charges / actif net moyen	1,52%	1,27%	1,36%	1,46%	1,49%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,72%	4,72%	4,19%	3,21%	3,42%

FCP IRADETT CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2020

I. Rapport sur l'audit des états financiers :

1. Opinion sur les états financiers :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le conseil d'administration de votre gestionnaire réuni le 14 février 2019, nous avons effectué l'audit des états financiers, ci-joints, du fonds commun de placement « *FCP IRADETT CEA* » pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, qui comprennent, outre les notes aux états financiers y compris un résumé des principales méthodes comptables, un bilan développant un total de : 2 704 250, Dinars, un état de résultat soldé par des sommes distribuables de l'exercice de : 192 223, Dinars et un état de variation de l'actif net, accusant une variation positive de : 2 156 399 Dinars.

A notre avis les états financiers, ci-joints, présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de votre fonds commun de placement « *FCP IRADETT CEA* » au 31 décembre 2020 ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « *FCP IRADETT CEA* » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observations :

Nous devons vous informer :

- ✓ que les états financiers, qui font état d'actifs dont la composition et l'existence sont confirmées par votre dépositaire et découlent, d'une part, de livres comptables réguliers et à jour et sont établis selon des méthodes satisfaisant généralement à l'article 27 du code des OPC et aux PCGA et, particulièrement à la NCT n°16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM ; et d'autre part, d'une comptabilité tenue par une application informatique ne permettant pas la remontée en chaîne des enregistrements calculés et des données calculées automatiquement y enregistrées.

- ✓ qu'en l'absence de souscriptions en BTA le total des emplois de votre fonds au 31 décembre 2020 est constitué, seulement d'actions de sociétés de la cote et qui représentent au bilan : 92,80% des actifs contre des emplois en liquidités et quasi liquidités représentant : 6,79% des actifs au lieu de 2%.

4. Rapport de gestion du Conseil d'Administration:

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration de votre gestionnaire. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration de votre gestionnaire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « *FCP IRADETT CEA* » dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration de votre gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration de votre gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration de votre gestionnaire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :

Le Conseil d'Administration de votre gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds commun de placement « *FCP IRADETT CEA* » qu'il incombe d'évaluer sa capacité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire du fonds commun de placement « *FCP IRADETT CEA* » a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de votre gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « *FCP IRADETT CEA* ».

6. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie,

permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- ✓ Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction du gestionnaire du fonds commun de placement « *FCP IRADETT CEA* », de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- ✓ Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du gestionnaire du fonds commun de placement « *FCP IRADETT CEA* » du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- ✓ Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- ✓ Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- ✓ Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- ✓ Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi N°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement « *FCP IRADETT CEA* ». A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire du fonds commun de placement « *FCP IRADETT CEA* ».

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par le fonds commun de placement « *FCP IRADETT CEA* » avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au gestionnaire du fonds commun de placement « *FCP IRADETT CEA* ».

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes du fonds commun de placement « *FCP IRADETT CEA* » avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 17 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes :

Samia BELHADJ

BILAN
ARRETE AU 31/12/2020
(Exprimé en dinars)

ACTIF	Notes	31/12/2020	31/12/2019
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	IV.1		
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 509 550	375 582
b- Obligations et valeurs assimilées			
Placements monétaires et disponibilités			
AC2-	IV.2		
a- Placements monétaires		-	-
b- Disponibilités		183 690	13 957
AC3- Créances d'exploitation	IV.3	11 011	-
AC4- Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		2 704 250	389 539
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs	IV.4	4 219	703
PA2- Autres créditeurs divers	IV.5	162 206	7 410
TOTAL PASSIF		166 425	8 113
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	IV.6	2 345 510	373 367
CP2- Sommes distribuables	IV.7		
Sommes distribuables des exercices			
a- antérieurs		92	15
b- Sommes distribuables de l'exercice		192 223	8 044
ACTIF NET		2 537 825	381 426
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 704 250	389 539

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2020
(Exprimé en dinars)

	Notes	<u>Du 01/01/2020</u> <u>Au 31/12/2020</u>	<u>Du 01/01/2019</u> <u>Au 31/12/2019</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	IV.8		
a- Dividendes		138 587	9 774
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		-	-
PR 2- Revenus des placements monétaires	IV.9	9 853	1 059
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		148 440	10 833
CH 1- Charges de gestion des placements	IV.10	16 524	3 697
REVENU NET DES PLACEMENTS		131 916	7 136
CH 2- Autres charges	IV.11	1 579	381
RESULTAT D EXPLOITATION		130 338	6 755
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation		61 885	1 289
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		192 223	8 044
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-61 885	-1 289
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		161 870	12 893
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-131 833	-30 951
Frais de négociation de titres		-11 854	-1 169
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		148 521	-12 472

**ETAT DE VARIATION DE L ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2020**

	<u>Du 01/01/2020</u> <u>Au 31/12/2020</u>	<u>Du 01/01/2019</u> <u>Au 31/12/2019</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Résultat d 'Exploitation	130 338	6 755
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	161 870	12 893
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-131 833	-30 951
d- Frais de négociation de titres	-11 854	-1 169
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-8 044	-8 901
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	2 218 103	86 225
_ Régularisation des sommes non distribuables	12 372	729
_ Régularisation des sommes distribuables	68 580	1 431
_ Droits d' entrée		
b- Rachats		
_ Capital	-113 160	-49 298
_ Régularisation des sommes non distribuables	-163 354	-5 283
_ Régularisation des sommes distribuables	-6 618	-146
_ Droit de sortie		
VARIATION DE L ACTIF NET	2 156 399	12 285
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	381 426	369 141
b- en fin d'exercice	2 537 825	381 426
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début d'exercice	27 837	25 231
b- en fin d'exercice	183 996	27 837
VALEUR LIQUIDATIVE	13,793	13,702
AN6- TAUX DE RENDEMENT	2,77%	-3,93%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETEES AU 31/12/2020

(Exprimées en dinars)

I-PRESENTATION DU FONDS

FCP IRADETT CEA est un fonds commun de placement de distribution, de catégorie mixte, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA.

La gestion du fonds est assurée par la société ARAB FINANCIAL CONSULTANTS.

L'ARAB TUNISIAN BANK est désigné dépositaire des titres et des fonds du FCP.

II-REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables 16, 17 et 18 relatives aux OPCVM.

III-PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

III-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en Bons du Trésor Assimilable et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

III-2- Evaluation du portefeuille titre

a- Evaluation des actions

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date du 31/12/2020, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2020 ou à la date antérieure la plus récente.

b- Evaluation des droits attachés aux actions

Ces droits sont évalués conformément aux règles d'évaluation des actions ; c'est à dire à la valeur de marché.

III-3-EVALUATION DES PLACEMENTS MONETAIRES

Les placements monétaires sont évalués à leurs coûts d'acquisition.

III-4-CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

IV-NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

IV.1- Portefeuille titres

a- Les actions, valeurs assimilés et droits rattachés :

Les actions, valeurs assimilées et droits rattachés s'élèvent à 2 509 550 dinars au 31 décembre 2020 contre 375 582 dinars au 31 décembre 2019. Ils se détaillent comme suit :

DESIGNATION DU TITRE	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% ACTIF	% K émetteur
ARTES	38 434	163 968,970	157 348,796	5,82%	0,10%
ASSURANCE MAGHREBIA	605	33 577,500	35 180,145	1,30%	0,01%
ASSAD	25 250	128 465,000	115 266,250	4,26%	0,21%
ASTREE	447	24 548,920	26 596,500	0,98%	0,01%
ATL	53 000	91 881,680	86 125,000	3,18%	0,16%
BIAT	470	47 366,572	44 035,240	1,63%	0,00%
CEREALIS	13 378	77 254,460	123 050,844	4,55%	0,27%
CIL	2 592	41 804,400	41 834,880	1,55%	0,05%
CITY CARS	30 938	232 060,964	251 977,298	9,32%	0,17%
EUROCYCL	8 200	147 826,875	210 658,000	7,79%	0,09%
LANDOR	10 602	73 779,833	77 214,366	2,86%	0,09%
OTH	12 000	144 524,000	144 084,000	5,33%	0,02%
PGH	6 000	66 754,600	62 214,000	2,30%	0,00%
SAH	19 200	208 433,841	235 756,800	8,72%	0,03%
SAM	23 000	70 117,500	62 307,000	2,30%	0,41%
SAM DA 2020	23 000	14 023,500	10 810,000	0,40%	0,41%
SFBT	8 753	127 302,722	166 394,530	6,15%	0,00%
SOTRAPIL	20 655	253 785,659	246 388,795	9,11%	0,50%
SOTUVER	8 000	56 013,480	55 888,000	2,07%	0,02%
SOTIPAPIER	42 000	208 145,740	192 906,000	7,13%	0,15%
TELNET HOLDING	1 500	10 796,228	12 588,000	0,47%	0,01%
TUNINVEST SICAR	2 389	14 951,610	34 549,718	1,28%	0,25%
TPR	25 480	98 709,756	106 047,760	3,92%	0,05%
UNIMED	1 063	10 191,932	10 328,108	0,38%	0,00%
TOTAL		2 346 285,742	2 509 550,030	92,80%	

IV.2- Placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent à 183 690 dinars au 31 décembre 2020 représentant des avoirs en banque auprès de l'ATB d'un montant de 182 164 dinars et des intérêts courus sur placements monétaires d'un montant de 1 526 dinars.

IV.3-Créance d'exploitation

Le solde de ce poste représente des ventes d'actions concernant les trois dernières journées de l'année pour un montant total de à 11 011 dinars non encore encaissé au 31 décembre 2020.

IV.4- Opérateurs créditeurs

Au 31 décembre 2020, les opérateurs créditeurs s'élèvent à 4 219 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Rémunération à payer au gestionnaire	1 972	411
Rémunération à payer au dépositaire	2 247	292
TOTAL	4 219	703

IV.5- Autres créiteurs divers

Au 31 décembre 2020, les autres créiteurs divers s'élèvent à 162 206 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Redevances à payer au CMF	207	31
Retenue à la source	257	43
Achat Actions	161 616	7 313
Frais de transactions	126	23
Total	162 206	7 410

IV.6- Capital

Les mouvements sur le capital du fonds enregistrés durant l'exercice 2020 se détaillent ainsi :

Capital au 01/01/2020

Montant	373 367
Nombre de titres	27 837
Nombre de porteurs de parts	1

Souscriptions réalisées

Montant	2 218 103
Nombre de titres émis	164 554
Nombre de porteurs de parts nouveaux	0

Rachats effectués

Montant	113 160
Nombre de titres rachetés	8 395
Nombre de porteurs de parts sortants	0

Autres effets sur capital

Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(131 833)
Régularisation des sommes non distribuables	(150 982)
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	161 870
Frais de négociation de titres	(11 854)

Capital au 31/12/2020

Montant	2 345 510
Nombre de titres	183 996
Nombre de porteurs de parts	1

IV-7- Sommes distribuables

Les sommes distribuables s'élèvent à 192 315 dinars se rattachant à la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Sommes distribuables des exercices antérieurs	92	15
Sommes distribuables de l'exercice	192 223	8 044
TOTAL	192 315	8 059

IV.8- Revenus du portefeuille titres

Au titre de l'exercice 2020 les revenus du portefeuille-titres s'élèvent à 138 587 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
Revenus des actions et valeurs assimilés	138 587	9 774
TOTAL	138 587	9 774

IV.9- Les revenus de placements monétaires

Les revenus de placements monétaires s'élèvent à 9 853 dinars en 2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
Intérêts des comptes de dépôts	9 853	1 059
TOTAL	9 853	1 059

IV-10- Charges de gestion des placements

La gestion du fonds est confiée à l'AFC qui se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie des prestations fournies, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8% HT l'an ; calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB qui perçoit une rémunération de 0,1% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Au titre de l'exercice 2020, les charges de gestion des placements se sont élevées à 16 524 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
Rémunération du gestionnaire	14 688	411
Rémunération du dépositaire	1 836	3 286
TOTAL	16 524	3 697

IV.11- Autres charges

Au titre de l'exercice 2020, les autres charges s'élèvent à 1 579 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
Redevance CMF	1 543	345
Services bancaires	29	29
Timbre fiscal	7	7
TOTAL	1 579	381

V-NOTE SUR LES MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE

	Coût d'acquisition	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes de départ au 31 décembre 2019	374 188	1 394	375 582	
Acquisitions de l'exercice				
-Actions	2 766 521		2 766 521	
Cessions de l'exercice				
-Actions	(794 424)		(794 424)	(131 833)
Variation des plus ou moins value latentes				
-Actions		161 870	161 870	
Soldes de clôture au 31 décembre 2020	2 346 285	163 264	2 509 550	(131 833)

VI-AUTRES INFORMATIONS

Données par part	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Revenus des placements	0,807	0,389	0,549	0,360	0,428
Charges de gestion des placements	0,090	0,133	0,168	0,125	0,160
Revenu net des placements	0,717	0,256	0,382	0,235	0,268
Autres charges	0,009	0,014	0,017	0,013	0,016
Résultat d'exploitation	0,708	0,242	0,365	0,222	0,252
Régularisation du résultat d'exploitation	0,336	0,046	-0,012	0,011	-0,032
Sommes distribuables de l'exercice	1,045	0,289	0,353	0,233	0,220
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,336	-0,046	0,012	-0,011	0,032
Frais de négociation de titres	-0,064	-0,042	-0,038	-0,040	-0,071
Variation des plus ou moins-values potentielles /Titres	0,880	0,463	0,184	1,862	2,864
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-0,716	-1,112	1,156	-0,773	-4,345
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	0,099	-0,691	1,302	1,050	-1,551
Résultat net de l'exercice	0,807	-0,448	1,667	1,272	-1,299
Résultat non distribuable de l'exercice	0,099	-0,691	1,302	1,050	-1,551
Régularisation du résultat non distribuable	-0,820	-0,164	-0,295	-0,008	0,062
Sommes Non distribuables de l'exercice	-0,721	-0,854	1,007	1,042	-1,489
Distribution de dividendes	0,289	0,353	0,232	0,221	0,276
Nombre de parts	183 996	27 837	25 231	29 258	26 926
Valeur Liquidative	13,793	13,702	14,630	13,447	12,424

Ratios de gestion des Placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,01%	1,07%	1,07%	1,06%	1,07%
Autres charges / actif net moyen	0,00%	0,11%	0,11%	0,11%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,08%	1,96%	2,33%	1,89%	1,68%
Actif net moyen	1 544 830	345 241	395 079	344 397	403 845